

A close-up photograph of a person's torso and arms holding a large, dense bouquet of roses. The person is wearing a light-colored, textured sweater over a dark top. The bouquet is composed of many small, vibrant pink and red roses with green leaves. The background is blurred, showing what appears to be a shop interior with shelves and other floral arrangements.

emova

G R O U P

**RAPPORT  
ANNUEL**

AU 30 SEPTEMBRE 2025



# Sommaire

|                                                                                                 |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Mot de Saloua MASLAGA - Présidente du Directoire</b>                                         | <b>3</b>  |
| <b>1. Présentation du groupe</b>                                                                | <b>5</b>  |
| 1. Les Chiffres Clés                                                                            | 6         |
| 2. Profil financier                                                                             | 7         |
| 3. Démarches RSE                                                                                | 8         |
| 4. Résultats 2024-2025                                                                          | 11        |
| <b>2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>                                              | <b>12</b> |
| <b>3. Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025</b> | <b>23</b> |
| <b>4. Etats financiers</b>                                                                      | <b>43</b> |
| 4.1. Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025                        | 44        |
| 4.2. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés                              | 85        |
| 4.3. Comptes sociaux d'Emova Group de l'exercice clos le 30 septembre 2025                      | 90        |
| 4.4. Rapport de gestion sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2025         | 114       |
| 4.5. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux                                 | 126       |





# Le mot de Saloua MASLAGA

## Présidente du Directoire



**« 2025 a constitué une étape structurante dans la transformation d’Emova Group.**

*Dans un environnement économique exigeant, le Groupe a poursuivi l’exécution de sa trajectoire stratégique avec discipline et rigueur. L’accent a été mis sur la qualité des modèles opérationnels et le renforcement des fondamentaux financiers.*

*L’exercice a été marqué par plusieurs événements structurants. La célébration des 60 ans de Monceau Fleurs a rappelé la solidité des marques du Groupe et la valeur de leur capital émotionnel. L’année a également été marquée par une augmentation de capital, destinée à renforcer la structure financière du Groupe et à lui donner les moyens d’exécuter son plan de transformation dans la durée.*

*Parallèlement, Emova Group a poursuivi le déploiement de projets opérationnels et stratégiques.*

*Le programme CAP Digital a été lancé. Les partenariats avec les principaux grossistes référencés ont été renforcés. De nouvelles gammes de produits complémentaire à marque ont été lancées. Un premier test du nouveau concept Happy Fleurs a été mené sur le marché de la grande distribution.*

*Ces initiatives traduisent une transformation engagée, fondée sur la performance, la discipline d’exécution et la création de valeur durable, avec le client placé au cœur des priorités.*

*2026 s’inscrit dans cette continuité et constitue une année d’approfondissement.*

*Elle devra permettre de poursuivre la transformation du Groupe. Les systèmes d’information et les process opérationnels seront renforcés et augmentés. L’objectif est d’adresser plus finement l’évolution des usages et des attentes des clients, dans toute leur diversité et leur singularité.*

*Cette trajectoire vise également à renforcer la cohérence et l’impact des marques sur l’ensemble de leurs dimensions — employeur, client et franchiseur.*

*Enfin, la transformation du Groupe intégrera de manière pérenne les enjeux de responsabilité sociale et environnementale, dans une logique pragmatique, mesurable et alignée avec la performance durable. Collaborateurs, partenaires franchisés & écosystème de la filière sont tous à la manœuvre à nos côtés.*



## A propos d'Emova Group

**Créé en 1965, Emova Group** est le 1<sup>er</sup> réseau de vente de plantes et de fleurs au détail, grâce à ses marques enseignes principales : Monceau Fleurs, Au Nom de la Rose, Coeur de Fleurs et Happy Fleurs.

Son modèle s'appuie à la fois, sur le développement de succursales détenues en propre et sur un réseau de franchisés entrepreneurs **qu'Emova Group accompagne au quotidien dans l'approvisionnement en fleurs, plantes et accessoires.**

**Au 30 septembre 2025, le groupe compte 291 magasins, dont 266 en France.**

Emova Group est coté sur Euronext Growth (FR 0013356755 - ALEMV - 69500W4XYRN9R81DL52).

# emova

G R O U P

1.

# PRÉSENTATION DU GROUPE





# Les Chiffres Clés

au 30/09/25



229

**nom**  
**rose**

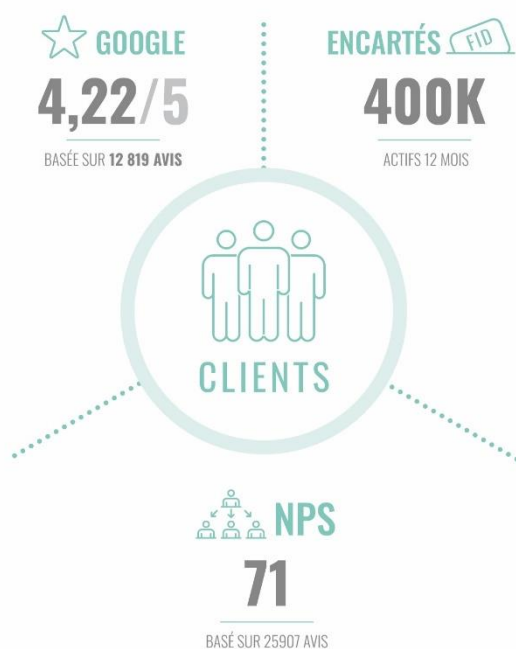
21

**Cœur de fleurs**

29

**happy**  
**FLEURS**

12

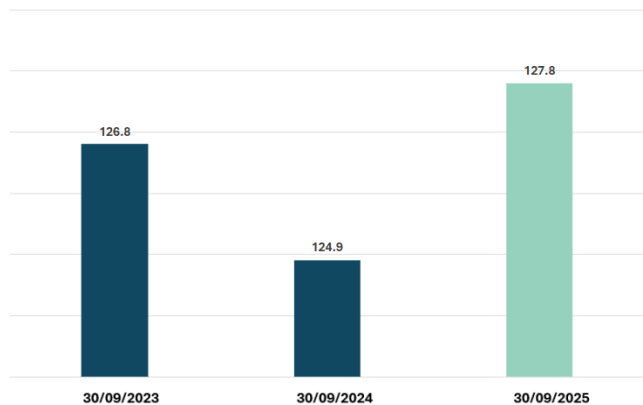




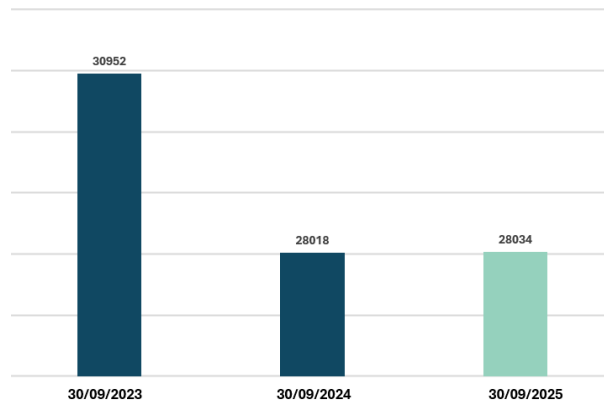
# EMOVA GROUP

## Profil financier

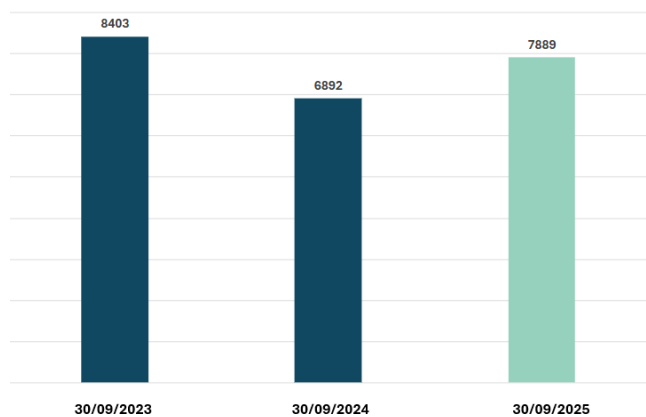
Evolution du Volume d'affaires sous enseigne - en M d'€



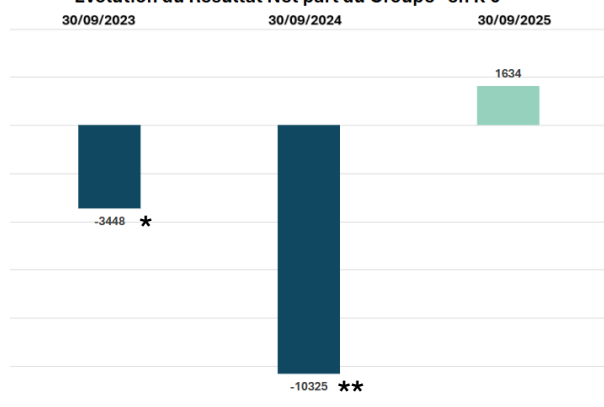
Evolution du Chiffres d'affaires consolidé - en K €



Evolution de l'EBITDA ajusté - en K €



Evolution du Résultat Net part du Groupe - en K €



\* Après comptabilisation  
d'une dépréciation à hauteur  
de -5 M € du goodwill

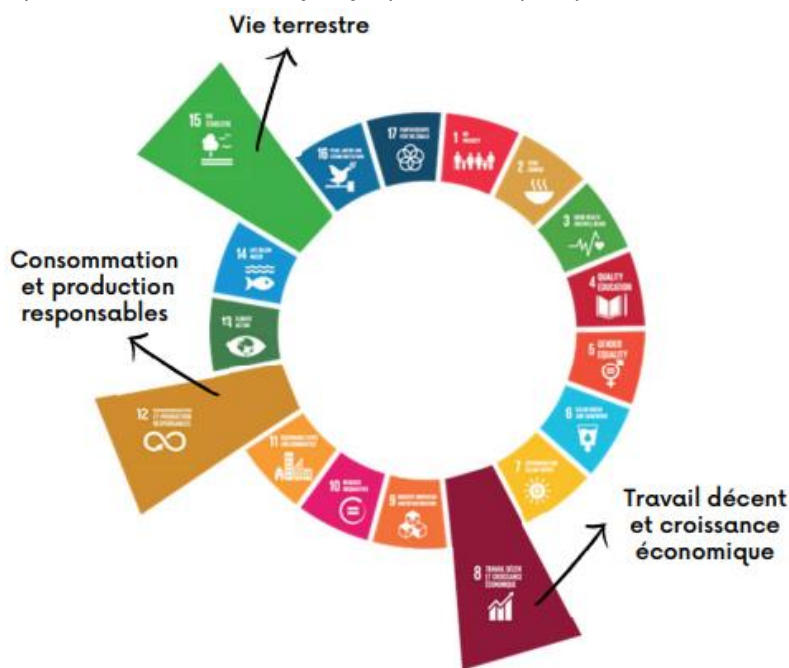
\*\* Après comptabilisation  
d'une dépréciation sur  
éléments incorporels de -  
7,2 M €



# Notre Démarche RSE

A travers ses marques, Emova Group contribue à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) élaborés par les Nations Unies en 2015. Les ODD constituent un cadre international visant à réduire les inégalités et à répondre aux enjeux liés au changement climatique à l'horizon 2030.

Le schéma ci-dessous indique notamment les 3 objectifs qui sont les plus pertinents dans notre secteur d'activité :



Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) développée au service de nos clients et collaborateurs et en partenariat avec nos fournisseurs. Le Groupe partage également ces principes fondamentaux avec ses franchisés en France, illustrant leur engagement commun et orientent au quotidien leurs comportements professionnels.

Leader français de la vente de végétaux d'intérieur, nous nous engageons à assumer avec transparence notre devoir d'exemplarité en matière de performance environnementale et sociale de notre écosystème, de la sélection de nos produits auprès de nos partenaires à leur commercialisation à nos clients.

Nous avons structuré notre politique RSE autour de 4 engagements et de 16 leviers d'actions.

- Emova Group s'engage à développer une offre durable
- Emova Group s'engage à réduire ses impacts environnementaux
- Emova Group s'engage à accroître sa contribution sociale
- Emova Group s'engage à mesurer et partager sa performance environnementale & sociale

Notre Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale, soutenue par le Comité Social et Economique d'Emova Group, a pour mission de transformer de façon durable la filière horticole, d'optimiser nos ressources, de transmettre notre savoir-faire et de garantir la transparence de nos produits auprès de nos clients.



# Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale



## 1. Emova Group s'engage à développer une offre durable

Nous souhaitons être acteurs de la transformation durable de la filière horticole, accroître notre soutien au commerce équitable et à la production française et promouvoir le respect des saisonnalités des plantes et fleurs que nous proposons à nos clients.

| Nos leviers d'action                                                                                                |                                                                                                                                  |                                                                                                                                           |                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 1.1. Proposer une part croissante de fleurs et plantes locales, de saison et/ou labellisées/certifiées              | 1.2. Renforcer la politique de sourcing durable auprès de nos fournisseurs et producteurs ainsi que nos exigences de traçabilité | 1.3. Travailler avec des fournisseurs et producteurs garantissant des conditions de production sociales et environnementales responsables | 1.4. Favoriser la réimplantation de producteurs en France        |
| Nos objectifs 2025                                                                                                  |                                                                                                                                  |                                                                                                                                           |                                                                  |
| 100% des magasins proposant une offre avec des fleurs et plantes de saison, issues du commerce équitable et locales | 80% des fleurs et plantes couvertes par une certification environnementale et sociale et/ou de saison et/ou produites localement | 100% de nos fournisseurs et producteurs de fleurs, plantes et accessoires couverts par des clauses RSE                                    | 20% d'achat de végétaux d'origine France et 70% d'origine Europe |



## 2. Emova Group s'engage à réduire ses impacts environnementaux

Nous avons mis en place des dispositifs pour optimiser nos ressources, réduire nos déchets, trouver des solutions de recyclage et de lutte anti-gaspillage. Nous nous engageons à poursuivre nos initiatives et à continuer d'innover, avec nos parties prenantes, pour réduire l'impact écologique de nos activités.

| Nos leviers d'action                                                                                       |                                                                        |                                                                                                                             |                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2.1. Déployer des solutions de recyclage des déchets et de lutte contre le gaspillage                      | 2.2. Réduire les emballages et supprimer les plastiques à usage unique | 2.3. Améliorer la performance environnementale des magasins (rénovations, éco-conception, consommations d'énergie et d'eau) | 2.4. Proposer des solutions logistiques amont et de livraison à domicile à moindre impact carbone |
| Nos objectifs 2025                                                                                         |                                                                        |                                                                                                                             |                                                                                                   |
| 100% des magasins couverts par un dispositif de recyclage de déchets verts et une solution anti gaspillage | 0% de plastique à usage unique                                         | 10% de réduction de nos consommations d'énergie et d'eau (vs 2021)                                                          | 15% de réduction de nos émissions de CO2 issues du transport (vs 2021)                            |





# Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale



## 3. Emova Group s'engage à accroître sa contribution sociale

Emova Group se fixe pour mission de **transmettre les savoir-faire** et de **perpétuer l'artisanat floral** depuis 1965. Nous participons avec notre Ecole Florale à la **formation d'artisans fleuristes compétents** et accueillons tous les jours des clients et des collaborateurs dans les **meilleures conditions possibles**.

Nous nous engageons à être un **acteur de la promotion des diversités, de l'inclusion et de la solidarité**, à **renforcer nos exigences** pour nous assurer que ces convictions se traduisent en **actes au quotidien**.

| Nos leviers d'action                                                                                                             |                                                                                                           |                                                                                         |                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3.1.</b> Accroître la transmission des savoir-faire de l'art floral et accompagner l'évolution des compétences des fleuristes | <b>3.2.</b> Agir pour la sécurité et la qualité de vie et des conditions de travail de nos collaborateurs | <b>3.3.</b> Garantir et promouvoir l'égalité femmes hommes et le respect des diversités | <b>3.4.</b> S'engager, avec les associations et les territoires, en faveur de l'insertion et de la solidarité |
| Nos objectifs 2025                                                                                                               |                                                                                                           |                                                                                         |                                                                                                               |
| + de 200 apprenants diplômés (CAP ou BP Fleuriste)                                                                               | Objectif 0 accident du travail                                                                            | Index égalité professionnelle femmes hommes supérieur à 95/100                          | 150 embauches en insertion professionnelle dont 100 en alternance                                             |



## 4. Emova Group s'engage à mesurer et partager sa performance environnementale & sociale

Nous souhaitons **accroître la transparence sur nos produits, rendre compte de nos impacts environnementaux et sociaux** et **impliquer nos parties prenantes** dans notre démarche de progrès.

| Nos leviers d'action                                                                                                      |                                                                                                                     |                                                                                                                           |                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4.1.</b> Favoriser une information transparente à nos clients sur les origines et caractéristiques des produits vendus | <b>4.2.</b> Mettre en place un reporting environnemental et social adapté et le partager avec nos parties prenantes | <b>4.3.</b> Etablir un bilan carbone complet de notre activité (de la production à la fin de vie) pour guider nos actions | <b>4.4.</b> Sensibiliser, former et impliquer les collaborateurs et les franchisés dans notre démarche de progrès |
| Nos objectifs 2025                                                                                                        |                                                                                                                     |                                                                                                                           |                                                                                                                   |
| 100% de nos produits commercialisés transparents sur leur origine                                                         | Publication d'un rapport RSE annuel comprenant les actions et les indicateurs de performance                        | Publication d'un bilan carbone                                                                                            | 100% des collaborateurs et des franchisés informés et impliqués dans nos engagements RSE                          |





# Compte de Résultat

de l'exercice clos au 30/09/25

| Libellé - k€                                                                     | 30/09/2025    | 30/09/2024     |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                                        | <b>28 034</b> | <b>28 018</b>  |
| Achats consommés                                                                 | -8 215        | -7 739         |
| Charges de personnel                                                             | -8 723        | -9 937         |
| Charges externes                                                                 | -2 878        | -3 081         |
| Impôts et taxes                                                                  | -330          | -369           |
| <b>EBITDA Ajusté</b>                                                             | <b>7 889</b>  | <b>6 892</b>   |
| Autres produits d'exploitation                                                   | 18            | 9              |
| Autres charges d'exploitation                                                    | -76           | -58            |
| Dotations aux amortissements                                                     | -3 816        | -4 026         |
| Dotations aux provisions                                                         | 1             | -50            |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                             | <b>4 015</b>  | <b>2 767</b>   |
| Autres produits opérationnels                                                    | 887           | 2 061          |
| Autres charges opérationnelles                                                   | -1 749        | -15 664        |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                     | <b>3 153</b>  | <b>-10 836</b> |
| Coût de l'endettement financier brut                                             | -1 505        | -1 708         |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                                       | <b>-1 505</b> | <b>-1 708</b>  |
| Autres produits financiers                                                       | 188           | 299            |
| Charge d'impôt                                                                   | -122          | 1 751          |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence                     | 0             | 38             |
| <b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b> | <b>1 713</b>  | <b>-10 456</b> |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession               | -61           | -106           |
| <b>Résultat net</b>                                                              | <b>1 652</b>  | <b>-10 562</b> |
| Dont :                                                                           |               |                |
| <b>Part du groupe</b>                                                            | <b>1 634</b>  | <b>-10 325</b> |
| Part hors groupe                                                                 | 18            | -237           |
| Résultat net par action (en euros)                                               | 0,13          | (1,10)         |
| Résultat net dilué par action (en euros)                                         | 0,13          | (1,10)         |

2.

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

**PREAMBULE.....14**

**1.MANDATAIRES SOCIAUX.....15**

- 1.1Description de la gouvernance de la société....15  
Conseil de surveillance.....15  
Directoire.....15  
1.2Mandats et fonctions exercés dans l'autres sociétés par les mandataires sociaux à la clôture de l'exercice écoulé.....15  
1.3Restrictions imposées aux mandataires sociaux en cas d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions.....15

**2.ORGANES ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION.....16**

- 2.1 Conseil de surveillance.....16  
2.2 Directoire .....17

**3.CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 225-86 DU CODE DE COMMERCE.....18**

- 3.1 Convention visées à l'article L.225-68 du code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos.....18  
3.2 Convention visées à l'article L.225-86 du code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos.18  
3.3 Procédures applicables aux conventions réglementées et libres .....19

**4. OBSEVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE.....20**

**5. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES.....20**



## PREAMBULE

Le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce, a été examiné et approuvé par le Conseil de surveillance le **30 janvier 2026**.

Aux termes de ce présent rapport, le Conseil de surveillance expose :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé, la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ;
- En cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux, les restrictions qui leur sont imposées en matière de levée des options ou de vente des titres (article L. 225-185 et L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce)
- Les conventions visées aux articles L.225-68 et L.225-86 du Code de commerce
- Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
- Les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion ainsi que sur les comptes sociaux de la société Emova Group au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Nous vous précisons que le rapport de gestion du Groupe, annexé à la **partie 3**, intègre la partie du présent rapport présentant :

- Le périmètre de consolidation
- La situation du Groupe et l'activité au cours de l'exercice écoulé
- Les résultats de l'activité du Groupe
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe

- La description des principaux risques et incertitudes auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées
- Les activités du Groupe en matière de Recherche et Développement
- Informations concernant l'impact social et environnemental de l'activité et la lutte contre les discriminations – engagement de la Société en faveur de l'économie circulaire
- Les faits marquants au cours de l'exercice écoulé
- Les événements importants intervenus depuis la clôture
- Les perspectives
- La proposition d'approbation des comptes consolidés

Par ailleurs, le rapport de gestion de la Société, annexé à la **partie 4**, intègre la partie du présent rapport présentant :

- La situation et l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé
- La présentation des filiales et participations
- Les succursales existantes
- La présentation des comptes sociaux et l'affectation du résultat pour l'exercice écoulé
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société
- La description et gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée
- Les activités en matière de Recherche et Développement
- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport
- L'information sur l'actionnariat de la Société
- Les décisions à prendre relatives aux mandats exercés au sein de la Société
- La proposition d'approbation des comptes sociaux

## 1. MANDATAIRES SOCIAUX

### 1.1 DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

#### CONSEIL DE SURVEILLANCE

| Mandats exercés<br>au sein du Conseil de surveillance d'Emova Group          | Nomination | Echéance |
|------------------------------------------------------------------------------|------------|----------|
| M. Jean Louis GREVET<br>Président                                            | 21/03/2025 | AG 2031  |
| Membre                                                                       |            |          |
| M. Franck KELIF<br>Vice-Président                                            | 21/03/2025 | AG 2031  |
| Membre                                                                       |            |          |
| Société PERCEVA<br>RCS Paris 500 208 152<br>Représentée par M. Maxime MALLET | 24/04/2020 | AG 2026  |
| Membre                                                                       |            |          |

#### DIRECTOIRE

| Mandats exercés<br>au sein du Directoire d'Emova Group                  | Nomination | Echéance |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|----------|
| Madame Saloua MASLAGA<br>Président                                      | 21/03/2025 | AG 2031  |
| Membre du Directoire                                                    |            |          |
| Madame Cécile RIDEAU<br>Directrice des Ressources Humaines et Juridique | 03/06/2025 | AG 2031  |
| Membre du Directoire                                                    |            |          |

#### Changements intervenus au cours de l'exercice clos au 30.09.25 :

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 mars 2025 a décidé de ne pas renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Antoine COLIN et de ne procéder à aucune nomination en remplacement.

Par une décision en date du 21 mars 2025, le Conseil de surveillance a décidé de renouveler le mandat de membre et de Présidente du Directoire de Madame Saloua MASLAGA pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2030.

Au cours de l'exercice, le Conseil de surveillance a également pris acte de la fin du mandat de membre du Directoire de Monsieur Armand VERGER, qui avait été nommé le 12 novembre 2024 au titre de ses fonctions de manager de transition.

Enfin, par décision en date du 3 juin 2025, le Conseil de surveillance a nommé Madame Cécile RIDEAU en qualité de membre du Directoire pour la durée restant à courir du mandat du Directoire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant en

2031 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2030.

### 1.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX À LA CLOTURE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4.1° du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe A**, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées (y compris salariées) dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux personnes physiques et par les représentants des mandataires sociaux personnes morales de la Société au 30 septembre 2025.

### 1.3 RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX EN CAS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS OU EN CAS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Nous vous rappelons que le Directoire, agissant en application de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie en date du 18 décembre 2020, puis par celle réunie en date du 25 mars 2022, a décidé d'attribuer gratuitement, à plusieurs membres du Directoire :

- par décisions en date du 31 décembre 2020, 694.381 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, et a arrêté le plan d'attribution desdites actions gratuites (le « **Plan 2020** ») ;
- par décisions en date du 25 mars 2022, 34.731 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune et a arrêté le plan d'attribution desdites actions gratuites (le « **Plan 2022** ») ;
- par décisions en date du 6 janvier 2023, 47.679 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune et a arrêté le plan d'attribution desdites actions gratuites (le « **Plan 2023** »).

La quantité de ces actions que les bénéficiaires sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions a été fixée à 5%.

Aucune nouvelle attribution gratuite d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025. Le Directoire a établi le rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025

## 2. ORGANES ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

Emova Group est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. A ce titre, elle relève des dispositions des articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce et des dispositions réglementaires y afférentes.

Ce mode de fonctionnement repose sur une meilleure répartition des pouvoirs entre ceux chargés de la gestion sociale (le Directoire) et ceux ayant pour mission d'exercer un contrôle permanent sur la gestion (le Conseil de surveillance). La séparation des fonctions de contrôle et de gestion est notamment bien adaptée aux exigences du gouvernement d'entreprise. La version révisée le 20 décembre 2022 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, incluant les recommandations du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, a été portée à la connaissance du Conseil de surveillance de la Société. Cependant, la Société n'étant pas soumise à la législation relative aux sociétés admises sur un marché réglementé, la Société ne se réfère pas à un Code de gouvernement d'entreprise. Cette situation est également notamment liée au nombre actuellement limité des membres des organes sociaux (2 membres pour le Directoire et 3 membres pour le Conseil de surveillance), facilitant la communication et les échanges entre lesdits membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques conduisant à une organisation très simplifiée, peu comparable à celle des autres sociétés cotées. A ce jour, la référence globale à un Code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société. Une copie du Code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social de la Société.

### 2.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de cinq (5) membres au plus.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent être actionnaires ou non de la Société.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de six (6) années qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Tout membre sortant est rééligible. Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge de 75 ans.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

Le règlement intérieur établi par le Conseil de surveillance peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour la vérification et le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés.

En outre, le recours à la visioconférence et/ou à d'autres moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur est exclu en cas d'opposition d'au moins trois membres du Conseil de surveillance en fonction quant à l'utilisation de ces procédés. L'opposition devra être signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil de surveillance, au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion du Conseil.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou réputée telle.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents, réputés tels ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société.

Au 30 septembre 2025, le Conseil de surveillance est composé de trois (3) membres (cf. partie 1.1 du présent rapport).

Nous vous rappelons par ailleurs que le mandat d'un membre du Conseil de surveillance arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025, celle-ci sera appelée à statuer sur le renouvellement de ce mandat.

La Société a pris connaissance des dispositions de l'article L. 225-69 alinéa 2 du Code de commerce relatif à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils de surveillance. La Société s'efforce de rechercher cet équilibre.

## 2.2 DIRECTOIRE

La Société est dirigée par un Directoire composé d'au moins deux (2) membres personnes physiques et qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance. Si le capital social est inférieur au seuil prévu par la loi, les fonctions dévolues au Directoire peuvent être exercées par une seule personne.

La limite d'âge, pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire, est fixée à 75 ans accomplis.

Les membres du Directoire sont nommés, pour une durée de six (6) années qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat, par le Conseil de surveillance qui fixe leur nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération.

Les membres du Directoire sont révoqués par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil de surveillance ou non, ou par le Conseil de surveillance. Elle peut être prononcée en cours d'assemblée à la suite d'incidents graves et imprévus si la possibilité de révocation résulte implicitement des questions figurant à l'ordre du jour.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Le Directoire a seule qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Au 30 septembre 2025, le Directoire est composé de deux (2) membres (cf. [partie 1.1](#) du présent rapport).

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun mandat de membre du Directoire n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

La Société a pris connaissance des dispositions de l'article L. 225-58 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de commerce relatif à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Directoire. La Société s'efforce de rechercher cet équilibre.

### 3. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-68 ET L.225-86 DU CODE DU COMMERCE

#### 3.1 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce renvoyant à l'article L.225-37-4 du même Code, nous vous précisons ci-après les conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote de la Société supérieure à 10 % et, d'autre part, une société dont la Société détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention du type de celles mentionnées ci-dessus.

#### 3.2 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce :

- Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention du type de celles mentionnées ci-dessus.
- Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce dont l'exécution a été régulièrement poursuivie durant l'exercice clos le 30 septembre 2025.

La liste des conventions réglementées portant sur l'exercice clos le 30 septembre 2025 est détaillée ci-après :

#### I. Convention(s) nouvelle(s) autorisée(s) et conclue(s) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025

En application de l'article L.225-86 du Code de commerce et comme indiqué ci-dessus, nous vous informons qu'**aucune** nouvelle convention réglementée n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

#### II. Convention(s) autorisée(s) et approuvée(s) au cours d'exercices antérieurs

##### A. Convention(s) autorisée(s) et conclue(s) au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025

Mandataires sociaux concernés :

Jean-Louis Grevet : Président du Comité de surveillance

Saloua Maslaga : Présidente du Directoire

Franck Kelif : Membre du Comité de surveillance

- Autorisation par le Conseil de surveillance du 17 mars 2014 de la conclusion d'une convention de compte courant entre la Société et la société Emova Holding :

La rémunération des avances en compte courant effectuées par la société Emova Holding au profit de la Société est fixée au taux d'intérêt annuel de EURIBOR 3 mois plus 50 points de base, plafonné au taux d'intérêt prévu par l'article 39-1-3° du CGI.

Cette convention a donné lieu à une rémunération d'un montant de 181 560,22 euros au profit de la société Emova Holding au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

- Autorisation par le Conseil de surveillance du 6 août 2013 de la conclusion d'une convention de gestion de trésorerie entre la Société et Emova Holding, modifiée par avenant du 13 janvier 2014 :

Au 30 septembre 2025, Emova Holding disposait d'un compte courant débiteur chez Emova Group de 462 K€ contre un compte courant créditeur de 1 379 K€ au 30 septembre 2024.

NB : à noter que les conventions d'abandon de créance avec clause de meilleure fortune consenties par Emova Holding au profit d'Emova Group datées du 30 septembre 2015 et 30 septembre 2016 se sont poursuivies au cours de l'exercice, telles que précédemment autorisées par le Conseil de surveillance et l'Assemblée Générale.

##### B. Convention(s) autorisée(s) et conclue(s) au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution ne s'est pas poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025

Néant.

### 3.3 PROCEDURES APPLICABLES AUX CONVENTIONS REGLEMENTEES ET LIBRES

Le présent paragraphe a pour objectif de présenter de manière synthétique la procédure appliquée par la Société concernant la qualification des conventions conclues avec les personnes visées par les dispositions légales.

#### 3.2.1. Domaine d'application - Rappel des dispositions légales :

- Conventions interdites : conformément aux dispositions de l'article L. 225-91 du Code de commerce, il est interdit pour l'un des dirigeants personnes physiques de la Société de se faire consentir, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès d'elle, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle tous engagements envers les tiers.
- Conventions libres : les conventions conclues avec les personnes visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce peuvent être conclues librement sans être soumises au dispositif d'approbation préalable des conventions réglementées dès lors qu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, dont l'appréciation s'effectue en fonction de plusieurs critères détaillés ci-après, ou de conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant, déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L.225-1, L.226-1 et L.22-10-2 du Code de commerce.
- Conventions réglementées : dès lors qu'une convention est conclue par la Société, avec l'une des personnes intéressées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, soit : (a) directement ou par personne interposée, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance, l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (b) tout tiers contractant, si l'une des personnes visées ci-avant est indirectement intéressée à la convention conclue avec la Société, ou (c) toute entreprise ayant des dirigeants communs avec la Société, celle-ci doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Pour l'application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, est considérée comme étant indirectement intéressée à une convention à laquelle elle n'est pas partie, la personne qui, en raison des liens qu'elle

entretient avec les parties et des pouvoirs qu'elle possède pour infléchir leur conduite, en tire ou est susceptible d'en tirer un avantage.

#### 3.2.2. Procédure applicable

La personne directement ou indirectement intéressée doit informer le Conseil de surveillance dès qu'elle a connaissance d'une convention à laquelle l'article L. 225-86 est applicable.

La convention est ensuite analysée au regard des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce afin de déterminer s'il s'agit d'une convention interdite, réglementée ou libre. Dès lors, trois hypothèses doivent être distinguées :

- La convention est analysée comme une convention interdite : chacune des personnes concernées en est informée et la convention n'est pas conclue. La procédure s'arrête à ce stade.
- La convention est analysée comme une convention réglementée : le Conseil de surveillance détermine si la convention dont la signature est envisagée présente un intérêt pour la Société, compte tenu, notamment, des conditions financières qui y sont attachées, de son éventuel impact opérationnel ou comptable, et, le cas échéant, l'autorise expressément. Dès lors qu'elle est autorisée, les principales informations sur la convention sont publiées sur le site Internet de la Société conformément aux dispositions réglementaires, et le Commissaire aux comptes est avisé dans le délai d'un (1) mois de la conclusion afin qu'il puisse l'intégrer dans son rapport spécial sur les conventions réglementées. En tout état de cause, les conventions autorisées et conclues sont soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel les conventions ont été conclues qui délibère au vu du rapport spécial du Commissaire aux comptes. La personne directement ou indirectement intéressée à la convention ne peut pas prendre part au vote de la résolution présentée à l'assemblée. Ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.
- La convention répond aux critères de l'article L. 225-87 du Code de commerce et porte sur des opérations habituelles ou répétées de la Société dans le cadre de son activité ordinaire. Sont notamment appréciées à cet égard le caractère fréquent et ordinaire de la convention, les circonstances et conditions économiques normales (référence aux prix de marché, à un prix d'expert...) de sa conclusion et sa durée, et l'absence d'avantage indu retiré par le contractant ou l'intéressé à la convention avec la Société à raison de son lien avec celle-ci.

Est également visée par l'article L. 225-87 du Code de commerce toute convention conclue entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L. 225-1, L. 226-1 et L. 22-10-2 du Code de commerce.

Sont notamment concernées les conventions intra-groupes entre la Société et ses filiales directes ou indirectes détenues à 100%, telle que la convention de centralisation et de gestion de la trésorerie du Groupe. Dans ces hypothèses, la convention considérée comme « libre » peut être conclue sans autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Au cours d'une séance annuelle précédant l'arrêté des comptes annuels de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance examine, d'une part, les conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs et ayant toujours des effets juridiques, et

procède, d'autre part, à l'examen individuel des conventions antérieurement considérées comme portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, pour lesquelles il vérifie la bonne application et le maintien des critères relatifs à l'article L. 225-87 du Code de commerce. A l'issue de cette procédure d'examen, le Conseil de surveillance peut décider de modifier la qualification d'une convention antérieurement conclue, de réglementée vers libre ou inversement, le cas échéant après avoir consulté le Commissaire aux comptes de la Société. En tout état de cause, l'intéressé à la convention ne peut participer à cet examen, ni aux délibérations et ni au vote. Si le Conseil requalifie en convention réglementée une convention existante, des informations sur la convention requalifiée en convention réglementée sont publiées sur le site Internet de la Société, communiquées au Commissaire aux comptes afin d'être intégrées dans son rapport spécial sur les conventions réglementées, et ladite convention fait l'objet d'une ratification au cours de la prochaine assemblée générale.

#### 4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Conseil de surveillance a pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, ainsi que des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025. Le Conseil de surveillance a été régulièrement tenu informé par le Directoire de l'activité du Groupe et a procédé aux vérifications et contrôles qui lui sont parus nécessaires.

Pour l'exercice de sa mission, le Conseil de surveillance s'est notamment appuyé sur les travaux du Directoire. Le Conseil de surveillance n'a pas de remarque particulière à formuler sur le rapport de gestion du Directoire et les résultats de l'exercice, et invite en conséquence les actionnaires à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et à voter les résolutions qui leur sont soumises.

#### 5. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

En dehors des conditions fixées par la réglementation en vigueur, il n'existe pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales.

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 24 et 25 des statuts de la Société.

Vous trouverez en **Annexe B** du présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, ce tableau indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

\*\*\*

Le Conseil de surveillance

### Annexe A

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société

| Membres                                                                                          | Autres mandats exercés au sein d'autres entités | Entités                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>M. Jean Louis GREVET</b><br><b>2 place de la Madeleine - 75008 Paris</b>                      | Président du Comité de Surveillance             | EMOVA Holding                |
|                                                                                                  | Président du Conseil de Surveillance            | ADOVA Holding                |
|                                                                                                  | Président du Comité de Surveillance             | KDUCEA Education Holding SAS |
|                                                                                                  | Membre du Conseil de Surveillance               | EMOVA Group                  |
|                                                                                                  | Membre du Comité de surveillance                | ADVENTIEL DEVELOPPEMENT      |
| <b>M. Franck KELIF</b><br><b>2 place de la Madeleine - 75008 Paris</b>                           | Président du Comité de Surveillance             | ADVENTIEL DEVELOPPEMENT      |
|                                                                                                  | Vice Président du Conseil de surveillance       | EMOVA Group                  |
|                                                                                                  | Vice Président du Conseil de surveillance       | ADOVA HOLDING SAS            |
|                                                                                                  | Membre du Comité de surveillance                | EMOVA Holding                |
| <b>Société PERCEVA</b><br><b>RCS 500 208 152</b><br><b>2 place de la Madeleine - 75008 Paris</b> | Membre du Conseil de surveillance               | EMOVA Group                  |
|                                                                                                  | Membre du Comité de surveillance                | KDUCEA Education Holding SAS |

| Membres                                                            | Autres mandats exercés au sein d'autres entités | Entités                         |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>Mme. Saloua MASLAGA</b><br><b>23, Rue d'Anjou - 75008 Paris</b> | Présidente du Directoire                        | EMOVA GROUP                     |
|                                                                    | Présidente                                      | IDF EXPLOITATION                |
|                                                                    |                                                 | ANR DEVELOPPEMENT               |
|                                                                    |                                                 | ABC EXPLOITATION                |
|                                                                    |                                                 | CDF DEVELOPPEMENT               |
|                                                                    |                                                 | LV1 EXPLOITATION                |
|                                                                    |                                                 | MF INVALIDES                    |
|                                                                    |                                                 | MF COURBEVOIE                   |
|                                                                    |                                                 | LV2 EXPLOITATION                |
|                                                                    |                                                 | LA BOX MONCEAU FLEURS           |
|                                                                    |                                                 | MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE |
|                                                                    | Gérante                                         | EMOVA HOLDING                   |
|                                                                    |                                                 | MONCEAU FLEURS DEVELOPPEMENT    |
|                                                                    |                                                 | MONCEAU FLEURS EXPLOITATION     |
|                                                                    |                                                 | EMOVA MARKET & PRODUCTS         |
|                                                                    |                                                 | MF MALESHERBES                  |
|                                                                    |                                                 | CDF EXPLOITATION                |
|                                                                    |                                                 | EMOVA PRODUCTION                |
|                                                                    |                                                 | MF DENFERT                      |
|                                                                    |                                                 | HAPPY DEVELOPPEMENT             |
|                                                                    |                                                 | ANR EXPLOITATION                |
|                                                                    |                                                 | HAURAUNIZE                      |
| <b>Mme. Cécile Rideau</b><br><b>23, rue d'Anjou - 75008 Paris</b>  | Membre du Directoire                            | EMOVA GROUP                     |

## Annexe B

**Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.**

| Autorisations/Délégations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital | Date de l'autorisation / Délégation                | Durée de validité / Date d'échéance | Utilisation au cours de l'exercice 2025                           | Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières | Caractéristiques particulières de l'opération                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autorisation à donner au Directoire de la Société en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 20.000.000 € (*)                                     | AGOAE du 21/03/2025 (10 <sup>ème</sup> résolution) | 18 mois (21/09/2026)                | -                                                                 | -                                                                  | -                                                                                                                                                          |
| Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider soit l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes                                                                                                                                                                                                | 20.000.000 € (*)                                     | AGOAE du 21/03/2024 (7 <sup>ème</sup> résolution)  | 26 mois (21/05/2026)                | Décisions du Directoire du 18 juillet 2025 et du 4 septembre 2025 | 5.480.724 €                                                        | Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 10.961.448 actions au prix unitaire de 0,60 € |
| Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou donnant droit à un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public                                                                                                                                                                                                                                                  | 20.000.000 € (*)                                     | AGOAE du 21/03/2024 (8 <sup>ème</sup> résolution)  | 26 mois (21/05/2026)                | -                                                                 | -                                                                  | -                                                                                                                                                          |
| Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au 1 <sup>er</sup> de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier                                                                                                                                                                                                                        | 20.000.000 € (*)                                     | AGOAE du 21/03/2024 (9 <sup>ème</sup> résolution)  | 26 mois (21/05/2026)                | -                                                                 | -                                                                  | -                                                                                                                                                          |
| Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce | 20.000.000 € (*)                                     | AGOAE du 21/03/2025 (11 <sup>ème</sup> résolution) | 18 mois (21/09/2026)                | -                                                                 | -                                                                  | -                                                                                                                                                          |
| Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visée à la résolution précédente avec suppression du droit préférentiel de souscription                                                                                                                                                                                                                                                 | 15% du capital de la Société (*)                     | AGOAE du 21/03/2025 (12 <sup>ème</sup> résolution) | 26 mois (21/05/2027)                | -                                                                 | -                                                                  | -                                                                                                                                                          |
| Autorisation à donner au Directoire aux fins de procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emportant renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscriptions                                                                                                                                                               | 15% du capital de la Société (*)                     | AGOAE du 30/06/2025 (6 <sup>ème</sup> résolution)  | 38 mois (30/08/2028)                | -                                                                 | -                                                                  | -                                                                                                                                                          |
| Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 30.000.000 euros                                     | AGOAE du 21/03/2025 (15 <sup>ème</sup> résolution) | -                                   | -                                                                 | -                                                                  | -                                                                                                                                                          |
| Autorisation à donner au directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 10% du capital de la Société                         | AGOAE du 21/03/2025 (16 <sup>ème</sup> résolution) | 18 mois (21/09/2026)                | -                                                                 | -                                                                  | -                                                                                                                                                          |

\*AGOAE du 21/03/2025 (15<sup>ème</sup> résolution) Les augmentations décidées en application des délégations visées ci-dessus ne doivent pas dépasser au cumulé le plafond global de 30.000.000 €. Le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être remis est fixé à 30.000.000€.

3.

# RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

|                                                                                                |           |                                                                                                                                                             |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PREAMBULE.....</b>                                                                          | <b>25</b> | 6.7.risques de liquidité.....                                                                                                                               | 33        |
| <b>1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>                                                      | <b>26</b> | 6.8.risque sociaux.....                                                                                                                                     | 33        |
| 1.1.filiales du Groupe.....                                                                    | 26        | 6.9.risque juridique.....                                                                                                                                   | 33        |
| 1.2.participations minoritaires du groupe.....                                                 | 26        | 6.10. informations et transactions concernant les parties liées.....                                                                                        | 34        |
| 1.3.evolution au cours de l'exercice ecoule.....                                               | 26        | 6.11. engagements hors-bilan.....                                                                                                                           | 34        |
| <b>2. METHODES D'EVALUATION.....</b>                                                           | <b>27</b> | 6.12. activités en matière de recherche et de développement, brevets et licences.....                                                                       | 35        |
| <b>3. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE .....</b>                  | <b>27</b> | 6.13. impact social et environnemental de l'activité et lutte contre les discriminations - engagement de la société en faveur de l'économie circulaire..... | 35        |
| <b>4. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE.....</b>                                               | <b>28</b> | <b>7.FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....</b>                                                                                                                 | <b>35</b> |
| <b>5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE.....</b> | <b>30</b> | 7.1.activités du Groupe.....                                                                                                                                | 35        |
| 5.1.investissements.....                                                                       | 30        | 7.2.evolution du Capital et actionnariat de la société.....                                                                                                 | 38        |
| 5.2.flux de trésorerie opérationnel.....                                                       | 30        | 7.3 modification de la gouvernance intervenue au cours de l'exercice clos .....                                                                             | 38        |
| 5.3.structure financière.....                                                                  | 30        | 7.4.filiales et participations du Groupe.....                                                                                                               | 39        |
| 5.4.situation financière à la clôture.....                                                     | 30        | 7.5.comparabilité des comptes.....                                                                                                                          | 39        |
| <b>6.GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES.....</b>                                              | <b>31</b> | <b>8.EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE .....</b>                                                                                                      | <b>39</b> |
| 6.1.risques liés à l'activité du Groupe.....                                                   | 31        | <b>9.PERSPECTIVES D'AVENIR.....</b>                                                                                                                         | <b>40</b> |
| 6.2.risques liés au développement des réseaux de franchisés .....                              | 32        | <b>10.APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES....</b>                                                                                                            | <b>40</b> |
| 6.3. risques liés aux marques et enseignes.....                                                | 32        |                                                                                                                                                             |           |
| 6.4.risques de change.....                                                                     | 32        |                                                                                                                                                             |           |
| 6.5.risques sur les actions.....                                                               | 33        |                                                                                                                                                             |           |
| 6.6.risques de taux.....                                                                       | 33        |                                                                                                                                                             |           |



Le rapport de gestion du Groupe, établi conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, a été examiné et approuvé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du **30 janvier 2026**.

Aux termes du présent rapport, le Directoire expose :

- Le périmètre de consolidation
- La situation du Groupe et l'activité au cours de l'exercice écoulé et son évolution prévisible
- Les résultats de l'activité du Groupe
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe
- La description des principaux risques et incertitudes auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées
- Les activités du Groupe en matière de Recherche et Développement
- L'information concernant l'impact social et environnemental de l'activité et la lutte contre les discriminations – engagement de la Société en faveur de l'économie circulaire
- Les faits marquants au cours de l'exercice écoulé
- Les événements intervenus depuis la clôture
- Les perspectives
- La proposition d'approbation des comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes sociaux de la Société, annexé à la **partie 4** intègre la partie du présent rapport présentant :

- La situation et l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé
- La présentation des filiales et participations
- Les succursales existantes
- La présentation des comptes sociaux et l'affectation du résultat pour l'exercice écoulé
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société
- La description et gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée
- Les activités en matière de Recherche et Développement

- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport
- L'information sur l'actionnariat de la Société
- Les décisions à prendre relatives aux mandats exercés au sein de la Société
- La proposition d'approbation des comptes sociaux

Le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, annexé à la **partie 2**, intègre la partie du présent rapport présentant :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé, la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ;
- En cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux, les restrictions qui leur sont imposées en matière de levée des options ou de vente des titres (articles L. 225-185 et L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce)
- Les conventions visées aux articles L.225-68 et L.225-86 du Code de commerce
- Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
- Les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion ainsi que sur les comptes sociaux de la société Emova Group au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 sont annexés à la **partie 4**.

Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025 est annexé à la **partie 4**.

## 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 1.1 FILIALES DU GROUPE

Le Tableau ci-après comprend les Filiales du Groupe intégrées dans les comptes consolidés au 30 septembre 2025.

|                                                              | Sept-25                  |               |             | Sept-24                  |               |             |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|--------------------------|---------------|-------------|
|                                                              | Méthode de consolidation | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation | % de contrôle | % d'intérêt |
| ANR EXPLOITATION                                             | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| IDF EXPLOITATION                                             | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| CREATION FLORALE                                             | ME                       | 30%           | 30%         | ME                       | 30%           | 30%         |
| ANR DEVELOPPEMENT                                            | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| LA BOX MONCEAU FLEURS                                        | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| EMOVA MARKET & PRODUCTS                                      | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| EMOVA PRODUCTION                                             | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| CDF DEVELOPPEMENT                                            | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| HAPPY DEVELOPPEMENT                                          | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| HAPPY EXPLOITATION                                           | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| HAURAUNIZE                                                   | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| MONCEAU FLEURS DEVELOPPEMENT                                 | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| MF DENFERT                                                   | IG                       | 100%          | 57%         | IG                       | 100%          | 57%         |
| MAISON DE VERDI                                              | ME                       | 40%           | 40%         | ME                       | 40%           | 40%         |
| MFEF                                                         | IG                       | 57%           | 57%         | IG                       | 57%           | 57%         |
| MONCEAU FLEURS EXPLOITATION                                  | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| MF MALESHERBES                                               | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| CDF EXPLOITATION                                             | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| MF INVALIDES                                                 | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| LV1 EXPLOITATION                                             | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| MF COURBEVOIE                                                | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| LV2 EXPLOITATION                                             | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| ABC EXPLOITATION                                             | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| <b>Société en activité abandonnée ou en cours de cession</b> |                          |               |             |                          |               |             |
| WHKS BV                                                      | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |

IG : Intégration globale

ME : mise en équivalence

### 1.2 PARTICIPATIONS MINORITAIRES DU GROUPE

Le tableau ci-après comprend les participations détenues par le Groupe non consolidées dans les comptes consolidés au 30 septembre 2025.

|                   | sept-25       |            | sept-24       |            |
|-------------------|---------------|------------|---------------|------------|
|                   | % de contrôle | % de parts | % de contrôle | % de parts |
| ISA BOULOGNE      | 35%           | 35%        | 35%           | 35%        |
| VERONICA'S FLOWER | 25%           | 25%        | 25%           | 25%        |
| BRIN DE MELISSE   | 20%           | 20%        | 20%           | 20%        |

### 1.3 EVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant.

## 2. METHODES D'EVALUATION

Les états financiers consolidés d'Emova Group au 30 septembre 2025 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Emova Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Emova Group détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable d'Emova Group.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupes ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

Enfin, il est précisé que les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

## 3. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au 30 septembre 2025, Emova Group compte 291 magasins, dont 40 magasins succursales et 251 magasins franchisés.

| Nombre de magasins par Enseigne | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Monceau Fleurs                  | 229        | 219        |
| Happy                           | 12         | 15         |
| Cœur de Fleurs                  | 29         | 35         |
| Au Nom de la Rose               | 21         | 24         |
| <b>Total nombre de magasins</b> | <b>291</b> | <b>293</b> |
| <b>dont succursales</b>         | <b>40</b>  | <b>44</b>  |
| <b>dont franchises</b>          | <b>251</b> | <b>249</b> |
| dont franchises France          | 226        | 224        |
| dont franchises Internationales | 25         | 25         |

Les faits marquants de l'exercice portant sur le Développement Franchises et Succursales sont indiqués au point 7 du présent rapport « **Faits marquants de l'exercice** ».

Le tableau des succursales est annexé au présent rapport ([Annexe 2](#)).

## 4. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

### 4.1 Résultat consolidé du groupe Emova Group

| Libellé - k€                                                                     | 30/09/2025    | 30/09/2024     |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                                        | <b>28 034</b> | <b>28 018</b>  |
| Achats consommés                                                                 | -8 215        | -7 739         |
| Charges de personnel                                                             | -8 723        | -9 937         |
| Charges externes                                                                 | -2 878        | -3 081         |
| Impôts et taxes                                                                  | -330          | -369           |
| <b>EBITDA Ajusté</b>                                                             | <b>7 889</b>  | <b>6 892</b>   |
| Autres produits d'exploitation                                                   | 18            | 9              |
| Autres charges d'exploitation                                                    | -76           | -58            |
| Dotations aux amortissements                                                     | -3 816        | -4 026         |
| Dotations aux provisions                                                         | 1             | -50            |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                             | <b>4 015</b>  | <b>2 767</b>   |
| Autres produits opérationnels                                                    | 887           | 2 061          |
| Autres charges opérationnelles                                                   | -1 749        | -15 664        |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                     | <b>3 153</b>  | <b>-10 836</b> |
| Coût de l'endettement financier brut                                             | -1 505        | -1 708         |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                                       | <b>-1 505</b> | <b>-1 708</b>  |
| Autres produits financiers                                                       | 188           | 299            |
| Charge d'impôt                                                                   | -122          | 1 751          |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence                     | 0             | 38             |
| <b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b> | <b>1 713</b>  | <b>-10 456</b> |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession               | -61           | -106           |
| <b>Résultat net</b>                                                              | <b>1 652</b>  | <b>-10 562</b> |
| Dont :                                                                           |               |                |
| <b>Part du groupe</b>                                                            | <b>1 634</b>  | <b>-10 325</b> |
| Part hors groupe                                                                 | 18            | -237           |
| Résultat net par action (en euros)                                               | 0,13          | (1,10)         |
| Résultat net dilué par action (en euros)                                         | 0,13          | (1,10)         |

### 4.2 Chiffre d'affaires consolidé du groupe Emova Group

| En M€ - Exercice clos au 30 septembre                | 30/09/2025  | 30/09/2024  | Variation  |             |
|------------------------------------------------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| Chiffre d'affaires succursales                       | 16,9        | 17,9        | -1,1       | -6%         |
| Revenus franchises                                   | 5,7         | 5,6         | 0,2        | 3%          |
| Chiffre d'affaires e-commerce                        | 0,8         | 0,7         | 0,0        | 4%          |
| Revenus Ecole Florale                                | 0,7         | 0,8         | -0,1       | -8%         |
| Chiffre d'affaires Centrale d'achat et référencement | 4,0         | 3,0         | 1,0        | 33%         |
| <b>Chiffres d'affaires Emova Group</b>               | <b>28,0</b> | <b>28,0</b> | <b>0,1</b> | <b>0,3%</b> |

Dans un contexte contraint, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 30 septembre 2025 atteint 28 034 K€, stable par rapport à l'exercice précédent (28 018 K€ au 30 septembre 2024).

*Au 30 septembre 2025, la franchise France demeure le principal moteur de croissance, avec une hausse de son revenu franchise de +3 % sur l'année, soutenue par la fidélisation des clients et l'effet parc lié aux ouvertures. Plusieurs franchisés historiques ont poursuivi leur développement.*

*Les succursales enregistrent un repli assumé, -6 %, conséquence de la politique de rationalisation du parc (cessions en franchise pour les magasins Monceau Fleurs & fermeture des unités de moins de 15m<sup>2</sup> Au Nom de la Rose).*

*L'activité e-commerce continue de progresser avec +4 % porté par monceaufleurs.com.*

*La Centrale d'Achats et de référencement poursuit sa forte dynamique (+33%), confirmant ainsi sa contribution croissante à la performance du Groupe.*

L'EBITDA ajusté s'établit à 7 889 K€ au titre de l'exercice 2025, contre 6 892 K€ sur l'exercice précédent, soit une progression de 14,47 %.

Cette évolution s'explique principalement par un redressement structurel de la base des coûts en particulier sur les charges externes et les charges de personnel. Elle résulte notamment des effets de la rationalisation du parc de magasins succursales ayant entraîné une réduction des charges personnel associées.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi ses actions de maîtrise des charges externes, contribuant également à l'amélioration de la performance opérationnelle.

La hausse des achats consommés observée sur l'exercice s'inscrit dans une évolution de la politique d'approvisionnement. Le Groupe a fait le choix de supporter directement une part plus importante des stocks de marchandises logotées, en limitant le recours aux mécanismes de portage. Cette orientation vise à améliorer la marge de la Centrale et à renforcer la maîtrise des flux.

Enfin, l'optimisation de la masse salariale au siège s'est accompagnée du maintien de recrutements ciblés sur des fonctions clés, nécessaires à la conduite des projets stratégiques et à la poursuite de la transformation du Groupe, tout en préservant une structure de coûts adaptée à son niveau d'activité.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 4 015 K€ contre 2 767 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel de l'exercice s'établit à 3 153 K€, contre (10 836) K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net Part du Groupe ressort à 1 634 K€, en hausse par rapport au résultat net de (10 325) K€ enregistré à la clôture de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2025, le résultat net par action est de 0,13 € contre (1,10) € par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe 1**).

## 5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

### 5.1 INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice, les principaux postes d'investissement du groupe concernent :

- la poursuite de la transformation de magasins sous enseigne Monceau Fleurs ;
- le renouveau avec la marque Happy Fleurs ;
- le lancement d'un complément de gamme logotée à marque Monceau Fleurs ;
- la modernisation du savoir-faire Monceau Fleurs
- le CAP en ligne de l'Ecole Florale ;
- le lancement de la stratégie d'implémentation IA.

### 5.2 FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNEL

Le flux net de trésorerie consolidé généré par l'activité est de 5 707 K€ contre 5 579 K€ pour l'exercice précédent.

### 5.3 STRUCTURE FINANCIERE

Les capitaux propres représentent 29 837 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2025 contre 21 619 K€ pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 72 087 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2025 contre 69 320 K€ pour l'exercice précédent.

### 5.4 SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE

L'endettement financier net s'établit à 15 431 K€ au 30 septembre 2025 (12 142 K€ après impact IFRS16) contre 21 526 K€ à la fin de l'exercice précédent.

### RATIO D'ENDETTEMENT

Au 30 septembre 2025, le Groupe est tenu de respecter les ratios ci-après :

- engagement de maintenir le rapport dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé inférieur ou égal à 2,7.
- engagement de maintenir le rapport Cash-Flow consolidé / Service de la Dette Financière consolidée supérieur ou égal à 1.

Les Covenants sont respectés au 30 septembre 2025.

La structure de l'endettement est présentée ci-après :

| (En K€)                                                       | 30/09/2025 | 30/09/2024 | Variation en K€ |
|---------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------------|
| Valeur mobilière de placement                                 |            |            |                 |
| Disponibilité                                                 | 1 681      | 231        | 1 450           |
| Concours bancaires courants                                   | 487        | 601        | -114            |
| Trésorerie nette                                              | 1 194      | -370       | 1 564           |
| Endettement, part long terme                                  | 12 567     | 5 454      | 7 112           |
| Emprunt auprès des établissements de crédit, part court terme | 4 058      | 15 701     | -11 644         |
| Emprunts obligataires à moins d'un an                         | 500        | 500        | 0               |
| Autres dettes financières à court terme                       |            |            | 0               |
| Endettement financier brut                                    | 17 112     | 21 757     | -4 645          |
| Endettement financier net                                     | 15 431     | 21 526     | -6 095          |
| Dettes locatives IFRS16                                       | 3 288      | 4 978      | -1 690          |
| Endettement financier net après impact IFRS16                 | 12 142     | 16 548     | -4 406          |

---

## AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le montant total des autres passifs non courants s'élève à 3 955 K€ au 30 septembre 2025, contre 5 721 K€ au 30 septembre 2024

---

## DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 4 735 K€ au 30 septembre 2025, contre 4 581 K€ au 30 septembre 2024.

---

## AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à 13 736 K€ au 30 septembre 2025 contre 13 225 K€ au 30 septembre 2024.

## 6. GESTION DES RISQUES ET DES INCERTITUDES

### 6.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

---

#### *RISQUES LIES AUX FLUCTUATIONS DES PRIX DES FLEURS ET PLANTES ET RISQUES LIES AU SOURCING ET A LA DEPENDANCE A L'EGARD DES FOURNISSEURS*

Le marché des fleurs et plantes repose sur des échanges mondiaux, notamment via les bourses des Pays-Bas qui concentrent une large majorité des transactions. Comme tout marché, les prix fluctuent en fonction de l'offre et de la demande. Toutefois, sur ce marché spécifique, la demande est en grande partie anticipable, car elle est étroitement liée à des événements calendaires récurrents (fêtes nationales, événements internationaux), réduisant ainsi l'incertitude inhérente aux fluctuations.

Pour garantir une stabilité dans son approvisionnement, Emova Group s'appuie sur une organisation solide et un réseau optimisé :

- Les magasins s'approvisionnent directement auprès de fournisseurs référencés par la centrale d'achats et de référencement d'Emova Group, Emova Market & Products, offrant une agilité, une mise en concurrence et une diversité des sources d'approvisionnement.
- La centrale d'achats & de référencement a rationalisé son réseau de fournisseurs, avec un sourcing direct auprès de producteurs dans les principaux bassins mondiaux (Afrique, Amérique du Sud, Europe). Des engagements annuels sur des volumes d'achats permettent de stabiliser les variations de prix.
- La **Centrale d'Achats et de Référencement** a travaillé à resserrer le parc de fournisseurs et à une maîtrise optimisée de l'offre et de la filière par le franchiseur. Trois typologies de fournisseurs sont à distinguer :
  - Producteurs,
  - Grossistes Fleurs & Plantes,
  - Et Fournisseurs/Grossistes d'accessoires ou d'emballages.

En 2025, la centrale d'achats et de référencement a renforcé son parc de fournisseurs à une échelle régionale en maillant le territoire métropolitain français. L'objectif est de développer des sources d'approvisionnement complémentaires aux fournisseurs nationaux pour garantir la complémentarité et la différenciation de l'offre, la compétitivité des sourcings et capter des productions locales.

Pour maîtriser les risques, un **outil de pilotage des prix d'achat sur les cadrans** a été mis en place. Cet outil, enrichi par un historique de 4 ans, permet d'analyser les tendances et de prendre des décisions éclairées.

Grâce à ce pilotage des cours, le Groupe fait preuve de dynamisme et d'agilité, permettant aux magasins d'adapter leurs achats en conséquence.

Ces actions stratégiques permettent une meilleure maîtrise des fluctuations des prix d'achat grâce à un système de référencement efficace et des achats centralisés.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas dépendant d'un fournisseur ou contrat unique, limitant ainsi les risques d'approvisionnement. Il a renforcé son pilotage des fournisseurs et optimisé ses processus logistiques sous la supervision du Directeur Offre & Performance Achats.

---

## DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS

Emova Group a mis en place des mécanismes et des garanties solides pour réduire au minimum les risques liés aux délais de paiement des franchisés.

Les redevances dues par les franchisés sont généralement réglées par prélèvement bancaire dès l'émission des factures. Ce processus automatisé garantit un recouvrement rapide des créances et limite les risques d'impayés.

Par ailleurs, les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par des instruments prévues contractuellement tel que :

- Une **garantie à première demande bancaire**
- Dans certains cas, cette garantie est complétée par un **nantissement du fonds de commerce** ou par une **garantie personnelle** du franchisé au profit du Groupe.

Pour renforcer davantage la maîtrise des risques liés aux délais de paiement, le Groupe fait appel aux services d'une société de recouvrement spécialisée. Cette entité coordonne les actions nécessaires pour :

- Assurer un suivi rigoureux des éventuels retards de paiement.
- Engager des démarches ciblées pour recouvrer les créances impayées.

## 6.2. RISQUES LIES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU FRANCHISES

Emova Group adopte une stratégie robuste et maîtrisée pour développer son réseau de franchises autour de sa marque leader **Monceau Fleurs** pour le maillage magasin. La marque **ANR** pour un marché d'opportunité locale. Le repositionnement de la marque **Happy Fleurs** sur le marché de la GMS. La marque **Cœur de Fleurs** demeure avec un parc de magasins rationalisés.

Au 30 septembre 2025, Emova Group comptait **251 points de vente en franchise**, illustrant un modèle éprouvé et attractif. Le groupe dispose également de **près de 400 emplacements potentiels** identifiés grâce à une étude géomarketing réalisée en janvier 2025, ce qui témoigne d'une forte capacité d'expansion.

Pour garantir la qualité et la pérennité de son développement, Emova Group a mis en place des processus rigoureux :

- **Une sélection exigeante des franchisés** : Chaque candidat passe par une procédure de validation stricte afin de garantir qu'il répond aux critères spécifiques de chaque marque.
- **Des ressources dédiées** : Le Groupe dispose d'une équipe expérimentée pour accompagner l'intégration des nouveaux franchisés et assurer leur alignement avec les standards des enseignes.
- **Un suivi de la qualité** : Les magasins sont régulièrement contrôlés pour garantir leur conformité aux concepts et préserver ainsi l'image et la réputation des marques.
- **Structuration et développement du parc de magasin** : Le groupe a fait le choix de s'appuyer sur deux entreprises spécialisées dans le domaine du recrutement :

- La première, dotée d'un spectre d'intervention large, a pour mission d'attirer et de séduire des candidats afin de valoriser et exploiter pleinement le potentiel de nos territoires périurbains.
- La seconde, acteur historique du développement de franchises externalisées, doit nous permettre d'aborder de manière ciblée et méthodique la recherche de candidats pour la reprise de magasins identifiés comme stratégiques.

En complément, le modèle économique des franchises présente une résilience intrinsèque :

- Les revenus récurrents provenant des redevances des franchisés assurent une base financière stable.
- La diversification des enseignes et des emplacements géographiques réduit les risques liés à des fluctuations économiques ou locales.

Emova Group s'appuie également sur un développement interne solide, avec une franchise accessible et attractive.

Le groupe observe une dynamique de croissance interne : le nombre de magasins par franchisé est passé de **1,9 magasin en moyenne en 2018 à 2,4 magasins en 2025**, et plusieurs franchisés existants souhaitent poursuivre leur développement avec le Groupe. Cette volonté d'expansion se traduit également chez certains collaborateurs Emova Group ou élèves de l'Ecole Florale, prêts à se projeter en tant qu'entrepreneurs aux côtés du Groupe.

## 6.3. RISQUES LIES AUX MARQUES ENSEIGNES

Le Groupe détient les droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exercice de ses activités et notamment :

- Des marques commerciales : Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœur de fleurs, Happy et Happy Fleurs ainsi que l'Ecole Florale. Ces marques sont enregistrées sous forme verbale, figurative ou semi-figurative en France et/ou dans l'Union Européenne et ou dans les territoires dans lesquels le Groupe opère. Leur protection est assurée par un renouvellement périodique
- Des noms de domaine : le Groupe a réservé auprès d'organisme spécialisés, les noms de domaine associés à ses principales enseignes Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœur de fleurs, et Happy également renouvelés régulièrement.

Le principal risque identifié en matière de propriété intellectuelle concerne notamment :

- la perte ou la non-reconduction des droits sur certaines marques ou noms de domaine ;

- l'atteinte à l'image ou à la notoriété d'une enseigne, pouvant impacter sa valeur économique ;
- les litiges potentiels liés à des droits antérieurs ou à des usages concurrents.

Il est précisé que ce risque est maîtrisé par le Groupe grâce aux services du conseil en propriété intellectuelle auquel il fait appel, afin que celui-ci surveille, conseille et alerte le Groupe pour tout ce qui concerne le maintien, l'exploitation et la défense des droits dont le Groupe est titulaire.

Le risque peut toutefois se matérialiser par une dépréciation d'actifs incorporels, comme cela a été le cas lors de l'exercice précédent avec la marque Rapid'Flore, dont la valeur a été dépréciée de 7.200 k€. Cette dépréciation, sans impact sur la trésorerie du Groupe, s'est inscrite dans le cadre de sa stratégie visant à clarifier et rationaliser son portefeuille de marques.

#### 6.4. RISQUES DE CHANGE

La part des transactions réalisées en une autre devise que l'euro est marginale. Par conséquent, le risque de change supporté par le Groupe est très faible à l'heure actuelle. Le Groupe n'a, de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

#### 6.5. RISQUES SUR LES ACTIONS

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

#### 6.6. RISQUES DE TAUX

Le groupe Emova Group est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de son endettement à taux variable sur 22% de sa dette financière.

De manière générale, l'exposition au risque est maîtrisée.

A titre de sensibilité, une hausse de 100 points de base du taux EURIBOR se traduirait par une augmentation estimée de la charge financière d'environ 30 000 euros. Le solde de l'endettement est assorti d'un taux fixe et n'est donc pas soumis aux fluctuations des taux de marché.

Pour plus de détails sur la structure de l'endettement, se référer à la **note 23**.

#### 6.7. RISQUES DE LIQUIDITE

Le flux net de trésorerie consolidé généré par l'activité est de 5 707 K€ contre 5 579 K€ pour l'exercice précédent.

De plus, au travers de l'augmentation de capital du 4 septembre 2025, les actionnaires dont Emova Holding ont renouvelé leur soutien à Emova Group.

Ainsi, le Groupe a pu investir à hauteur de 1 366 K€, et poursuivre la baisse de son endettement.

Par ailleurs, les mesures destinées à limiter le risque d'un éventuel contrôle abusif du principal actionnaire résulte de la forme même de la société Emova Group qui, en tant que société anonyme à forme dualiste, comprend deux organes de gouvernance indépendants : un directoire qui dirige et un conseil de surveillance qui contrôle.

#### 6.8. RISQUE SOCIAUX

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par la Direction des Ressources Humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et leurs représentants lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

#### 6.9. RISQUE JURIDIQUE

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique en coordination avec le Comité Exécutif.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et des conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

Le Groupe a provisionné tout litige ou contentieux dont il estime qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur des estimations réalisées avec ses conseils extérieurs.

Au cours de l'exercice, le Groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur certains traitements appliqués. À l'issue de ces procédures, des rappels ont été notifiés sur une partie des impositions concernées, donnant lieu à la mise en place d'un plan de règlement, conformément aux accords intervenus avec l'administration fiscale.

#### 6.10. INFORMATIONS ET TRANSACTIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Au 30 septembre 2025, le Groupe avait une dette commerciale au titre d'une convention de management fees historique vis-à-vis d'Emova Holding de 1 318 K€ en baisse de 720 K€ du fait de la compensation partielle de cette créance dans l'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice.

A cette même date, Emova Holding disposait d'un compte courant débiteur chez Emova Group de 462 K€ contre un compte courant créditeur de 1 379 K€

#### 6.11. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

##### Engagements donnés :

Dans le cadre du refinancement susvisé et de la conclusion d'un contrat de prêt en date du 28 décembre 2021, aux termes duquel les prêteurs ont accepté de consentir à la Société un prêt d'un montant de 12 500 000 euros divisé en quatre tranches, Emova Group a consenti :

- Une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et de Roma Flore (*devenu respectivement IDF Exploitation, MF Malesherbes, LV2 Exploitation, MF Invalides, LV1 Exploitation, MF Courbevoie et ABC Exploitation*) détenus par la Société et constituée par elle.
- Des nantissements de parts sociales de premier rang portant sur la totalité des parts sociales détenues par la Société dans le capital social d'Emova Market Place (*nouvelle dénomination Emova Market & Products*), d'Emova Production, d'Happy Inc. (*Happy Développement*), de Hauraunize, de La Générale des Végétaux (*Monceau Fleurs Développement*), de Monceau Fleurs Expansion France.

##### Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune :

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, Emova Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'Emova Group.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total d'un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée, soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et trente-huit centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2015 un abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée, soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait

reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Ces abandons de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune n'ont pas pour effet d'impacter négativement la société Emova Group dans la mesure où (i) ils ont été consentis jusqu'au 30 septembre 2024, (ii) la dette d'Emova Group à l'égard d'Emova Holding a été effacée à due concurrence des abandons consentis et (iii) la réintégration, limitée à 5% du bénéfice en cas de retour à meilleure fortune, ne paraît pas pouvoir entraver la capacité distributive ni la capacité d'investissement de la société Emova Group.

#### 6.12. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Emova Group a engagé des frais de recherche et de développement dans le cadre de la digitalisation de ses activités ainsi que de l'accompagnement de l'évolution de ses réseaux.

#### 6.13. PUBLICATION DU RAPPORT RSE VOLONTAIRE D'EMOVA GROUP POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

Le 30 mai 2025, Emova Group a publié son rapport volontaire RSE au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024. Ce document, accessible sur le site corporate sous le titre «**Rapport RSE volontaire d'Emova pour l'exercice au 30.09.24**», illustre les avancées concrètes du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale. Il convient de préciser que ce rapport ne constitue pas le rapport de durabilité au sens des normes ESRS, auxquelles la société n'est pas soumise à ce jour. Il n'a pas fait l'objet d'une revue par un tiers indépendant.

Ce rapport s'inscrit dans une démarche volontaire de transparence, de cohérence et d'amélioration continue, en lien avec l'ensemble des enseignes du Groupe et son centre de formation, L'École Florale.

Dans la continuité de la dynamique engagée au sein du Groupe, l'exercice 2024-2025 s'ouvre sur plusieurs défis structurants qui guideront l'évolution de notre politique RSE. Les enjeux identifiés pour les années à venir soulignent la nécessité d'accélérer notre transformation, notamment en matière de gestion des produits phytosanitaires, de réduction du plastique, d'affichage toujours plus rigoureux de l'origine de nos produits et de soutien accru aux filières horticoles françaises.

L'effectif salarial du Groupe au 30 septembre 2025 est de 208 salariés, contre 223 salariés au 30 septembre 2024.

### 7. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 7.1 ACTIVITES DU GROUPE

##### *UNE ANNEE MARQUEE PAR LES 60 ANS DE LA MARQUE MONCEAU FLEURS.*

En 2025, Monceau Fleurs a célébré ses 60 ans, marquant six décennies d'innovation et de proximité avec les consommateurs. Pionnière, l'enseigne a inventé le libre-service floral il y a 60 ans, un modèle devenu une référence sur le marché. À l'occasion de cet anniversaire, une grande étude consommateurs a été menée avec l'institut YouGov. Elle confirme que les fleurs restent le premier choix cadeau des Français (48%), à égalité avec les chocolats, y compris auprès des jeunes consommateurs. Elle met également en évidence la puissance de la marque : Monceau Fleurs est l'enseigne de fleuriste physique la plus connue, avec 37%

de notoriété nationale, atteignant 59% en région parisienne.

L'étude souligne par ailleurs les attributs les plus spontanément associés à Monceau Fleurs : des prix reconnus, un large choix et la qualité de ses créations, qui constituent les trois qualificatifs les plus cités par les consommateurs. Cette performance durable s'explique par la capacité de l'enseigne à évoluer, innover et s'adapter aux nouveaux usages, en combinant un concept physique capable de s'intégrer à tous les quartiers et à tous les moments de consommation, et une présence active sur les principales plateformes digitales de vente de fleurs. L'ensemble de ces éléments illustre une dynamique très positive et la solidité du positionnement de Monceau Fleurs au sein d'Emova Group.

---

## *MONCEAU FLEURS CONTINUE SA CROISSANCE – ET REPOSITIONNEMENT DES AUTRES MARQUES*

### **Présentation du réseau au 30 septembre 2025 :**

Au 30 septembre 2025, le Groupe Emova disposait d'un réseau de 291 points de vente, répartis entre 251 magasins franchisés et 40 succursales. Cette implantation témoigne de la solidité du réseau et de son maillage sur l'ensemble du territoire.

### **Ouvertures de magasins - dynamique et engagement des franchisés :**

Au cours de l'exercice, 10 nouveaux magasins ont été ouverts en France, venant renforcer la présence d'Emova dans de nombreuses villes, notamment en province. La répartition de ces ouvertures par marque s'établit ainsi : 8 magasins Monceau Fleurs, 1 magasin Au Nom de la Rose et 1 magasin Happy Fleurs. Ce développement s'appuie fortement sur l'engagement des partenaires historiques, puisque 90 % des ouvertures ont été réalisées avec des franchisés déjà présents dans le réseau, confirmant ainsi l'attrait de nos business models par nos partenaires.

En parallèle de ces ouvertures, le Groupe a poursuivi ses actions d'optimisation de son parc de magasins afin d'assurer la performance globale du réseau.

### **Fermetures de magasins - adaptation et rationalisation :**

Sur la même période, 16 magasins en France ont été fermés. Les principales raisons de ces fermetures côté franchises sont la fin de contrats arrivant à échéance, notamment autour de nos marques Cœurs de fleurs et Au nom de la rose dont le repositionnement est à l'étude. Les succursales ont fermé 4 points de vente identifiés comme non stratégiques ou non rentables, dans une logique d'amélioration continue de la performance opérationnelle du réseau.

### **Cession de magasins :**

Afin de sécuriser son parc magasin, Emova Group accompagne ses franchisés dans la recherche de repreneurs.

Ainsi cette année, 7 magasins ont été cédés dont 2 avec de nouveaux franchisés.

---

## *LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE CANDIDATS A LA FRANCHISE*

Au cours de l'exercice, une nouvelle dynamique a été impulsée pour renforcer les actions de sourcing de candidats à la franchise. Une campagne de communication ciblée a été relancée via la presse spécialisée afin d'accroître la visibilité des opportunités proposées.

Parallèlement, des démarches actives ont été engagées auprès de prestataires spécialisés dans le recrutement, dans le but de diversifier les canaux d'identification des nouveaux franchisés et d'optimiser la qualité des candidatures reçues.

---

## *INITIATIVES STRATEGIQUES ET PARTENARIATS*

### **Ecole Florale :**

- **Renforcement du partenariat entre L'Ecole Florale et Ecole Ducasse :** Au cours de l'exercice, L'Ecole Florale et École Ducasse ont renforcé leur partenariat afin de conjuguer leurs savoir-faire d'excellence autour de l'art floral et de l'art culinaire. Cette collaboration met en valeur le raffinement et la créativité du savoir-faire à la française à travers plusieurs actions communes : organisation de masterclasses mêlant techniques culinaires et composition florale, réalisation de décorations thématiques pour des temps forts tels que Noël et la Saint-Valentin, ainsi que la tenue d'un concours pédagogique impliquant la participation d'un chef d'École Ducasse. Ensemble, les deux institutions affirment leur volonté de former des talents capables d'incarner l'élégance, la précision et l'innovation propres aux métiers d'art français.

**Excellence et pérennisation du savoir-faire avec L'Ecole Florale :** Au cours de l'exercice, L'Ecole Florale a consolidé son engagement dans l'excellence et la transmission du savoir-faire français en art floral. Elle a d'abord obtenu le renouvellement de sa certification Qualiopi, délivrée par Bureau Veritas Certification le 3 janvier 2025, couvrant les actions de formation (L.6313-1 – 1°) ainsi que les actions de formation par apprentissage (L.6313-1 – 4°, au sens de l'article L.6211-2), garantissant la qualité et la fiabilité de ses parcours. Par ailleurs, l'Ecole a été, pour la première fois, centre d'examen pour les épreuves du CAP Fleuriste pour les Académies de Versailles et Créteil. Cette double reconnaissance illustre sa volonté de pérenniser les métiers de la fleuristerie, de former des professionnels compétents et de valoriser les compétences pratiques et théoriques dans un cadre d'exigence et de professionnalisme, tout en renforçant son rôle de référence dans le secteur.

- **Préparation au CAP en ligne :** L'Ecole Florale a lancé en fin d'exercice sa première formation 100% en ligne qui prépare les apprenants à l'obtention du CAP Fleuriste. Cette initiative s'inscrit dans la tendance largement observée du développement des formations en ligne, et pour laquelle L'Ecole Florale a mis en place une plateforme de e-learning.

### **Renforcement de l'implication dans la filière végétale :**

Emova Group renforce son implication au sein de la filière végétale à travers une présence accrue dans les instances représentatives du secteur. La participation de Saloua MASLAGA à l'Assemblée Générale des délégués de VALHOR illustre la volonté du Groupe de contribuer activement aux orientations stratégiques de l'interprofession. Par ailleurs, la nomination de Olivier GINOUX au Bureau fédéral de la Fédération Française des Artisans Fleuristes témoigne de l'engagement d'Emova Group en faveur de la structuration et de la défense du métier.

Cette implication traduit une stratégie de représentation et de collaboration active au sein de la filière.

### **Renforcement de la communication liée aux marques du groupe :**

- **Développement de produits à la marque Monceau Fleurs** : dans le cadre de son enjeu stratégique de faire de Monceau Fleurs la marque florale préférée des français, le Groupe a initié cette année la création de produits à marque Monceau Fleurs. Une première gamme de bougies a été lancée, avec un total de 15 références, et sera suivie du lancement de nouveaux produits sur l'exercice prochain.
- **Plateforme de communication digitale locale** : le Groupe a déployé auprès de l'ensemble de son parc de magasins l'accès à une plateforme leur permettant de créer et diffuser facilement une campagne de communication digitale locale. Cette solution mise en oeuvre avec le partenaire Ermes (groupe Redpill) a déjà été utilisée à plus de 300 reprises par nos magasins sur l'exercice.

### **Satisfaction clients :**

Emova Group a continué à renforcer sa stratégie customer centric en faisant du NPS un indicateur suivi par les équipes au même niveau que le CA. Il est complété depuis juillet 2025 par un nouveau questionnaire de satisfaction client en 9 questions qui couvre toutes les facettes de l'expérience client. Magasin par magasin les points d'amélioration identifiés font l'objet d'un plan d'amélioration. Les magasins du Groupe affichent sur l'exercice 2024-2025 un NPS moyen de 71, basé sur près de 25 000 avis.

---

### **ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

- **Renforcement de l'engagement d'Emova Group en faveur de l'inclusion LGBTQIA+** : Dans le cadre de son partenariat avec L'Autre Cercle, Emova Group a

renforcé son engagement en participant à la première édition du baromètre dédié aux jeunes réalisé avec BVA, qui a permis de recueillir des données sur les perceptions et expériences des jeunes générations concernant l'inclusion LGBTQIA+ en milieu professionnel. Dans la continuité de cette démarche, le 29 septembre 2025, L'École Florale, filiale du Groupe, a signé la Charte d'Engagement LGBTQIA+ de L'Autre Cercle. Cette initiative illustre les valeurs de l'école et s'inscrit pleinement dans son cadre pédagogique, qui privilégie un environnement inclusif et éthique pour former les professionnels de demain. Ces actions traduisent concrètement l'engagement durable d'Emova Group en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

- **Accompagnement et insertion de stagiaires ukrainiens – CQP Assistant Fleuriste :**

Au cours de l'exercice, L'École Florale a conduit la seconde session du CQP Assistant Fleuriste dédiée à un groupe de 14 stagiaires déplacés ukrainiens, en partenariat avec la Préfecture de région Île-de-France, la DRIETS, France Travail, l'OPCO EP, l'association ARES et les magasins Monceau Fleurs. Structuré autour de cours de français (100 h), de formation théorique et pratique (200 h) et d'un stage en entreprise (200 h), ce parcours a bénéficié dès son lancement de la visite à L'École Florale du Conseiller aux affaires consulaires d'Ukraine, venu exprimer son soutien aux stagiaires et à la démarche d'insertion. La cérémonie solennelle de remise des diplômes, organisée en juillet 2025 en présence de la préfète d'Île-de-France et du Président de la Fédération Française des Artisans Fleuristes, a souligné la détermination et le courage des participants. Plus des deux tiers d'entre eux poursuivent aujourd'hui leur chemin professionnel dans la fleuristerie, confirmant la réussite et l'impact du dispositif.

- **Engagements de transparence et traçabilité** : Dans le cadre de notre engagement pour la transparence et la traçabilité, en cohérence avec notre matrice de matérialité, Emova Group a amorcé deux chantiers structurants. Le premier vise la prévention des risques liés aux produits phytosanitaires, avec le cadrage de la démarche réalisé en collaboration avec des toxicologues, les services de santé au travail et Val'Hor. Le second projet concerne l'affichage des origines, testé sur les fleurs coupées, illustrant notre volonté d'informer nos clients et de renforcer la traçabilité de nos produits. Ces travaux, amorcés cette année, se poursuivront sur l'exercice suivant afin de passer à la phase opérationnelle et d'en mesurer les impacts concrets.

---

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La démocratisation de l'intelligence artificielle (IA) transforme profondément les pratiques dans de nombreux secteurs, et le commerce spécialisé n'échappe pas à cette évolution. Conscients de ces enjeux, nous avons engagé une réflexion stratégique sur les opportunités que ces technologies pourraient offrir à notre réseau.

Notre objectif est d'identifier comment l'IA peut contribuer à améliorer la performance en magasin et enrichir la relation client, tout en respectant l'ADN de notre marque. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'anticiper les évolutions du marché et de préparer nos équipes aux outils de demain

L'IA représente un potentiel considérable pour accompagner les fleuristes dans leur quotidien, en simplifiant certaines tâches et en favorisant une expérience client plus personnalisée. Nous explorons ces perspectives avec prudence et ambition, afin de garantir des solutions adaptées à notre métier et à nos valeurs.

Dans un contexte de modernisation et de structuration profonde de nos opérations et d'accélération de notre transformation digitale, Emova Group a lancé fin 2025 une mission avec un cabinet prestataire afin de définir notre schéma directeur Data & IA et d'identifier les usages prioritaires à forte valeur ajoutée pour l'ensemble de nos métiers. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des constats établis sur notre système d'information et répond à l'ambition de doter le Groupe d'un SI plus résilient, plus performant et mieux intégré.

## 7.2 EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

---

### ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

L'actionnaire de référence de la Société est la société Emova Holding, contrôlée par la société Perceva, qui détenait **41,46** % du capital au 30 septembre 2025.

Nous nous reportons **au point 3 du rapport de gestion sur les comptes sociaux** concernant le nombre total des droits de vote et les pourcentages de droits de vote calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote.

---

### OPERATION SUR LE CAPITAL D'EMOVA GROUP

Une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires appelée à approuver plusieurs résolutions

destinées à renforcer la structure financière de la Société, a été réunie le 30 juin 2025. Deux réductions successives de capital ont ainsi été décidées :

- La première, réalisée en date du 30 juin 2025, destinée à apurer les pertes constatées à hauteur de 14.473.646,72 euros, ayant ramené le capital de 28.566.408 euros à 14.092.761,28 euros, par apurement du compte de report à nouveau à due concurrence et diminution de la valeur nominale des actions de 3 euros à 1,48 euro ;
- La seconde, réalisée en date du 24 juillet 2025, destinée à ramener la valeur nominale unitaire des actions de la Société, ayant ramené le capital de 14.092.761,28 euros à 4.761.068 euros, par affectation de pareille somme au compte de primes d'émission et réduction de la valeur nominale unitaire des actions de 1,48 euro à 0,50 euro.

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 mars 2024, le Directoire a décidé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la réalisation définitive a été constatée par le Directoire le 4 septembre 2025 à hauteur de 5.480,724 euros par émission de 10.961.448 actions nouvelles de 0,50 euro de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 0,60 euro, le capital ayant ainsi été porté de 4.761.068 euros à 10.241.792 euros .

Cette augmentation de capital, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription et destinée en priorité aux actionnaires d'Emova Group, tout en étant ouverte à l'ensemble des investisseurs, avait pour objectif de permettre à la Société de :

- financer l'ouverture de nouveaux magasins dans des zones à fort potentiel en France afin de consolider l'ancrage territorial et la présence physique des marques du Groupe ;
- déployer un plan actif de recrutement de franchisés, des partenariats stratégiques, une plateforme de candidature dédiée et un parcours d'intégration renforcé ;
- développer les solutions omnicanales et les services digitaux à valeur ajoutée pour fluidifier l'expérience client, soutenir les ventes et améliorer l'efficacité opérationnelle des magasins.

Conformément à leurs engagements de souscription, les actionnaires de référence de la Société ont participé à ladite augmentation de capital en numéraire et par compensation de créances, ce qui a permis un désendettement de la Société à concurrence de cette compensation.

Emova Group remercie l'ensemble de ses actionnaires, institutionnels comme particuliers, pour leur participation à cette augmentation de capital. Cette levée de fonds renforce la structure financière de la Société et lui donne les moyens d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

### 7.3 MODIFICATIONS DE LA GOUVERNANCE INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 30.09.2025

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 mars 2025 a décidé de ne pas renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Antoine COLIN et de ne procéder à aucune nomination en remplacement.

Par une décision en date du 21 mars 2025, le Conseil de surveillance a décidé de renouveler le mandat de membre et de Présidente du Directoire d'Emova Group de Madame Saloua MASLAGA pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2030.

Au cours de l'exercice, le Conseil de surveillance d'Emova Group a également pris acte de la fin du mandat de membre du Directoire de Monsieur Armand VERGER, qui avait été nommé le 12 novembre 2024.

Enfin, par décision en date du 3 juin 2025, le Conseil de surveillance d'Emova Group a nommé Madame Cécile RIDEAU en qualité de membre du Directoire pour la durée restant à courir du mandat du Directoire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2030.

### 7.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE

Il convient de se reporter au **point 1.1** du présent rapport ainsi qu'au **point 1.3** du rapport de gestion d'Emova Group.

### 7.5 COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes consolidés au 30 septembre 2025 sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2024.

## 8. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

### *CÉLÉBRATION DES 60 ANS DE MONCEAU FLEURS*

Monceau Fleurs a organisé sa Convention 2025 à l'occasion de ses 60 ans réunissant près de 150 participants : franchisés, équipes du siège et partenaires fournisseurs, sous la présidence de Saloua Maslaga. Cet événement a constitué un temps fort de mobilisation, de partage et de cohésion, illustrant la vitalité de l'enseigne et la solidité de son modèle de franchise.

La Convention a été structurée autour de séquences de réflexion et d'inspiration, consacrées notamment à la puissance de la marque Monceau Fleurs, aux évolutions du commerce spécialisé, ainsi qu'aux marques les plus inspirantes. Elle a également donné lieu à un échange approfondi sur l'avenir de la filière florale, en réunissant des acteurs représentatifs de l'écosystème (marché, interprofession, réseau), et a mis en lumière les transformations à l'œuvre dans le métier de commerçant, notamment au travers d'une intervention dédiée à l'impact de l'intelligence artificielle sur les pratiques retail.

Au-delà du contenu, la Convention a permis de renforcer les liens au sein du réseau dans un cadre propice aux échanges et à la convivialité. Elle a enfin été l'occasion de mettre à l'honneur des franchisés historiques, qui avec

respectivement 21 et 26 ans de franchise Monceau Fleurs illustrent la pérennité du modèle et la capacité de Monceau Fleurs à fédérer durablement ses partenaires. L'ensemble de ces temps forts réaffirme l'ambition de l'enseigne : poursuivre son adaptation aux nouveaux usages de consommation, conjuguer excellence opérationnelle et innovation, et rester résolument tournée vers l'avenir.

### *FIN DE L'ACTION DE CONCERT QUI EXISTAIT ENTRE LES ACTIONNAIRES DE REFERENCE DE LA SOCIETE*

La Société a été informée de la décision d'Emova Holding et du FPS Matignon Innovation de mettre un terme au pacte d'actionnaires conclu le 29 juillet 2016 avec effet au 28 novembre 2025. L'action de concert qui existait entre ces actionnaires a en conséquence pris fin le 28 novembre 2025.

Cette résiliation s'inscrit dans le prolongement de l'évolution des participations respectives de ces deux actionnaires à la suite de l'augmentation de capital de la Société réalisée le 4 septembre 2025 au résultat de laquelle Emova Holding a franchi à la baisse le seuil de cinquante pour cent (50%) des droits de vote de la Société.

## 9. PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité et constitue une année d'approfondissement. La stratégie doit conforter notre position de leader et assurer une croissance durable. Elle s'appuie sur 6 axes de développement stratégiques :

### 1. Accélérer notre développement territorial

Le déploiement de notre réseau en franchises et en succursales constitue un pilier majeur de notre stratégie. Les récentes ouvertures confirment la force de nos marques et la pertinence de notre modèle. Nous avons identifié un potentiel de plus de 400 nouvelles implantations à moyen terme. Un nouveau modèle d'affaires est également en cours de test pour accroître notre présence locale et accélérer l'ouverture de nouveaux magasins.

### 2. Accroître l'attractivité de nos marques pour les candidats à la franchise

Faire d'Emova Group un partenaire de choix pour les entrepreneurs est une priorité stratégique. Nous renforcerons l'attractivité de nos marques en mettant en avant leur notoriété, leur rentabilité éprouvée et l'accompagnement personnalisé offert à nos franchisés. Des programmes spécifiques de soutien et de formation seront développés pour attirer des candidats de qualité et permettre leur réussite.

### 3. Devenir les marques florales préférées des Français

Dans cette dynamique de croissance, notre ambition est de faire de nos marques, en particulier Monceau Fleurs, la marque florale préférée des Français. Pour y parvenir, l'amélioration de la satisfaction client sera une priorité, avec une attention particulière portée au Net Promoter Score (NPS), véritable indicateur clé mobilisant tous nos collaborateurs.

### 4. Renforcer notre modèle économique

Face à un contexte de tension économique, le Groupe croit plus que jamais en la pertinence de son modèle qui

combine des volumes importants, un prix accessible, une qualité garantie et une large offre de services.

C'est cette promesse qui nous permettra de continuer à fidéliser une clientèle exigeante tout en attirant de nouveaux segments de consommateurs.

### 5. Innover pour transformer le métier de fleuriste

Nous déploierons un plan de transformation ambitieux, intégrant les opportunités offertes par l'intelligence artificielle et une digitalisation accrue de nos points de vente. Ces initiatives visent à optimiser la gestion, améliorer l'expérience client et simplifier les processus opérationnels.

En parallèle, l'accroissement de l'Ecole Florale et le lancement de notre CAP Fleuriste digital formeront une nouvelle génération de fleuristes, indispensables pour accompagner la croissance du Groupe.

### 6. Être un acteur clé de la transformation responsable de la filière

En tant que leader du secteur, Emova Group s'engage à jouer un rôle moteur dans la transition écologique et la transformation durable de la filière florale. Nous renforcerons les circuits courts, soutiendrons la filière horticole française et adopterons des pratiques responsables conciliant performance économique et impact positif pour les parties prenantes.

Notre stratégie repose sur quatre leviers fondamentaux : renforcer notre promesse client, accélérer notre transformation digitale, mobiliser nos collaborateurs et attirer de nouveaux talents entrepreneurs de tous horizons.

Ces initiatives ambitieuses, portées par une vision collective et innovante, nous permettront de consolider notre position de leader, d'élargir notre réseau et de créer une valeur durable pour toutes les parties prenantes.

## APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux articles L. 225-100 et L.233-16 du Code de commerce, le Directoire vous demande, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Le Directoire  
Saloua MASLAGA, Présidente

### Annexe 1 – Tableau des 5 derniers exercices

| Nature des Indications / Périodes<br>(en €)                     | 30/09/2025 | 30/09/2024  | 30/09/2023 | 30/09/2022 | 30/09/2021 |
|-----------------------------------------------------------------|------------|-------------|------------|------------|------------|
| Durée de l'exercice (mois)                                      | 12         | 12          | 12         | 12         | 12         |
| <b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>               |            |             |            |            |            |
| a) Capital social                                               | 10 241 792 | 28 566 408  | 27 708 186 | 27 083 028 | 24 999 885 |
| b) Nombre d'actions émises                                      | 20 483 584 | 9 522 136   | 9 236 062  | 9 027 676  | 8 333 295  |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions                 | 0          | 0           | 0          | 0          | 0          |
| <b>II – Résultat global des opérations effectives</b>           |            |             |            |            |            |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes                                | 28 034 266 | 28 018 363  | 30 051 813 | 32 272 055 | 29 748 322 |
| b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions            |            |             |            |            |            |
| c) Impôt sur les bénéfices                                      | -72 285    | 0           | 0          | 0          | 0          |
| d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions |            |             |            |            |            |
| e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions            | 1 651 987  | -10 562 280 | -3 581 074 | 801 985    | 171 294    |
| f) Montants des bénéfices distribués                            | 0          | 0           | 0          | 0          | 0          |
| g) Participation des salariés                                   | 0          | 0           | 0          | 0          | 0          |
| <b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>  |            |             |            |            |            |
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements              |            |             |            |            |            |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions              | 0,13       | -1,11       | -0,39      | 0,09       | 0,02       |
| c) Dividende versé à chaque action                              | 0,00       | 0,00        | 0,00       | 0,00       | 0,00       |
| <b>IV - Personnel</b>                                           |            |             |            |            |            |
| a) Nombre de salariés moyen sur l'exercice                      | 208        | 223         | 256        | 281        | 248        |
| b) Montant de la masse salariale                                | 7 068 674  | 7 938 769   | 6 785 417  | 8 048 858  | 7 486 289  |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux    | 2 350 547  | 2 760 279   | 2 746 751  | 2 611 917  | 2 355 311  |

## Annexe 2 – Liste des succursales

| Société d'exploitation      | Enseigne          | Adresse d'exploitation                                                     |
|-----------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| ANR Développement           | Au Nom de la Rose | 31 rue Lepic 75018 Paris                                                   |
| ANR Développement           | Au Nom de la Rose | 87 rue Saint Antoine 75004 Paris                                           |
| ANR Développement           | Au Nom de la Rose | 21 rue de la Paroisse 78000 Versailles                                     |
| ANR Développement           | Au Nom de la Rose | 112 av. Victor Hugo 75015 Paris                                            |
| ANR Exploitation            | Au Nom de la Rose | 116 bis rue Jean Jaurès 92800 Puteaux                                      |
| IDF Exploitation            | Monceau Fleurs    | 10 rue Paul Langevin 78370 Plaisir                                         |
| IDF Exploitation            | Monceau Fleurs    | 20 avenue du Cep 78300 Poissy                                              |
| IDF Exploitation            | Monceau Fleurs    | 6 avenue Edouard Belin 92500 Rueil-Malmaison                               |
| IDF Exploitation            | Monceau Fleurs    | 5 rue Gabriel Péri 92700 Colombes                                          |
| IDF Exploitation            | Monceau Fleurs    | 25 avenue Carnot 91300 Massy                                               |
| IDF Exploitation            | Monceau Fleurs    | 141 boulevard du Maréchal Juin 78200 Mantes-la-Jolie                       |
| IDF Exploitation            | Monceau Fleurs    | 17 place Saint Maclou 78200 Mantes-la-Jolie                                |
| IDF Exploitation            | Monceau Fleurs    | 104 rue Monge 75005 Paris                                                  |
| IDF Exploitation            | Monceau Fleurs    | 60 avenue Paul Doumer 75116 Paris                                          |
| IDF Exploitation            | Monceau Fleurs    | 4 avenue Louvois 92190 Meudon                                              |
| Happy Exploitation          | Monceau Fleurs    | 20 place de Beaune 71100 Chalon sur Saone                                  |
| Happy Exploitation          | Monceau Fleurs    | 30 rue Mussette 21000 Dijon                                                |
| MF Denfert                  | Monceau Fleurs    | 110 av. Denfert Rochereau 75014 Paris                                      |
| Monceau Fleurs Exploitation | Monceau Fleurs    | 177 route de Brest 29000 Quimper                                           |
| Monceau Fleurs Exploitation | Monceau Fleurs    | 36 route de Bénodet 29000 Quimper                                          |
| Monceau Fleurs Exploitation | Monceau Fleurs    | 23 rue Edouard Ferray 27000 Evreux                                         |
| Monceau Fleurs Exploitation | Monceau Fleurs    | 8 rond point du Souvenir Français 92250 La Garenne Colombes                |
| Monceau Fleurs Exploitation | Monceau Fleurs    | 901 avenue du Général Leclerc - Passage d'Aquitaine à Boulogne Billancourt |
| Monceau Fleurs Exploitation | Monceau Fleurs    | 48 avenue de Fougèreuse 92500 Rueil Malmaison                              |
| Monceau Fleurs Exploitation | Monceau Fleurs    | Métro Opéra - 75008 Paris                                                  |
| Monceau Fleurs Exploitation | Monceau Fleurs    | Métro Auber - 75009 Paris                                                  |
| Monceau Fleurs Exploitation | Monceau Fleurs    | Métro Saint Lazarre - 75008 Paris                                          |
| MF Malesherbes              | Monceau Fleurs    | 92 bd Malesherbes 75008 Paris                                              |
| CDF Exploitation            | Cœur de Fleurs    | 85 avenue Aristide Briand 27930 Gravigny                                   |
| CDF Exploitation            | Cœur de Fleurs    | 54 boulevard Saint Anne Lisieux                                            |
| CDF Exploitation            | Monceau Fleurs    | 23 rue Matrey 27400 Louviers                                               |
| CDF Exploitation            | Cœur de Fleurs    | 1 place du Champs de Ville 27400 Louviers                                  |
| ABC Exploitation            | Monceau Fleurs    | 73 avenue de la Marne, 92600 Asnières sur Seine                            |
| ABC Exploitation            | Monceau Fleurs    | ZAC Les Bruyères 92270 Bois Colombes                                       |
| ABC Exploitation            | Happy             | 6 place de l'hôtel de ville, 92600 Asnières sur Seine                      |
| LV1 Exploitation            | Monceau Fleurs    | 48 rue Voltaire, 92300 Levallois-Perret                                    |
| LV1 Exploitation            | Monceau Fleurs    | Métro Louise Michel, 92300 Levallois-Perret                                |
| LV2 Exploitation            | Monceau Fleurs    | 49 rue d'Alsace, 92300 Levallois-Perret                                    |
| MF Courbevoie               | Monceau Fleurs    | 40 bis rue de Bezons, 92400 Courbevoie                                     |
| MF Invalides                | Monceau Fleurs    | 34 boulevard des invalides, 75007 Paris                                    |

4.

# ETATS FINANCIERS



DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

4.1

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....46

## BILAN CONSOLIDE.....48

## TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....50

|                                                        |    |
|--------------------------------------------------------|----|
| Note 1 – Informations générales.....                   | 52 |
| Note 2 – Principes comptables.....                     | 53 |
| A. Déclaration de conformité.....                      | 53 |
| B.Bases de préparation.....                            | 53 |
| C.Principes généraux de consolidation.....             | 53 |
| D.Règles et méthodes d'estimation.....                 | 54 |
| Utilisation d'estimations.....                         | 54 |
| Transactions en devises et instruments financiers..... | 54 |
| Regroupements d'entreprises.....                       | 55 |
| Résultat net des activités abandonnées.....            | 55 |
| Résultat par action.....                               | 55 |
| Ecart d'acquisition.....                               | 55 |
| Immobilisations incorporelles.....                     | 56 |
| Immobilisations corporelles.....                       | 56 |
| Autres actifs financiers.....                          | 56 |
| Stocks.....                                            | 57 |
| Créances clients.....                                  | 57 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie.....           | 57 |
| Auto-détention.....                                    | 57 |
| Provisions.....                                        | 57 |
| Impôts différés.....                                   | 58 |
| Actifs et passifs détenus en vue de la vente.....      | 58 |
| Chiffre d'affaires.....                                | 58 |
| Contrats de location.....                              | 59 |
| Autres produits et charges opérationnels.....          | 59 |
| Paiements en actions.....                              | 59 |

|                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Note 3 – Périmètre de consolidation.....                                           | 60 |
| Note 4 – Faits marquants de la période et événements postérieurs à la clôture..... | 61 |
| Note 5 -Secteurs opérationnels.....                                                | 66 |
| Note 6 – Chiffre d'affaires.....                                                   | 66 |
| Note 7 – Résultat opérationnel et résultat opérationnel courant.....               | 67 |
| Note 8 – Cout de l'endettement financier.....                                      | 67 |
| Note 9 – Impôts.....                                                               | 68 |
| Note 10 – Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession.....          | 69 |
| Note 11 – Résultat par action.....                                                 | 69 |
| Note 12 – Ecarts d'acquisition.....                                                | 70 |
| Note 13 – Immobilisations incorporelles.....                                       | 72 |
| Note 14 – Immobilisations corporelles.....                                         | 73 |
| Note 15 – Titres mis en équivalence.....                                           | 74 |
| Note 16 – Autres actifs financiers.....                                            | 74 |
| Note 17 – Autres actifs non courants.....                                          | 75 |
| Note 18 – Créances clients.....                                                    | 75 |
| Note 19 – Autres actifs courants.....                                              | 76 |
| Note 20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....                             | 76 |
| Note 21 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente.....                        | 76 |
| Note 22 – Provisions.....                                                          | 77 |
| Note 23 – Dettes financières.....                                                  | 77 |
| Note 24 – Autres passifs non courants.....                                         | 78 |
| Note 25 – Fournisseurs et Autres passifs courants.....                             | 78 |
| Note 26 – Instruments Financiers.....                                              | 79 |
| Note 27 – Effectifs.....                                                           | 80 |
| Note 28 – Informations complémentaires.....                                        | 80 |



## 1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| Libellé - k€                                                                     | Notes    | 30/09/2025    | 30/09/2024     |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                                        | <b>6</b> | <b>28 034</b> | <b>28 018</b>  |
| Achats consommés                                                                 |          | -8 215        | -7 739         |
| Charges de personnel                                                             |          | -8 723        | -9 937         |
| Charges externes                                                                 |          | -2 878        | -3 081         |
| Impôts et taxes                                                                  |          | -330          | -369           |
| Dotations aux provisions                                                         |          | 1             | -50            |
| Dotations aux amortissements                                                     |          | -3 816        | -4 026         |
| Autres produits d'exploitation                                                   |          | 18            | 9              |
| Autres charges d'exploitation                                                    |          | -76           | -58            |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                             |          | <b>4 015</b>  | <b>2 767</b>   |
| Autres produits opérationnels                                                    | 7        | 887           | 2 061          |
| Autres charges opérationnelles                                                   | 7        | -1749         | -15 664        |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                     |          | <b>3 153</b>  | <b>-10 836</b> |
| Coût de l'endettement financier brut                                             | 8        | -1505         | -1708          |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                                       |          | <b>-1 505</b> | <b>-1 708</b>  |
| Autres produits financiers                                                       |          | 188           | 299            |
| Charge d'impôt                                                                   | 9        | -122          | 1751           |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence                     | 15       | 0             | 38             |
| <b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b> |          | <b>1 713</b>  | <b>-10 456</b> |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession               | 10       | -61           | -106           |
| <b>Résultat net</b>                                                              |          | <b>1 652</b>  | <b>-10 562</b> |
| Dont :                                                                           |          |               |                |
| <b>Part du groupe</b>                                                            |          | <b>1 634</b>  | <b>-10 325</b> |
| Part hors groupe                                                                 |          | 18            | -237           |
| Résultat net par action (en euros)                                               | 11       | 0,13          | (1,10)         |
| Résultat net dilué par action (en euros)                                         | 11       | 0,13          | (1,10)         |

## TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

| Libellé - k€                                           | 30/09/2025   | 30/09/2024     |
|--------------------------------------------------------|--------------|----------------|
| <b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>            | <b>1 652</b> | <b>-10 562</b> |
| Ecart actuariels sur indemnité de départ à la retraite |              |                |
| <i><b>Eléments non recyclables en résultat</b></i>     |              |                |
| Variation des écarts de conversion                     |              |                |
| <i><b>Eléments recyclables en résultat</b></i>         | <b>0</b>     | <b>0</b>       |
| <b>Résultat global consolidé</b>                       | <b>1 652</b> | <b>-10 562</b> |
| Dont :                                                 |              |                |
| <b>Part du groupe</b>                                  | <b>1 634</b> | <b>-10 325</b> |
| Part hors groupe                                       | 18           | -237           |

## 2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

### ACTIF

| Libellé - k€                                            | Notes | 30/09/2025    | 30/09/2024    |
|---------------------------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| Ecart d'acquisition                                     | 12    | 22 234        | 22 234        |
| Autres immobilisations incorporelles                    | 13    | 21 997        | 22 133        |
| Immobilisations corporelles                             | 14    | 2 487         | 3 027         |
| Droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations | 13    | 1 923         | 3 047         |
| Participations entreprises associées                    | 15    | 123           | 123           |
| Autres actifs financiers                                | 16    | 597           | 568           |
| Autres actifs non-courants                              | 17    | 2 345         | 1 817         |
| Impôts différés actifs                                  | 9     | 2 141         | 2 141         |
| <b>Total actif non courants</b>                         |       | <b>53 846</b> | <b>55 090</b> |
| Stocks et en-cours                                      |       | 874           | 612           |
| Clients et comptes rattachés                            | 18    | 1 781         | 1 476         |
| Autres actifs courants                                  | 19    | 13 632        | 11 671        |
| Impôts différés actif                                   | 9     | 158           | 126           |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie                  | 20    | 1 681         | 231           |
| <b>Total actif courants</b>                             |       | <b>18 126</b> | <b>14 115</b> |
| Actifs non courants détenus en vue de la vente          | 21    | 115           | 115           |
| <b>Total ACTIF</b>                                      |       | <b>72 087</b> | <b>69 320</b> |

## PASSIF

| Libellé - k€                                                    | Notes | 30/09/2025    | 30/09/2024    |
|-----------------------------------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| Capital                                                         |       | 10 242        | 28 566        |
| Primes liées au capital                                         |       | 10 788        | 12 966        |
| Réserves                                                        |       | 7 223         | -9 537        |
| Titres en autocontrôle                                          |       | -50           | -50           |
| Résultat de l'exercice                                          |       | 1634          | -10 325       |
| <b>Capitaux propres - part du groupe</b>                        |       | <b>29 837</b> | <b>21 619</b> |
| <b>Participations ne conférant pas le contrôle</b>              |       | <b>236</b>    | <b>218</b>    |
| <b>Total capitaux propres</b>                                   |       | <b>30 073</b> | <b>21 837</b> |
| Provisions pour retraites et autres avantages                   | 22    | 280           | 281           |
| Provisions non courantes                                        | 22    | 335           | 564           |
| Impôts différés passifs                                         |       | 1667          | 1203          |
| Emprunts et dettes financières non courants                     | 23    | 10 996        | 3 615         |
| Dettes locatives à long terme                                   | 23    | 1571          | 1839          |
| Autres passifs non courants                                     | 24    | 3 955         | 5 721         |
| <b>Total passif non courants</b>                                |       | <b>18 804</b> | <b>13 223</b> |
| Fournisseurs et comptes rattachés                               | 25    | 4 735         | 4 581         |
| Emprunts à court terme                                          | 20    | 487           | 601           |
| Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme | 23    | 2 340         | 13 793        |
| Dettes locatives à court terme                                  | 23    | 1717          | 1909          |
| Impôts différés passifs                                         |       | 179           | 137           |
| Autres passifs courants                                         | 25    | 13 736        | 13 225        |
| <b>Total passif courant</b>                                     |       | <b>23 196</b> | <b>34 245</b> |
| Passif non courants détenus en vue de la vente                  | 21    | 15            | 15            |
| <b>Total PASSIF</b>                                             |       | <b>72 087</b> | <b>69 320</b> |

### 3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

| Libellé - k€                                                        | 30/09/2025    | 30/09/2024     |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Résultat net consolidé</b>                                       | <b>1 652</b>  | <b>-10 562</b> |
| +/- Dotations nettes aux amortissements et provisions               | 3 545         | 13 041         |
| +/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)                      | 122           | -1 751         |
| -/+ Plus et moins-values de cession                                 | 228           | 665            |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence   | 0             | -38            |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>                                   | <b>5 547</b>  | <b>1 355</b>   |
| +/- Variation du B.F.R. lié à l'activité                            | -1 266        | 2 618          |
| +/- Impôts versé                                                    | -79           | -103           |
| + Coût de l'endettement financier net                               | 1 505         | 1 709          |
| <b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>               | <b>5 707</b>  | <b>5 579</b>   |
| - Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles       | -1 366        | -1 330         |
| + Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles           | 0             | 967            |
| - Cession de filiales y compris trésorerie cédée                    | 0             | 30             |
| +/- Variation des prêts et avances consentis                        | -29           | 6              |
| <b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b> | <b>-1 395</b> | <b>-328</b>    |
| - Augmentation de capital                                           | 3 757         | 0              |
| +/- Variation des comptes courants d'associés                       | -214          | 1 127          |
| -/+ IFRS 2 - Paiement fondé en action                               | 136           | 266            |
| + Encaissements liés aux nouveaux emprunts                          | 395           | 378            |
| - Remboursements d'emprunts                                         | -5 317        | -5 479         |
| + Coût de l'endettement financier net                               | -1 505        | -1 709         |
| <b>= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement</b>   | <b>-2 749</b> | <b>-5 417</b>  |
| +/- Incidence des variations des cours des devises                  | 0             | 0              |
| <b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>                           | <b>1 564</b>  | <b>-166</b>    |
| <b>TRESORERIE D'OUVERTURE</b>                                       | <b>-370</b>   | <b>-204</b>    |
| <b>TRESORERIE DE CLOTURE</b>                                        | <b>1 194</b>  | <b>-370</b>    |

#### 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| Libellé - k€                              |                          | Capital        | Primes        | Réserves consolidées | Autocontrôle | Résultat de l'exercice | Capitaux propres part du groupe | Capitaux propres hors groupe |
|-------------------------------------------|--------------------------|----------------|---------------|----------------------|--------------|------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| <b>Situation nette au</b>                 | <b>30 septembre 2023</b> | <b>27 708</b>  | <b>13 824</b> | <b>-6 356</b>        | <b>-50</b>   | <b>-3 448</b>          | <b>31 679</b>                   | <b>455</b>                   |
| Augmentation de capital                   |                          | 858            | -858          |                      |              |                        |                                 |                              |
| Paielements fondés en action              |                          |                |               | 266                  |              |                        | 266                             |                              |
| <b>Transactions avec les actionnaires</b> |                          | <b>858</b>     | <b>-858</b>   | <b>266</b>           |              |                        | <b>266</b>                      |                              |
| Affectation du résultat N-1               |                          |                |               | -3 448               |              | 3 448                  |                                 |                              |
| Résultat net de la période                |                          |                |               |                      |              | -10 325                | -10 325                         | -237                         |
| <b>Situation nette au</b>                 | <b>30 septembre 2024</b> | <b>28 566</b>  | <b>12 966</b> | <b>-9 537</b>        | <b>-50</b>   | <b>-10 325</b>         | <b>21 619</b>                   | <b>218</b>                   |
| Augmentation de capital                   |                          | 5 481          | 967           |                      |              |                        | 6 448                           |                              |
| Réduction de capital                      |                          | -23 805        | -3 145        | 26 950               |              |                        |                                 |                              |
| Paielements fondés en action              |                          |                |               | 136                  |              |                        | 136                             |                              |
| <b>Transactions avec les actionnaires</b> |                          | <b>-18 325</b> | <b>-2 178</b> | <b>27 086</b>        |              |                        | <b>6 584</b>                    |                              |
| Affectation du résultat N-1               |                          |                |               | -10 325              |              | 10 325                 |                                 |                              |
| Résultat net de la période                |                          |                |               |                      |              | 1634                   | 1634                            | 18                           |
| <b>Situation nette au</b>                 | <b>30 septembre 2025</b> | <b>10 242</b>  | <b>10 788</b> | <b>7 223</b>         | <b>-50</b>   | <b>1 634</b>           | <b>29 837</b>                   | <b>236</b>                   |

## 5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

Emova Group (le « Groupe ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 23, rue d'Anjou – 75008 Paris.

Emova Group a pour activités principales le développement des réseaux de franchise des enseignes Monceau Fleurs, Happy Fleurs, Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose et la fourniture des services associés (approvisionnement en fleurs, plantes, accessoires, animation, formation, marketing et communication), ainsi que le déploiement digital par le biais de ses sites marchands en propre et de partenariats digitaux.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2025 présentés ont été arrêtés lors de la séance du 30 décembre 2025 par le Directoire.

Le modèle économique du Groupe repose sur les sources de revenus ci-après :

- Les redevances sur le chiffre d'affaires des franchisés des magasins aux 4 enseignes (14%) dans le cadre d'un contrat de franchise d'une durée renouvelable de 7 ans en moyenne ;

- Les redevances de publicité nationale (5%) ;
- Les commissions versées par les fournisseurs référencés sur les achats effectués par les magasins à l'enseigne (14%) ;
- Les droits d'entrée sur les opérations de développement (créations et successions) (1%) ;
- Le chiffre d'affaires des magasins en propre (60%) ;
- Les ventes en ligne réalisées par l'intermédiaire des sites marchands en propre (3%) ;
- Les autres revenus incluant notamment les revenus de formation (3%).

Au 30 septembre 2025, le nombre de boutiques en propre est de 40, quand les réseaux franchisés sont composés de 251 magasins en France et à l'international, soit un total de 291 magasins.

Le volume d'affaires des enseignes du Groupe correspondant au chiffre d'affaires réalisé par les magasins (franchisés ou non) de chaque réseau, est présenté ci-dessous :

| En M€ - Exercice clos au 30 septembre 2025 | 30/09/2025 | 30/09/2024 | Variation | %      |
|--------------------------------------------|------------|------------|-----------|--------|
| Volume d'affaire sous enseigne*            | 127,8      | 124,7      | 3,1       | 2,5%   |
| dont succursales                           | 17,8       | 18,1       | -0,3      | -1,4%  |
| dont franchises                            | 109,2      | 105,7      | 3,5       | 3,3%   |
| dont franchises France                     | 104,1      | 100,1      | 4,0       | 4,0%   |
| dont franchises Internationales            | 5,1        | 5,6        | -0,5      | -8,7%  |
| dont e-commerces                           | 0,8        | 0,9        | -0,1      | -16,1% |

\* Le volume d'affaires sous enseigne est un indicateur financier non-IFRS. Il correspond au chiffre d'affaires réalisé par les magasins de chaque réseau (franchisés, succursales et e-commerce). Ce chiffre d'affaires ne prend pas en compte les revenus générés par Emova Market & Products, centrale d'achat et de référencement (anciennement nommé Emova Market Place).

## NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES LES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES APPLIQUEES LORS DE LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SONT DECRITES CI-APRES.

### A. DECLARATION DE CONFORMITE

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth de Paris depuis le 7 décembre 2007.

Il a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui a modifié l'article L. 233-24 du Code de Commerce à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrsfinancial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrsfinancial-statements/index_fr.htm).

Il intègre les normes internationales qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés d'Emova Group au 30 septembre 2025 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et d'application obligatoire à cette date.

Les états financiers consolidés présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC, de même que des textes dont l'application n'est pas obligatoire en 2025.

L'exercice de référence du Groupe est du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels précédents, à l'exception, le cas échéant, des normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne applicables pour le Groupe à compter du 1er octobre de l'année du dernier exercice.

Le Groupe n'applique pas de norme ou interprétation par anticipation.

### B. BASES DE PREPARATION

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

#### B.1 Changement de présentation

- Néant

#### B.2 Correction d'erreur

- Néant

### C. PRINCIPES GENERAUX DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Emova Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsqu'Emova Group a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité pour influencer sur sa rentabilité.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupes ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

#### D. REGLES ET METHODES D'ESTIMATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles, sont présentés dans les paragraphes suivants.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2025 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours bancaires d'Emova Holding existants.

#### A) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans ses comptes à la date d'arrêté des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées, ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables concernent :

- L'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (Note 12)
- La mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (Note 9 b)
- La capitalisation des frais de développement liés à la modernisation des systèmes d'information et des outils digitaux du groupe, des nouveaux concepts de magasin, de l'Ecole Florale (Note 2 g)
- L'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers.

#### B) TRANSACTIONS EN DEVISES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

- Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devise.

- Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont postées directement dans les « Autres éléments du résultat global ».

## C) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquis, y compris tout ajustement de prix. Un écart d'acquisition est reconnu dans l'état de la situation financière au titre de la différence entre :

- La contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires et, le cas échéant, de la juste valeur de la participation antérieurement détenue ; et
- La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date de prise de contrôle.

Ceux-ci ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 révisée.

Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté immédiatement en profit au compte de résultat.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100%, la fraction d'intérêts non acquise, correspondant aux intérêts minoritaires, est évaluée :

- Soit à sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, conduisant à reconnaître un écart d'acquisition uniquement au titre de la part acquise (méthode du « goodwill partiel ») ;
- Soit à sa juste valeur, ayant pour effet la constatation d'un écart d'acquisition au titre des intérêts minoritaires (méthode du « goodwill complet »).

A la date d'acquisition, le Groupe procède à l'identification et à l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés. Il dispose d'une période de 12 mois, à compter de la date de prise de contrôle, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels sont inclus dans le prix et valorisés à leur juste valeur, dès la date d'acquisition, et ce, quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant le délai d'affectation, les ajustements ultérieurs sont comptabilisés en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition ; à défaut et au-delà, ils sont comptabilisés directement en résultat.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

## D) RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité, une région géographique complète ou des magasins en cours de cession.

## E) RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, sous déduction des actions auto-détenues.

## F) ECART D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont affectés aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Deux UGT ont été définies par le Groupe :

- L'UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose ainsi que les activités e-commerce et centrale d'achats du groupe.

- L'UGT « Magasins » comprend l'activité « vente au détail » des produits sur plusieurs points de vente à destination d'une clientèle de particuliers.

Les écarts d'acquisition et les marques ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation obligatoire au moins une fois par an. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils se rattachent. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.

#### G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Frais de recherche et développement  
générés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets.

Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets

- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée

Les frais de développement capitalisés en lien avec la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achats sont amortis sur une période de 5 à 7 ans.

- Concessions, brevets et marques

Les marques et enseignes sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de l'acquisition. Des tests de pertes de

valeur sont pratiqués annuellement selon la méthodologie présentée en notes 13 et 14.

#### H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Constructions           | 10 à 50 ans   |
| Machines et équipements | De 6 à 10 ans |
| Matériel de bureau      | De 5 à 10 ans |
| Matériel de transport   | De 3 à 7 ans  |
| Matériel informatique   | De 3 à 5 ans  |

La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

#### I) AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable, à leur coût d'origine. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

- Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

- Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

- Dépôts et cautionnements et autres

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie et des dépôts sur des comptes séquestres ouverts lors de litiges ou d'arbitrages.

---

#### J) STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode FIFO (premier entré-premier sorti)

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable

---

#### K) CREANCES CLIENTS

Les créances et dettes sont évaluées à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances commerciales est constatée en cas de litige pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Le groupe applique par ailleurs le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9 et enregistre une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue. Les taux de dépréciation utilisés ont été estimés en fonction des échéances et des retards de paiements des créances, compte tenu des pertes que le groupe a pu constater par le passé. Une analyse des pertes sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

---

#### L) TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

---

#### M) AUTO-DETENTION

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

---

#### N) PROVISIONS

Le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables.

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque encouru ou de la charge estimée sur la base des éléments connus.

- Provisions courantes

Risques sur contrats : ces provisions concernent les contentieux sur contrats.

- Provisions non courantes

Avantages au personnel : Le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer au moment du ou après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies sont les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite.

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par le Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turn-over, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.

---

#### O) IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux ET les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions des résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

---

#### P) ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou le groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé. Le Groupe classe également en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant en cours de liquidation.

Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

---

#### Q) CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux :

- Redevances versées par les franchisés (redevances de chiffre d'affaires et de publicité nationale) ;
- Commissions facturées aux fournisseurs référencés de fleurs, plantes et accessoires ;
- Droits d'entrée perçus à chaque ouverture d'un nouveau point de vente ;
- Ventes au détail de fleurs, plantes, accessoires réalisées par les points de vente détenus par le Groupe ;
- Ventes en ligne des sites marchands ;
- Ventes réalisées par la centrale d'achat Emova Market Place auprès des franchisés du réseau.

Les redevances de franchises correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé et sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes réalisées par les franchisés.

Les commissions perçues au titre du référencement correspondent à un pourcentage des achats réalisés auprès des fournisseurs et sont comptabilisées en fonction de ces derniers.

Le Groupe perçoit des franchisés un droit d'entrée forfaitaire au début du contrat de franchise. Le Groupe considère que ce droit d'entrée correspond principalement aux prestations fournies par le Groupe en lien notamment avec la conception du magasin, l'assistance et la formation à l'ouverture. Il a ainsi été considéré que le droit d'entrée correspond à une obligation de performance distincte. Par ailleurs, le Groupe considère que le droit d'entrée facturé correspond au prix de vente séparé des prestations fournies.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est évalué sur la base de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes. Le Groupe reconnaît le revenu dès lors qu'il a transféré le contrôle du bien ou du service au client. Le groupe ne dispose pas de programme de fidélité susceptible d'avoir un impact significatif sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

---

#### R) CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les loyers ne sont plus comptabilisés en charge au compte de résultat, mais donnent lieu à la comptabilisation de dotations aux amortissements et de charges financières.

Le paiement des loyers est quant à lui réparti entre remboursement du capital de la dette et charges financières. La durée retenue pour le retraitement des contrats de location est calée sur la durée contractuelle des baux signés.

---

#### S) AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Conformément à la recommandation ANC 2020-01 relative au format des comptes consolidés en IFRS, le Groupe présente les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels ». Cette classification vise à présenter de manière distincte tout événement majeur intervenu pendant la période qui est de nature à fausser la lecture de la performance.

---

#### T) PAIEMENTS EN ACTIONS

Les actions attribuées gratuitement par le Groupe à des salariés ou mandataires sociaux français sont des opérations réglées en capitaux propres.

La juste valeur à la date d'attribution de ces accords de paiement fondés sur des actions réglées en capitaux propres est comptabilisée en charges, avec une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits, selon la méthode d'acquisition graduelle des droits puisque les actions gratuites sont acquises par tranches.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels les conditions de service associées seront remplies, de sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service correspondantes à la date d'acquisition des droits.

## NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

|                                                                     | Sept-25                  |               |             | Sept-24                  |               |             |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|--------------------------|---------------|-------------|
|                                                                     | Méthode de consolidation | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation | % de contrôle | % d'intérêt |
| ANR EXPLOITATION                                                    | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| IDF EXPLOITATION                                                    | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| CREATION FLORALE                                                    | ME                       | 30%           | 30%         | ME                       | 30%           | 30%         |
| ANR DEVELOPPEMENT                                                   | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| LA BOX MONCEAU FLEURS                                               | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| EMOVA MARKET & PRODUCTS                                             | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| EMOVA PRODUCTION                                                    | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| CDF DEVELOPPEMENT                                                   | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| HAPPY DEVELOPPEMENT                                                 | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| HAPPY EXPLOITATION                                                  | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| HAURAUNIZE                                                          | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| MONCEAU FLEURS DEVELOPPEMENT                                        | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| MF DENFERT                                                          | IG                       | 100%          | 57%         | IG                       | 100%          | 57%         |
| MAISON DE VERDI                                                     | ME                       | 40%           | 40%         | ME                       | 40%           | 40%         |
| MFEF                                                                | IG                       | 57%           | 57%         | IG                       | 57%           | 57%         |
| MONCEAU FLEURS EXPLOITATION                                         | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| MF MALESHERBES                                                      | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| CDF EXPLOITATION                                                    | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| MF INVALIDES                                                        | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| LV1 EXPLOITATION                                                    | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| MF COURBEVOIE                                                       | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| LV2 EXPLOITATION                                                    | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| ABC EXPLOITATION                                                    | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |
| <b><u>Société en activité abandonnée ou en cours de cession</u></b> |                          |               |             |                          |               |             |
| WHKS BV                                                             | IG                       | 100%          | 100%        | IG                       | 100%          | 100%        |

IG : Intégration globale

ME : mise en équivalence

### Participations non-consolidées :

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville, du fait de leur caractère non significatif aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel, n'ont pas été consolidées dans les comptes présentés ci-joints. Celles-ci sont les suivantes :

- ISA BOULOGNE (35%)
- Veronica's Flower (25%)
- Brin de Melisse (20%)

**FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :****ACTIVITES DU GROUPE***UNE ANNEE MARQUEE PAR LES 60 ANS DE LA MARQUE MONCEAU FLEURS.*

En 2025, Monceau Fleurs a célébré ses 60 ans, marquant six décennies d'innovation et de proximité avec les consommateurs. Pionnière, l'enseigne a inventé le libre-service floral il y a 60 ans, un modèle devenu une référence sur le marché. À l'occasion de cet anniversaire, une grande étude consommateurs a été menée avec l'institut YouGov. Elle confirme que les fleurs restent le premier choix cadeau des Français (48%), à égalité avec les chocolats, y compris auprès des jeunes consommateurs. Elle met également en évidence la puissance de la marque : Monceau Fleurs est l'enseigne de fleuriste physique la plus connue, avec 37% de notoriété nationale, atteignant 59% en région parisienne.

L'étude souligne par ailleurs les attributs les plus spontanément associés à Monceau Fleurs : des prix reconnus, un large choix et la qualité de ses créations, qui constituent les trois qualificatifs les plus cités par les consommateurs. Cette performance durable s'explique par la capacité de l'enseigne à évoluer, innover et s'adapter aux nouveaux usages, en combinant un concept physique capable de s'intégrer à tous les quartiers et à tous les moments de consommation, et une présence active sur les principales plateformes digitales de vente de fleurs. L'ensemble de ces éléments illustre une dynamique très positive et la solidité du positionnement de Monceau Fleurs au sein d'Emova Group.

*MONCEAU FLEURS CONTINUE SA CROISSANCE – ET REPOSITIONNEMENT DES AUTRES MARQUES***Présentation du réseau au 30 septembre 2025 :**

Au 30 septembre 2025, le Groupe Emova disposait d'un réseau de 291 points de vente, répartis entre 251 magasins franchisés et 40 succursales. Cette implantation témoigne de la solidité du réseau et de son maillage sur l'ensemble du territoire.

**Ouvertures de magasins - dynamique et engagement des franchisés :**

Au cours de l'exercice, 10 nouveaux magasins ont été ouverts en France, venant renforcer la présence d'Emova dans de nombreuses villes, notamment en province. La

répartition de ces ouvertures par marque s'établit ainsi : 8 magasins Monceau Fleurs, 1 magasin Au Nom de la Rose et 1 magasin Happy Fleurs. Ce développement s'appuie fortement sur l'engagement des partenaires historiques, puisque 90 % des ouvertures ont été réalisées avec des franchisés déjà présents dans le réseau, confirmant ainsi l'attrait de nos business models par nos partenaires.

En parallèle de ces ouvertures, le Groupe a poursuivi ses actions d'optimisation de son parc de magasins afin d'assurer la performance globale du réseau.

**Fermetures de magasins - adaptation et rationalisation :**

Sur la même période, 16 magasins en France ont été fermés. Les principales raisons de ces fermetures côté franchises sont la fin de contrats arrivant à échéance, notamment autour de nos marques Cœurs de fleurs et Au nom de la rose dont le repositionnement est à l'étude. Les succursales ont fermé 4 points de vente identifiés comme non stratégiques ou non rentables, dans une logique d'amélioration continue de la performance opérationnelle du réseau.

**Cession de magasins :**

Afin de sécuriser son parc magasin, Emova Group accompagne ses franchisés dans la recherche de repreneurs.

Ainsi cette année, 7 magasins ont été cédés dont 2 avec de nouveaux franchisés.

*LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE CANDIDATS A LA FRANCHISE*

Au cours de l'exercice, une nouvelle dynamique a été impulsée pour renforcer les actions de sourcing de candidats à la franchise. Une campagne de communication ciblée a été relancée via la presse spécialisée afin d'accroître la visibilité des opportunités proposées. Parallèlement, des démarches actives ont été engagées auprès de prestataires spécialisés dans le recrutement, dans le but de diversifier les canaux d'identification des nouveaux franchisés et d'optimiser la qualité des candidatures reçues.

**Ecole Florale :**

- **Renforcement du partenariat entre L'Ecole Florale et Ecole Ducasse :** Au cours de l'exercice, L'Ecole Florale et Ecole Ducasse ont renforcé leur partenariat afin de conjuguer leurs savoir-faire d'excellence autour de l'art floral et de l'art culinaire. Cette collaboration met en valeur le raffinement et la créativité du savoir-faire à la française à travers plusieurs actions communes : organisation de masterclasses mêlant techniques culinaires et composition florale, réalisation de décorations thématiques pour des temps forts tels que Noël et la Saint-Valentin, ainsi que la tenue d'un concours pédagogique impliquant la participation d'un chef d'Ecole Ducasse. Ensemble, les deux institutions affirment leur volonté de former des talents capables d'incarner l'élégance, la précision et l'innovation propres aux métiers d'art français.
- **Excellence et pérennisation du savoir-faire avec L'Ecole Florale :** Au cours de l'exercice, L'Ecole Florale a consolidé son engagement dans l'excellence et la transmission du savoir-faire français en art floral. Elle a d'abord obtenu le renouvellement de sa certification Qualiopi, délivrée par Bureau Veritas Certification le 3 janvier 2025, couvrant les actions de formation (L.6313-1 – 1°) ainsi que les actions de formation par apprentissage (L.6313-1 – 4°, au sens de l'article L.6211-2), garantissant la qualité et la fiabilité de ses parcours. Par ailleurs, l'Ecole a été, pour la première fois, centre d'examen pour les épreuves du CAP Fleuriste pour les Académies de Versailles et Créteil. Cette double reconnaissance illustre sa volonté de pérenniser les métiers de la fleuristerie, de former des professionnels compétents et de valoriser les compétences pratiques et théoriques dans un cadre d'exigence et de professionnalisme, tout en renforçant son rôle de référence dans le secteur.
- **Préparation au CAP en ligne :** L'Ecole Florale a lancé en fin d'exercice sa première formation 100% en ligne qui prépare les apprenants à l'obtention du CAP Fleuriste. Cette initiative s'inscrit dans la tendance largement observée du développement des formations en ligne, et pour laquelle L'Ecole Florale a mis en place une plateforme de e-learning.

**Renforcement de l'implication dans la filière végétale :**

Emova Group renforce son implication au sein de la filière végétale à travers une présence accrue dans les instances représentatives du secteur. La participation de Saloua MASLAGA à l'Assemblée Générale des délégués de VALHOR illustre la volonté du Groupe de contribuer activement aux orientations stratégiques de l'interprofession. Par ailleurs,

la nomination de Olivier GINOUX au Bureau fédéral de la Fédération Française des Artisans Fleuristes témoigne de l'engagement d'Emova Group en faveur de la structuration et de la défense du métier.

Cette implication traduit une stratégie de représentation et de collaboration active au sein de la filière.

**Renforcement de la communication liée aux marques du groupe :**

- **Développement de produits à la marque Monceau Fleurs :** dans le cadre de son enjeu stratégique de faire de Monceau Fleurs la marque florale préférée des français, le Groupe a initié cette année la création de produits à marque Monceau Fleurs. Une première gamme de bougies a été lancée, avec un total de 15 références, et sera suivie du lancement de nouveaux produits sur l'exercice prochain.
- **Plateforme de communication digitale locale :** le Groupe a déployé auprès de l'ensemble de son parc de magasins l'accès à une plateforme leur permettant de créer et diffuser facilement une campagne de communication digitale locale. Cette solution mise en oeuvre avec le partenaire Ermes (groupe Redpill) a déjà été utilisée à plus de 300 reprises par nos magasins sur l'exercice.

**Satisfaction clients :**

Emova Group a continué à renforcer sa stratégie customer centric en faisant du NPS un indicateur suivi par les équipes au même niveau que le CA. Il est complété depuis juillet 2025 par un nouveau questionnaire de satisfaction client en 9 questions qui couvre toutes les facettes de l'expérience client. Magasin par magasin les points d'amélioration identifiés font l'objet d'un plan d'amélioration. Les magasins du Groupe affichent sur l'exercice 2024-2025 un NPS moyen de 71, basé sur près de 25 000 avis.

- **Renforcement de l'engagement d'Emova Group en faveur de l'inclusion LGBTQIA+ :** Dans le cadre de son partenariat avec L'Autre Cercle, Emova Group a renforcé son engagement en participant à la première édition du baromètre dédié aux jeunes réalisé avec BVA, qui a permis de recueillir des données sur les perceptions et expériences des jeunes générations concernant l'inclusion LGBTQIA+ en milieu professionnel. Dans la continuité de cette démarche, le 29 septembre 2025, L'École Florale, filiale du Groupe, a signé la Charte d'Engagement LGBTQIA+ de L'Autre Cercle. Cette initiative illustre les valeurs de l'école et s'inscrit pleinement dans son cadre pédagogique, qui privilégie un environnement inclusif et éthique pour former les professionnels de demain. Ces actions traduisent concrètement l'engagement durable d'Emova Group en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.
- **Accompagnement et insertion de stagiaires ukrainiens – CQP Assistant Fleuriste :**  
Au cours de l'exercice, L'École Florale a conduit la seconde session du CQP Assistant Fleuriste dédiée à un groupe de 14 stagiaires déplacés ukrainiens, en partenariat avec la Préfecture de région Île-de-France, la DRIETS, France Travail, l'OPCO EP, l'association ARES et les magasins Monceau Fleurs. Structuré autour de cours de français (100 h), de formation théorique et pratique (200 h) et d'un stage en entreprise (200 h), ce parcours a bénéficié dès son lancement de la visite à L'École Florale du Conseiller aux affaires consulaires d'Ukraine, venu exprimer son soutien aux stagiaires et à la démarche d'insertion. La cérémonie solennelle de remise des diplômes, organisée en juillet 2025 en présence de la préfète d'Île-de-France et du Président de la Fédération Française des Artisans Fleuristes, a souligné la détermination et le courage des participants. Plus des deux tiers d'entre eux poursuivent aujourd'hui leur chemin professionnel dans la fleuristerie, confirmant la réussite et l'impact du dispositif.
- **Engagements de transparence et traçabilité :** Dans le cadre de notre engagement pour la transparence et la traçabilité, en cohérence avec notre matrice de matérialité, Emova Group a amorcé deux chantiers structurants. Le premier vise la prévention des risques liés aux produits phytosanitaires, avec le cadrage de la démarche réalisé en collaboration avec des toxicologues, les services de santé au travail et Val'Hor. Le second projet concerne l'affichage des origines, testé sur les fleurs coupées, illustrant notre volonté d'informer nos clients et de renforcer la traçabilité de nos produits. Ces travaux, amorcés cette année, se

poursuivront sur l'exercice suivant afin de passer à la phase opérationnelle et d'en mesurer les impacts concrets.

---

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La démocratisation de l'intelligence artificielle (IA) transforme profondément les pratiques dans de nombreux secteurs, et le commerce spécialisé n'échappe pas à cette évolution. Conscients de ces enjeux, nous avons engagé une réflexion stratégique sur les opportunités que ces technologies pourraient offrir à notre réseau.

Notre objectif est d'identifier comment l'IA peut contribuer à améliorer la performance en magasin et enrichir la relation client, tout en respectant l'ADN de notre marque. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'anticiper les évolutions du marché et de préparer nos équipes aux outils de demain.

L'IA représente un potentiel considérable pour accompagner les fleuristes dans leur quotidien, en simplifiant certaines tâches et en favorisant une expérience client plus personnalisée. Nous explorons ces perspectives avec prudence et ambition, afin de garantir des solutions adaptées à notre métier et à nos valeurs.

Dans un contexte de modernisation et de structuration profonde de nos opérations et d'accélération de notre transformation digitale, Emova Group a lancé fin 2025 une mission avec un cabinet prestataire afin de définir notre schéma directeur Data & IA et d'identifier les usages prioritaires à forte valeur ajoutée pour l'ensemble de nos métiers.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des constats établis sur notre système d'information et répond à l'ambition de doter le Groupe d'un SI plus résilient, plus performant et mieux intégré.

## EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

---

### ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

L'actionnaire de référence de la Société est la société Emova Holding contrôlée par la société Perceva qui détenait **41,46 %** du capital au 30 septembre 2025.

Nous nous reportons **au point 3 du rapport de gestion sur les comptes sociaux** concernant le nombre total des droits de vote et les pourcentages de droits de vote calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote

## OPERATION SUR LE CAPITAL D'EMOVA GROUP

Une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires appelée à approuver plusieurs résolutions destinées à renforcer la structure financière de la Société, a été réunie le 30 juin 2025. Deux réductions successives de capital ont ainsi été décidées :

- La première, réalisée en date du 30 juin 2025, destinée à apurer les pertes constatées à hauteur de 14.473.646,72 euros, ayant ramené le capital de 28.566.408 euros à 14.092.761,28 euros, par apurement du compte de report à nouveau à due concurrence et diminution de la valeur nominale des actions de 3 euros à 1,48 euro ;
- La seconde, réalisée en date du 24 juillet 2025, destinée à ramener la valeur nominale unitaire des actions de la Société, ayant ramené le capital de 14.092.761,28 euros à 4.761.068 euros, par affectation de pareille somme au compte de primes d'émission et réduction de la valeur nominale unitaire des actions de 1,48 euro à 0,50 euro.

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 mars 2024, le Directoire a décidé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la réalisation définitive a été constatée par le Directoire le 4 septembre 2025 à hauteur de 5.480,724 euros par émission de 10.961.448 actions nouvelles de 0,50 euro de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 0,60 euro, le capital ayant ainsi été porté de 4.761.068 euros à 10.241.792 euros .

Cette augmentation de capital, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription et destinée en priorité aux actionnaires d'Emova Group, tout en étant ouverte à l'ensemble des investisseurs, avait pour objectif de permettre à la Société de :

- financer l'ouverture de nouveaux magasins dans des zones à fort potentiel en France afin de consolider l'ancrage territorial et la présence physique des marques du Groupe ;
- déployer un plan actif de recrutement de franchisés, des partenariats stratégiques, une plateforme de candidature dédiée et un parcours d'intégration renforcé ;
- développer les solutions omnicanales et les services digitaux à valeur ajoutée pour fluidifier l'expérience client, soutenir les ventes et améliorer l'efficacité opérationnelle des magasins.

Conformément à leurs engagements de souscription, les actionnaires de référence de la Société ont participé à ladite augmentation de capital en numéraire et par compensation de créances, ce qui a permis un désendettement de la Société à concurrence de cette compensation.

Emova Group remercie l'ensemble de ses actionnaires, institutionnels comme particuliers, pour leur participation à cette augmentation de capital. Cette levée de fonds renforce la structure financière de la Société et lui donne les moyens d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE

Il convient de se reporter au **point 1.1** du rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe ainsi qu'au **point 1.3** du rapport de gestion d'Emova Group.

## COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes consolidés au 30 septembre 2025 sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2024.

## EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE :

### CÉLÉBRATION DES 60 ANS DE MONCEAU FLEURS

Monceau Fleurs a organisé sa Convention 2025 à l'occasion de ses 60 ans, réunissant près de 150 participants : franchisés, équipes du siège et partenaires fournisseurs, sous la présidence de Saloua Maslaga. Cet événement a constitué un temps fort de mobilisation, de partage et de cohésion, illustrant la vitalité de l'enseigne et la solidité de son modèle de franchise.

La Convention a été structurée autour de séquences de réflexion et d'inspiration, consacrées notamment à la puissance de la marque Monceau Fleurs, aux évolutions du commerce spécialisé, ainsi qu'aux marques les plus inspirantes. Elle a également donné lieu à un échange approfondi sur l'avenir de la filière florale, en réunissant des acteurs représentatifs de l'écosystème (marché, interprofession, réseau), et a mis en lumière les transformations à l'œuvre dans le métier de commerçant, notamment au travers d'une intervention dédiée à l'impact de l'intelligence artificielle sur les pratiques retail.

Au-delà du contenu, la Convention a permis de renforcer les liens au sein du réseau dans un cadre propice aux échanges et à la convivialité. Elle a enfin été l'occasion de mettre à l'honneur des franchisés historiques, qui avec respectivement 21 et 26 ans de franchise Monceau Fleurs illustrent la pérennité du modèle et la capacité de Monceau Fleurs à fédérer durablement ses partenaires.

L'ensemble de ces temps forts réaffirme l'ambition de l'enseigne : poursuivre son adaptation aux nouveaux usages de consommation, conjuguer excellence opérationnelle et innovation, et rester résolument tournée vers l'avenir.

---

#### *FIN DE L'ACTION DE CONCERT QUI EXISTAIT ENTRE LES ACTIONNAIRES DE REFERENCE DE LA SOCIETE*

La Société a été informée de la décision d'Emova Holding et du FPS Matignon Innovation de mettre un terme au pacte d'actionnaires conclu le 29 juillet 2016 avec effet au 28 novembre 2025. L'action de concert qui existait entre ces actionnaires a en conséquence pris fin le 28 novembre 2025.

Cette résiliation s'inscrit dans le prolongement de l'évolution des participations respectives de ces deux actionnaires à la suite de l'augmentation de capital de la Société réalisée le 4 septembre 2025 au résultat de laquelle Emova Holding a franchi à la baisse le seuil de cinquante pour cent (50%) des droits de vote de la Société.

## NOTE 5 – SECTEURS OPERATIONNELS

Le découpage d'Emova Group, opéré en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », fondé sur l'organisation du Groupe, repose sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et UGT du Groupe.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » permet de regrouper les secteurs opérationnels du Groupe présentant des performances et des caractéristiques économiques similaires.

Le Groupe est ainsi géré en deux secteurs opérationnels distincts :

- Le secteur « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose ainsi que les activités e-commerce et centrale d'achats/référencement du groupe au % des achats réalisés par les franchisés.
- Le secteur « Magasins » comprend l'activité de « vente au détail » des magasins succursales, l'activité de centrale d'achats/référencement au % des achats réalisés par les succursales et les activités de la bouquetterie et des sites e-commerce en propre.

La répartition par segment du chiffre d'affaires et de l'EBITDA (1), agrégats suivis par le management dans le cadre du reporting interne, est présentée ci-dessous :

| en M€-2024 | Services | Magasins | TOTAL |
|------------|----------|----------|-------|
| CA         | 10,1     | 17,9     | 28,0  |
| EBITDA     | 3,3      | 3,6      | 6,9   |

| en M€-2025 | Services | Magasins | TOTAL |
|------------|----------|----------|-------|
| CA         | 11,17    | 16,9     | 28,0  |
| EBITDA     | 4,3      | 3,6      | 7,9   |

- (1) Résultat opérationnel courant majoré des dotations aux amortissements et provisions et des autres produits et charges d'exploitation. Ce solde intermédiaire de gestion non comptable vise à traduire la performance opérationnelle du Groupe indépendamment de sa politique de financement, de sa politique d'investissement et de sa fiscalité assise sur le résultat.

## NOTE 6 – CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

| Libelé - K€                   | 30/09/2025    | 30/09/2024    |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Ventes de marchandises        | 16 863        | 17 922        |
| Production vendue de services | 11 171        | 10 096        |
| <b>Chiffre d'affaires</b>     | <b>28 034</b> | <b>28 018</b> |

Le chiffre d'affaires de l'activité vente de marchandises correspond principalement à l'activité des sociétés Monceau Fleurs (magasin du Boulevard Malesherbes à Paris), Rapid Flore Expansion, Monceau Fleurs Expansion, Happy Expansion, Magie Florale, LV Flore, MF Flore, BS Flore, I Flore, ROMA Flore ainsi que des sociétés ANR et ANR Expansion (magasins Au Nom de la Rose), respectivement sous les nouvelles dénominations MF Malesherbes, CDF Exploitation, Monceau Fleurs Exploitation, Happy Exploitation, MF Denfert, LV1 Exploitation, MF Courbevoie, LV2 Exploitation, MF Invalides, ABC Exploitation ainsi que ANR Développement et ANR Exploitation.

Il comprend également le chiffre d'affaires du e-commerce.

La production vendue de services englobe les revenus tirés de l'activité de franchiseurs à savoir les redevances assistance, redevances publicité, les droits d'entrée ainsi que les commissions de référencement perçues.

## NOTE 7 – RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Les autres produits et charges opérationnels regroupent l'intégralité des charges ou produits ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise. Aussi, si un tel reclassement n'était pas effectué, la lecture de la performance économique pourrait en être affectée. Ces coûts sont présentés par typologie dans le tableau ci-dessous :

| Libellé - k€                                          | 30/09/2025   | 30/09/2024     |
|-------------------------------------------------------|--------------|----------------|
| Produits exceptionnels sur exercices antérieurs       | 652          | 450            |
| IFRS 16                                               |              | 346            |
| Cessions d'immobilisations                            |              | 967            |
| Reprise sur provision                                 | 235          | 135            |
| Coûts des activités non récurrentes                   |              | 164            |
| <b>Produits exceptionnels</b>                         | <b>887</b>   | <b>2 061</b>   |
| Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs      | 754          | 3 234          |
| IFRS 16                                               |              | 342            |
| Cessions d'immobilisations                            | 228          | 1320           |
| Dotations aux provisions                              | 7            | 7 449          |
| Coûts des activités non récurrentes                   | 570          | 2 935          |
| Pénalités, amendes                                    | 55           | 117            |
| IFRS 2 - Paiement fondé en actions                    | 136          | 266            |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                        | <b>1 749</b> | <b>15 664</b>  |
| <b>Total autres produits et charges opérationnels</b> | <b>-862</b>  | <b>-13 603</b> |

## NOTE 8 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier est de :

| Libellé - k€                                | 30/09/2025    | 30/09/2024    |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|
| Coût de l'endettement financier brut        | -1376         | -1540         |
| Intérêts sur dettes de loyers               | -129          | -168          |
| <b>Coût de l'endettement financier brut</b> | <b>-1 505</b> | <b>-1 708</b> |

## A) CHARGE D'IMPOT SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

| Libellé - k€             | 30/09/2025 | 30/09/2024    |
|--------------------------|------------|---------------|
| Impôts sur les bénéfices | 122        | 65            |
| impôts différés          | 0          | -1816         |
| <b>Charges d'impôts</b>  | <b>122</b> | <b>-1 751</b> |

## B) DETAILS DES IMPOTS DIFFERE

|                                               | 30/09/2024 | Variation de<br>périmètre | Variation | 30/09/2025 |
|-----------------------------------------------|------------|---------------------------|-----------|------------|
| Comptabilisation des engagements de retraites | 70         |                           | 0         | 70         |
| Droit au bail                                 | 137        |                           | -42       | 95         |
| Activation des déficits fiscaux               | 3 808      |                           |           | 3 808      |
| Frais d'acquisitions                          | 61         |                           | -7        | 54         |
| Marque                                        | 1800       |                           |           | 1800       |
| IFRS 16                                       | 14         |                           | 2         | 16         |
| Compensation ID                               | -5 211     |                           | 51        | -5 160     |
| <b>Actifs d'impôts différés (1)</b>           | <b>680</b> |                           | <b>3</b>  | <b>684</b> |
| Annulation des Provisions internes            | 42         |                           |           | 42         |
| IFRS 16                                       |            |                           | 1         | 1          |
| Marques                                       | 5 043      |                           | -51       | 4 991      |
| Amortissements dérogatoires                   | 127        |                           |           | 127        |
| Compensation ID                               | -5 211     |                           | 51        | -5 160     |
| <b>Passifs d'impôts différés (2)</b>          |            |                           |           |            |
| <b>Solde net d'impôt différé (1)-(2)</b>      | <b>680</b> |                           | <b>3</b>  | <b>684</b> |

Le solde d'impôts différés actifs, après prise en compte des impôts différés passifs imputables, correspond à un horizon de consommation de l'ordre de 3 ans au regard des prévisions de bénéfices fiscaux établis par le Groupe au 30 septembre 2025.

Les prévisions de bénéfices fiscaux à 3 ans s'appuient en particulier sur une croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 6% par an et une progression du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires) de l'ordre de 4 points pour l'ensemble de la période 2025 et 2029.

Le stock d'impôt différé actif non activé et disponible au 30/09/2025 concerne principalement le déficit d'ensemble lié à l'intégration fiscale pour un montant de 27 M€ en base soit 6,9 M€ d'impôt.

## NOTE 10 – RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Au 30 septembre 2025 la société Emova Market Place (ex WHKS) est considéré comme une activité abandonnée ainsi que les principaux magasins suivants : MF Puteaux, MF Suresnes, MF Mozart et MF Boulogne

| Libellé - k€                                                               | 30/09/2025 | 30/09/2024  |
|----------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession        | -61        | -106        |
| <b>Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession</b> | <b>-61</b> | <b>-106</b> |

## NOTE 11 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la [Note 2-D-\(e\)](#) Résultat par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

| Libellé                                                                                                                                             | 30/09/2025        | 30/09/2024       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>En euros</b>                                                                                                                                     |                   |                  |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère                                                                                        | 1633 815          | (10 325 327)     |
| <b>En nombre d'actions</b>                                                                                                                          |                   |                  |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action</b>       | <b>12 237 326</b> | <b>9 367 418</b> |
| Effet de la dilution :                                                                                                                              |                   |                  |
| - Obligations convertibles                                                                                                                          |                   |                  |
| - Options d'achats ou de souscription d'actions                                                                                                     |                   |                  |
| - Attribution d'actions gratuites                                                                                                                   |                   |                  |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action</b> | <b>12 237 326</b> | <b>9 367 418</b> |
| <b>En euros</b>                                                                                                                                     |                   |                  |
| Résultat net par action                                                                                                                             | 0,13              | -1,10            |
| Résultat net dilué par action                                                                                                                       | 0,13              | -1,10            |

Au 30/09/2025, le capital social de la société Emova Group s'élève à 10 241 792€ réparti en 20 483 584 actions. Le résultat net divisé par le nombre d'action à la clôture ressort à 0,08 € par action.

## NOTE 12 – ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d'acquisition par participation (en valeur brute) :

| Libellé - k€        | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---------------------|------------|------------|
| Ecart d'acquisition | 22 234     | 22 234     |

### Tableau d'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie en 2025

| Libellé - K€       | UGT MAGASIN | UGT SERVICES | Total  |
|--------------------|-------------|--------------|--------|
| UGT - Valeur brute | 9 775       | 17 455       | 27 230 |
| UGT - Dépréciation | -4 996      |              | -4 996 |
| UGT - Valeur nette | 4 779       | 17 455       | 22 234 |

### Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles par UGT (hors IFRS 16)

| Libellé - K€ | UGT Magasins                  |                             | UGT Services                  |                             | TOTAL  |
|--------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------|
|              | Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles | Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles |        |
| Total        | 9 929                         | 978                         | 11 941                        | 332                         | 23 180 |

### Valeur comptable par UGT (hors IFRS16)

| Libellé - K€                            | UGT Magasins         |                               |                             |                    | UGT Services         |                               |                             |                    |
|-----------------------------------------|----------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------------|----------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------------|
|                                         | Ecarts d'acquisition | Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles | Total UGT Magasins | Ecarts d'acquisition | Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles | Total UGT Services |
| Répartition des immobilisations par UGT | 4 779                | 9 929                         | 978                         | 15 686             | 17 455               | 11 941                        | 332                         | 29 728             |

### Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais doivent être testés pour dépréciation au moins une fois par an, ou plus souvent si des événements spécifiques indiquent une perte de valeur possible.

Ce test est réalisé chaque année en septembre, lors de la clôture annuelle des comptes du Groupe.

Si la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte est enregistrée dans le résultat opérationnel. Cette année, le test s'appuie sur un plan actualisé sur 5 ans.

Compte tenu de l'augmentation des coûts d'emprunt dans le contexte économique actuel, le taux d'actualisation utilisé au 30 septembre 2025 s'élève à 11%, inchangé par rapport à 2024 et le taux de croissance à l'infini à 2%.

## UGT Services :

Le Groupe s'appuie sur des synergies et des complémentarités entre ses quatre enseignes, qui partagent des caractéristiques communes :

- **Offre produit** : Une gamme commune avec un focus sur les produits principaux ;
- **Contrats** : Harmonisation des termes juridiques et financiers entre les enseignes ;
- **Communication** : Mutualisation des budgets et des actions de communication au profit des franchisés ;
- **Fonctions partagées** : Mutualisation des équipes pour le développement, le marketing, les achats, la finance, l'informatique et le juridique.

Cette stratégie renforce la collaboration entre les enseignes et les franchisés, avec un grand nombre d'entre eux exploitant plusieurs marques du Groupe.

Sensibilité (UGT Services incluant les activités nouvelles) :

### Test de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini :

| M€ -écart entre la VU et la valeur comptable | Taux d'actualisation |       |       |       |
|----------------------------------------------|----------------------|-------|-------|-------|
|                                              |                      | 10,0% | 11,0% | 12,0% |
| Taux de croissance à l'infini                | 1,0%                 | 5,2   | 2,1   | -0,5  |
|                                              | 2,0%                 | 8,1   | 4,3   | 1,2   |
|                                              | 3,0%                 | 11,8  | 7,0   | 3,3   |

## UGT Magasins :

Elle regroupe l'ensemble des magasins, nonobstant l'enseigne sous laquelle ils sont exploités car l'organisation de l'activité des succursales repose sur la rationalisation et la mutualisation des différents services (achats, ventes, développement, animation...) sous la responsabilité et la gestion opérationnelle d'un Directeur d'Exploitation unique.

Hypothèses : Le test relatif à l'UGT Magasins a été réalisé sur la base du périmètre de magasins au 30 septembre

De plus, une politique favorisant les franchisés existants pour les nouvelles opportunités dans une même ville crée des synergies supplémentaires et garantit une continuité des revenus provenant des redevances.

### Hypothèses :

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes pour la période 2025-2029 :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 6% en moyenne par an. Celui-ci est étroitement lié au programme d'ouverture de nouvelles franchises - 15 ouvertures en moyenne par an ;
- Progression du résultat d'exploitation proportionnel au chiffre d'affaires sur l'ensemble de la période.

La valeur d'utilité (VU) de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

2025, en excluant les acquisitions de succursales prévues sur le plan.

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes (pour la période 2025-2029) :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires moyen de 6%
- Progression du résultat d'exploitation proportionnel au chiffre d'affaires sur l'ensemble de la période.

## NOTE 13 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations incorporelles :

| Libellé - k€                                                                   | 30/09/2023    | Augmentation  | Diminution    | Virement interne | 30/09/2024    |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------|---------------|
| Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences (1)               | 25 951        | 919           | -1            |                  | 26 869        |
| Droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations                         | 11 457        | 1 681         | -1 350        |                  | 11 788        |
| Droit au bail et fonds de commerce                                             | 11 121        |               | -1 030        |                  | 10 091        |
| Autres immobilisations incorporelles                                           | 5             |               |               |                  | 5             |
| Immobilisations incorporelles en cours (2)                                     | 26            | 87            |               | -16              | 97            |
| <b>Immobilisations incorporelles brutes</b>                                    | <b>48 560</b> | <b>2 686</b>  | <b>-2 381</b> | <b>-16</b>       | <b>48 849</b> |
| Amortissements concessions, brevets & droits similaires                        | 4 884         | 964           | -1            |                  | 5 847         |
| Amortissements des droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations      | 7 500         | 2 249         | -1 009        |                  | 8 741         |
| Amortissements droit au bail                                                   | 0             | 1             |               |                  | 1             |
| <b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>                        | <b>12 385</b> | <b>3 214</b>  | <b>-1 010</b> |                  | <b>14 589</b> |
| Dépréciations sur concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences | 4             | 7 200         |               |                  | 7 204         |
| Dépréciations sur droit au bail                                                | 16            | 117           | -16           |                  | 117           |
| Dépréciations sur fonds de commerce                                            | 88            | 1 760         | -88           |                  | 1 760         |
| <b>Dépréciations sur immobilisations incorporelles</b>                         | <b>107</b>    | <b>9 077</b>  | <b>-104</b>   |                  | <b>9 080</b>  |
| <b>Immobilisations incorporelles nettes</b>                                    | <b>36 067</b> | <b>-9 604</b> | <b>-1 267</b> | <b>-16</b>       | <b>25 180</b> |

| Libellé - k€                                                                   | 30/09/2024    | Augmentation | Diminution    | Virement interne | 30/09/2025    |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|---------------|------------------|---------------|
| Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences (1)               | 26 869        | 166          | -25           |                  | 27 010        |
| Droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations                         | 11 788        | 879          | -4 566        |                  | 8 101         |
| Droit au bail et fonds de commerce                                             | 10 091        |              | -205          |                  | 9 886         |
| Autres immobilisations incorporelles                                           | 5             | 6            |               |                  | 11            |
| Immobilisations incorporelles en cours (2)                                     | 97            | 939          |               | -13              | 1 023         |
| <b>Immobilisations incorporelles brutes</b>                                    | <b>48 849</b> | <b>1 990</b> | <b>-4 796</b> | <b>-13</b>       | <b>46 030</b> |
| Amortissements concessions, brevets & droits similaires                        | 5 847         | 1 003        |               | -211             | 6 640         |
| Amortissements des droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations      | 8 741         | 1 961        | -4 524        | 211              | 6 388         |
| Amortissements droit au bail                                                   | 1             | 1            |               |                  | 2             |
| <b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>                        | <b>14 589</b> | <b>2 964</b> | <b>-4 524</b> |                  | <b>13 030</b> |
| Dépréciations sur concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences | 7 204         |              |               |                  | 7 204         |
| Dépréciations sur droit au bail                                                | 117           |              |               | -117             |               |
| Dépréciations sur fonds de commerce                                            | 1 760         |              |               | 117              | 1 877         |
| <b>Dépréciations sur immobilisations incorporelles</b>                         | <b>9 080</b>  |              |               |                  | <b>9 080</b>  |
| <b>Immobilisations incorporelles nettes</b>                                    | <b>25 180</b> | <b>-975</b>  | <b>-273</b>   | <b>-13</b>       | <b>23 920</b> |

- (1) Le poste « concessions-brevets... » est principalement constitué des marques issues de l'affectation des écarts. Le poste Droit au bail et Fonds de commerce est notamment constitué du fonds de commerce exploité par la société Monceau Fleurs, sise au 92 Boulevard Malesherbes -75008 Paris, valorisé pour un montant de 1 482 K€ ainsi que des droits au bail et Fonds de commerce de l'ensemble du périmètre succursale. Concernant les droits d'utilisation, se référer à la définition donnée en Note 2-D-R « Contrats de locations ».
- (2) Le poste « Immobilisations incorporelles en cours » concerne principalement les projets activés au cours de la période.

## NOTE 14 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

| Libellé - k€                                                                        | 30/09/2023   | Augmentation | Diminution  | Virement interne | 30/09/2024   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------|------------------|--------------|
| Autres immobilisations corporelles                                                  | 5636         | 301          | -362        | 16               | 5 591        |
| Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés                    | 62           | 2882         | -30         |                  | 2 915        |
| <b>Immobilisations corporelles brutes</b>                                           | <b>5698</b>  | <b>3184</b>  | <b>-393</b> | <b>16</b>        | <b>8 506</b> |
| Amortissements des autres immobilisations corporelles                               | 4369         | 231          | -204        |                  | 4 397        |
| Amortissements des immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés | 18           | 1068         | -30         |                  | 1 056        |
| <b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>                               | <b>4387</b>  | <b>1299</b>  | <b>-234</b> |                  | <b>5 452</b> |
| Dépréciations sur autres immobilisations corporelles                                | 26           |              |             |                  | 26           |
| <b>Dépréciations sur immobilisations corporelles</b>                                | <b>26</b>    |              |             |                  | <b>26</b>    |
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                                           | <b>1 285</b> | <b>1 884</b> | <b>-159</b> | <b>16</b>        | <b>3 027</b> |

| Libellé - k€                                                                        | 30/09/2024   | Augmentation | Diminution  | Virement interne | 30/09/2025   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------|------------------|--------------|
| Autres immobilisations corporelles                                                  | 5591         | 263          | -17         | 13               | 5 850        |
| Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés                    | 2915         |              | -260        |                  | 2 654        |
| <b>Immobilisations corporelles brutes</b>                                           | <b>8506</b>  | <b>263</b>   | <b>-277</b> | <b>13</b>        | <b>8 505</b> |
| Amortissements des autres immobilisations corporelles                               | 4397         | 244          | -9          |                  | 4 631        |
| Amortissements des immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés | 1056         | 565          | -260        |                  | 1 360        |
| <b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>                               | <b>5452</b>  | <b>809</b>   | <b>-270</b> |                  | <b>5 991</b> |
| Dépréciations sur autres immobilisations corporelles                                | 26           |              |             |                  | 26           |
| <b>Dépréciations sur immobilisations corporelles</b>                                | <b>26</b>    |              |             |                  | <b>26</b>    |
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                                           | <b>3 027</b> | <b>-546</b>  | <b>-7</b>   | <b>13</b>        | <b>2 487</b> |

## NOTE 15 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

| Libellé - k€                     | Pourcentage de détention (%) | 30/09/2024 | Résultat | Ecart de conversion | Variations de périmètre | Autres variations | 30/09/2025 |
|----------------------------------|------------------------------|------------|----------|---------------------|-------------------------|-------------------|------------|
| Maison de Verdi                  | 40%                          | 64         |          |                     |                         |                   | 64         |
| Création florale                 | 30%                          | 59         |          |                     |                         |                   | 59         |
| <b>Titres mis en équivalence</b> |                              | <b>123</b> |          |                     |                         |                   | <b>123</b> |

Les états financiers pris en considération pour le calcul de la quote-part mise en équivalence concernent les comptes du 30/09/2024 pour Création florale et du 30/09/2020 pour Maison de Verdi.

## NOTE 16 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la note 2-D-(i) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Les autres actifs financiers se décomposent de la manière suivante :

| Libellé - k€                                                 | 30/09/2023 | Augmentation | Diminution  | 30/09/2024 |
|--------------------------------------------------------------|------------|--------------|-------------|------------|
| Titres non consolidés                                        | 328        |              | -132        | 197        |
| Créances rattachées à des participations                     | 38         |              |             | 38         |
| Prêts                                                        | 75         |              |             | 75         |
| Autres immobilisations financières                           | 556        | 45           | -51         | 550        |
| <b>Immobilisations financières</b>                           | <b>997</b> | <b>45</b>    | <b>-183</b> | <b>859</b> |
| Dépréciations sur titres de participation                    | 306        |              | -127        | 179        |
| Dépréciations des autres créances ratt. à des participations | 38         |              |             | 38         |
| Dépréciations sur prêts                                      | 75         |              |             | 75         |
| <b>Autres immobilisations financières - Dépréciations</b>    | <b>419</b> |              | <b>-127</b> | <b>292</b> |
| <b>Actifs financiers non courant - nets</b>                  | <b>578</b> | <b>45</b>    | <b>-56</b>  | <b>568</b> |

| Libellé - k€                                                 | 30/09/2024 | Augmentation | Diminution | 30/09/2025 |
|--------------------------------------------------------------|------------|--------------|------------|------------|
| Titres non consolidés                                        | 197        |              |            | 197        |
| Créances rattachées à des participations                     | 38         |              |            | 38         |
| Prêts                                                        | 75         |              |            | 75         |
| Autres immobilisations financières                           | 550        | 34           | -5         | 579        |
| <b>Immobilisations financières</b>                           | <b>859</b> | <b>34</b>    | <b>-5</b>  | <b>889</b> |
| Dépréciations sur titres de participation                    | 179        |              |            | 179        |
| Dépréciations des autres créances ratt. à des participations | 38         |              |            | 38         |
| Dépréciations sur prêts                                      | 75         |              |            | 75         |
| <b>Autres immobilisations financières - Dépréciations</b>    | <b>292</b> |              |            | <b>292</b> |
| <b>Actifs financiers non courant - nets</b>                  | <b>568</b> | <b>34</b>    | <b>-5</b>  | <b>597</b> |

Le poste Autres immobilisations financières est principalement constitué de dépôts de garantie versés.

## NOTE 17 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent de la façon suivante :

| Libellé - k€                                     | 30/09/2025   | 30/09/2024   |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Clients et comptes rattachés - part > 1an        | 1442         | 1222         |
| Comptes courants - actif                         | 1045         | 496          |
| Charges à répartir                               | 605          | 846          |
| <b>Autres actifs non courants - Valeur brute</b> | <b>3 093</b> | <b>2 564</b> |
| Prov. clients et comptes rattachés               | -734         | -733         |
| Prov. comptes courant actif                      | -14          | -14          |
| <b>Autres actifs non courants - Provisions</b>   | <b>-748</b>  | <b>-748</b>  |
| <b>Actifs non courant - Net</b>                  | <b>2 345</b> | <b>1 817</b> |

## NOTE 18 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent ainsi :

| Libellé - k€                              | 30/09/2025   | 30/09/2024   |
|-------------------------------------------|--------------|--------------|
| Clients et comptes rattachés - part < 1an | 1781         | 1476         |
| Prov. Clients et comptes rattachés < 1an  |              | 0            |
| <b>Total créances clients - Net</b>       | <b>1 781</b> | <b>1 476</b> |

Au 30/09/2024 :

| K€      | 1 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 à 360 jours | Non Echu | TOTAL |
|---------|--------------|---------------|----------------|----------|-------|
| Clients | 120          | 15            | 1 000          | 341      | 1 476 |

Au 30/09/2025 :

| K€      | 1 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 à 360 jours | Non Echu | TOTAL |
|---------|--------------|---------------|----------------|----------|-------|
| Clients | 377          | 92            | 877            | 435      | 1 781 |

## NOTE 19 – AUTRES ACTIFS COURANT

| Libellé - k€                                       | 30/09/2025    | 30/09/2024    |
|----------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Etat, impôts sur les bénéfices                     | 30            | 30            |
| Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1an | 126           | 90            |
| Créances fiscales hors IS - part à moins d'un an   | 11024         | 9 484         |
| Autres créances - part à moins d'un an             | 2 120         | 2 187         |
| <b>Autres actifs courants - Valeur brute</b>       | <b>13 299</b> | <b>11 791</b> |
| Prov. autres créances - part à moins d'un an       | -308          | -308          |
| <b>Autres actifs courants - Provisions</b>         | <b>-308</b>   | <b>-308</b>   |
| <b>Charges constatées d'avances</b>                | <b>641</b>    | <b>188</b>    |
| <b>Actifs courant - Net</b>                        | <b>13 632</b> | <b>11 671</b> |

## NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent comme suit :

| Libellé - k€              | 30/09/2025   | 30/09/2024 |
|---------------------------|--------------|------------|
| Disponibilités            | 1681         | 231        |
| <b>Trésorerie active</b>  | <b>1 681</b> | <b>231</b> |
| Trésorerie passive        | 487          | 601        |
| <b>Trésorerie passive</b> | <b>487</b>   | <b>601</b> |

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la

monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versements de dividendes.

## NOTE 21 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées s'analysent comme suit :

| Libellé - k€                                                                      | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Actifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées                         | 115        | 115        |
| <b>Actifs non courants détenus en vue de la vente &amp; activités abandonnées</b> | <b>115</b> | <b>115</b> |
| Passifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées                        | 15         | 15         |
| <b>Passif non courants détenus en vue de la vente &amp; activités abandonnées</b> | <b>15</b>  | <b>15</b>  |

## NOTE 22 – PROVISIONS

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 2-D-(n) Provisions.

Les variations des provisions au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

| Libellé - k€                        | 30/09/2024 | Dotation  | Reprise     | 30/09/2025 |
|-------------------------------------|------------|-----------|-------------|------------|
| <b>Provisions courantes</b>         |            |           |             |            |
| Provisions pour engagement retraite | 281        | 18        | -19         | 280        |
| Autres provisions (1)               | 564        | 7         | -235        | 335        |
| <b>Provisions non courantes</b>     | <b>844</b> | <b>25</b> | <b>-254</b> | <b>615</b> |
| <b>Total provisions</b>             | <b>844</b> | <b>25</b> | <b>-254</b> | <b>615</b> |

(1) Dont 133k€ de reprises de litiges sociaux résolus et 98k€ de litiges commerciaux.

## NOTE 23 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se distinguent entre courant et non-courant, et s'analysent de la manière suivante :

| Libellé - k€                                    | 30/09/2025    | 30/09/2024    |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Emprunts auprès établis. de crédit              | 10 864        | 2 202         |
| Comptes courants                                | 132           | 597           |
| Dettes locatives IFRS 16 à long terme           | 1571          | 2 655         |
| <b>Dettes financières - non courant</b>         | <b>12 567</b> | <b>5 454</b>  |
| Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1an | 2 340         | 13 379        |
| Dettes locatives IFRS 16 à court terme          | 177           | 2 323         |
| <b>Dettes financières - courant</b>             | <b>4 058</b>  | <b>15 701</b> |
| <b>Total dettes financières</b>                 | <b>16 625</b> | <b>21 156</b> |

Détail des dettes financières par échéance :

| Libellé - k€                    | 30/09/2025    | 30/09/2024    |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Moins d'un an                   | 4 058         | 15 701        |
| De 1 à 5 ans                    | 12 433        | 4 858         |
| A plus de 5 ans                 | 134           | 597           |
| <b>Total dettes financières</b> | <b>16 625</b> | <b>21 156</b> |

Au 30 septembre 2025, Emova Group respecte ses covenants financiers. La dette concernée est ainsi présentée en dette non courante reflétant l'absence d'exigibilité à court terme à la date de la clôture.

Pour rappel sur le précédent exercice, la société a obtenu un waiver en date du 30 janvier 2025, post clôture. De ce fait la dette avait été classée en dette courante conformément aux règles comptables.

## NOTE 24 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

| Libellé - k€                       | 30/09/2025   | 30/09/2024   |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs - part > 1an   | 3 770        | 4 151        |
| Autres dettes - part > 1an         | 185          | 1570         |
| <b>Autres dettes non courantes</b> | <b>3 955</b> | <b>5 721</b> |

## NOTE 25 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

| Libellé - k€                             | 30/09/2025    | 30/09/2024    |
|------------------------------------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés        | 4 735         | 4 581         |
| <b>Fournisseurs et comptes rattachés</b> | <b>4 735</b>  | <b>4 581</b>  |
| Dettes fiscales et sociales - part < 1an | 13 200        | 12 064        |
| Autres dettes - part < 1an               | 536           | 1161          |
| <b>Autres dettes courantes</b>           | <b>13 736</b> | <b>13 225</b> |

Au 30/09/2024 :

| K€           | 1 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 à 360 jours | Non Echu | TOTAL |
|--------------|--------------|---------------|----------------|----------|-------|
| Fournisseurs | 1 866        | 158           | 1 776          | 781      | 4 581 |

Au 30/09/2025 :

| K€           | 1 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 à 360 jours | Non Echu | TOTAL |
|--------------|--------------|---------------|----------------|----------|-------|
| Fournisseurs | 1 540        | 829           | 1 589          | 777      | 4 735 |

## INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

## Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

## Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transactions. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

## Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

| Libellé (en k€)                                                        | Ventilation par catégorie d'instruments         |                                                        |                                         |                   |                       | 30/09/2025    |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------|-----------------------|---------------|
|                                                                        | Actifs évalués à leur juste valeur par résultat | Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs | Actifs et passif disponibles à la vente | Prêts et créances | Dettes en coût amorti |               |
| Actifs financiers non courants                                         |                                                 |                                                        |                                         | 597               |                       | 597           |
| Autres actifs non courants                                             |                                                 |                                                        |                                         | 2 345             |                       | 2 345         |
| Clients et comptes rattachés                                           |                                                 |                                                        |                                         | 1 781             |                       | 1 781         |
| Autres créances                                                        |                                                 |                                                        |                                         | 13 632            |                       | 13 632        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                | 1 681                                           |                                                        |                                         |                   |                       | 1 681         |
| Actif disponible à la vente & activités abandonnées                    |                                                 |                                                        | 15                                      |                   |                       | 15            |
| <b>Actifs</b>                                                          | <b>1 681</b>                                    |                                                        | <b>115</b>                              | <b>18 354</b>     |                       | <b>20 150</b> |
| Endettement, part à long terme                                         |                                                 |                                                        |                                         |                   | 10 996                | 10 996        |
| Autres passifs financiers non courants                                 |                                                 |                                                        |                                         |                   | 2 373                 | 2 373         |
| Endettement, part à court terme                                        |                                                 |                                                        |                                         |                   | 2 340                 | 2 340         |
| Passifs financiers courants                                            |                                                 |                                                        |                                         |                   | 487                   | 487           |
| Fournisseurs                                                           |                                                 |                                                        |                                         |                   | 6 317                 | 6 317         |
| Autres passifs courants                                                |                                                 |                                                        |                                         |                   | 13 736                | 13 736        |
| Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées |                                                 |                                                        | 15                                      |                   |                       | 15            |
| <b>Passifs</b>                                                         |                                                 |                                                        | <b>15</b>                               |                   | <b>36 250</b>         | <b>36 264</b> |

## EFFET EN RESULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| Effet en résultat des instruments financiers  |          |            |             |                  |            |
|-----------------------------------------------|----------|------------|-------------|------------------|------------|
| Libellé (en k€)                               | Intérêts | Fair value | Coût amorti | Pertes de valeur | 30/09/2025 |
| Actifs et Dettes en juste valeur par résultat |          |            |             |                  |            |
| Prêts et créances                             | 188      |            |             |                  | 188        |
| Actifs détenus jusqu'à l'échéance             |          |            |             |                  |            |
| Dettes en coût amorti                         | -1376    |            |             |                  | -1376      |
|                                               | -1 188   |            |             |                  | -1 188     |

## NOTE 27 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe se répartissent de la manière suivante :

| Libellé                           | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Cadres                            | 42         | 48         |
| Agents de maîtrise et techniciens | 37         | 40         |
| Employés                          | 129        | 135        |
| <b>Effectif moyen</b>             | <b>208</b> | <b>223</b> |

## NOTE 28 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### A. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET TRANSACTIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Saloua MASLAGA, en sa qualité de Président du Directoire perçoit une rémunération sur Emova Group. Les autres mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats de membre du Directoire ou de membre du Conseil de surveillance.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis aux règles applicables à la rémunération des mandataires sociaux au sein du Groupe. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

Au 30 septembre 2025, le Groupe avait une dette fournisseurs vis-à-vis d'Emova Holding de 1 318 K€ HT (soit une baisse de 720 K€ HT par rapport à l'exercice précédent). A cette même date, Emova Holding disposait d'un compte courant débiteur chez Emova Group de 462 K€ contre un compte courant créditeur de 1 379 K€ au 30 septembre 2024.

### B. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

| Libellé                   | Total          |
|---------------------------|----------------|
| Emova Group               | 79 119         |
| Autres sociétés du groupe | 160 893        |
| <b>Total</b>              | <b>240 012</b> |

---

## C. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

---

#### RISQUES LIES AUX FLUCTUATIONS DES PRIX DES FLEURS ET PLANTES ET RISQUES LIES AU SOURCING ET A LA DEPENDANCE A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Le marché des fleurs et plantes repose sur des échanges mondiaux, notamment via les bourses des Pays-Bas qui concentrent une large majorité des transactions. Comme tout marché, les prix fluctuent en fonction de l'offre et de la demande. Toutefois, sur ce marché spécifique, la demande est en grande partie anticipable, car elle est étroitement liée à des événements calendaires récurrents (fêtes nationales, événements internationaux), réduisant ainsi l'incertitude inhérente aux fluctuations.

Pour garantir une stabilité dans son approvisionnement, Emova Group s'appuie sur une organisation solide et un réseau optimisé :

- Les magasins s'approvisionnent directement auprès de fournisseurs référencés par la centrale d'achats et de référencement d'Emova Group, Emova Market & Products, offrant une agilité, une mise en concurrence et une diversité des sources d'approvisionnement.
- La centrale d'achats & de référencement a rationalisé son réseau de fournisseurs, avec un sourcing direct auprès de producteurs dans les principaux bassins mondiaux (Afrique, Amérique du Sud, Europe). Des engagements annuels sur des volumes d'achats permettent de stabiliser les variations de prix.
- La **Centrale d'Achats et de Référencement** a travaillé à resserrer le parc de fournisseurs et à une maîtrise optimisée de l'offre et de la filière par le franchiseur. Trois typologies de fournisseurs sont à distinguer :
  - Producteurs,
  - Grossistes Fleurs & Plantes,
  - et Fournisseurs/Grossistes d'accessoires ou d'emballages.

En 2025, la centrale d'achats et de référencement a renforcé son parc de fournisseurs à une échelle régionale en maillant le territoire métropolitain français. L'objectif est de développer des sources d'approvisionnement complémentaires aux fournisseurs nationaux pour garantir la complémentarité et la différenciation de l'offre, la compétitivité des sourcing et capter des productions locales.

Pour maîtriser les risques, un **outil de pilotage des prix d'achats sur les cadrans** a été mis en place. Cet outil, enrichi par un historique de 4 ans, permet d'analyser les tendances et de prendre des décisions éclairées.

Grâce à ce pilotage des cours, le Groupe fait preuve de dynamisme et d'agilité, permettant aux magasins d'adapter leurs achats en conséquence.

Ces actions stratégiques permettent une meilleure maîtrise des fluctuations des prix d'achat grâce à un système de référencement efficace et des achats centralisés.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas dépendant d'un fournisseur ou contrat unique, limitant ainsi les risques d'approvisionnement. Il a renforcé son pilotage des fournisseurs et optimisé ses processus logistiques sous la supervision du Directeur Offre & Performance Achats.

---

#### DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS

Emova Group a mis en place des mécanismes et des garanties solides pour réduire au minimum les risques liés aux délais de paiement des franchisés.

Les redevances dues par les franchisés sont généralement réglées par prélèvement bancaire dès l'émission des factures. Ce processus automatisé garantit un recouvrement rapide des créances et limite les risques d'impayés.

Par ailleurs, les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par des instruments prévues contractuellement tel que :

- Une **garantie à première demande bancaire**
- Dans certains cas, cette garantie est complétée par un **nantissement du fonds de commerce** ou par une **garantie personnelle** du franchisé au profit du Groupe.

Pour renforcer davantage la maîtrise des risques liés aux délais de paiement, le Groupe fait appel aux services d'une société de recouvrement spécialisée. Cette entité coordonne les actions nécessaires pour :

- Assurer un suivi rigoureux des éventuels retards de paiement.
- Engager des démarches ciblées pour recouvrer les créances impayées.

---

## RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE FRANCHISES

Emova Group adopte une stratégie robuste et maîtrisée pour développer son réseau de franchises autour de sa marque leader **Monceau Fleurs** pour le maillage magasin. La marque **ANR** pour un marché d'opportunité locale. Le repositionnement de la marque **Happy Fleurs** sur le marché de la GMS. La marque **Cœur de Fleurs** demeure avec un parc de magasins rationalisés.

Au 30 septembre 2025, Emova Group comptait **251 points de vente en franchise**, illustrant un modèle éprouvé et attractif. Le groupe dispose également de **près de 400 emplacements potentiels** identifiés grâce à une étude géomarketing réalisée en janvier 2025, ce qui témoigne d'une forte capacité d'expansion.

Pour garantir la qualité et la pérennité de son développement, Emova Group a mis en place des processus rigoureux :

- **Une sélection exigeante des franchisés** : Chaque candidat passe par une procédure de validation stricte afin de garantir qu'il répond aux critères spécifiques de chaque marque.
- **Des ressources dédiées** : Le Groupe dispose d'une équipe expérimentée pour accompagner l'intégration des nouveaux franchisés et assurer leur alignement avec les standards des enseignes.
- **Un suivi de la qualité** : Les magasins sont régulièrement contrôlés pour garantir leur conformité aux concepts et préserver ainsi l'image et la réputation des marques.
- **Structuration et développement du parc de magasin** : Le groupe a fait le choix de s'appuyer sur deux entreprises spécialisées dans le domaine du recrutement :
  - La première, dotée d'un spectre d'intervention large, a pour mission d'attirer et de séduire des candidats afin de valoriser et exploiter pleinement le potentiel de nos territoires périurbains.
  - La seconde, acteur historique du développement de franchises externalisées, doit nous permettre d'aborder de manière ciblée et méthodique la recherche de candidats pour la reprise de magasins identifiés comme stratégiques.

En complément, le modèle économique des franchises présente une résilience intrinsèque :

- Les revenus récurrents provenant des redevances des franchisés assurent une base financière stable.
- La diversification des enseignes et des emplacements géographiques réduit les risques liés à des fluctuations économiques ou locales.

Emova Group s'appuie également sur un développement interne solide, avec une franchise accessible et attractive.

Le groupe observe une dynamique de croissance interne : le nombre de magasins par franchisé est passé de **1,9 magasin en moyenne en 2018 à 2,4 magasins en 2025**, et plusieurs franchisés existants souhaitent poursuivre leur développement avec le Groupe. Cette volonté d'expansion se traduit également chez certains collaborateurs Emova Group ou élèves de l'Ecole Florale, prêts à se projeter en tant qu'entrepreneurs aux côtés du Groupe.

---

## RISQUES LIÉS AUX MARQUES ET ENSEIGNES

Le Groupe détient les droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exercice de ses activités et notamment :

- Des marques commerciales : Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœur de fleurs, Happy et Happy Fleurs ainsi que l'Ecole Florale. Ces marques sont enregistrées sous forme verbale, figurative ou semi-figurative en France et/ou dans l'Union Européenne et ou dans les territoires dans lesquels le Groupe opère. Leur protection est assurée par un renouvellement périodique
- Des noms de domaine : le Groupe a réservé auprès d'organismes spécialisés, les noms de domaine associés à ses principales enseignes Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœur de fleurs et Happy, également renouvelés régulièrement.

Le principal risque identifié en matière de propriété intellectuelle concerne notamment :

- la perte ou la non-reconduction des droits sur certaines marques ou noms de domaine ;
- l'atteinte à l'image ou à la notoriété d'une enseigne, pouvant impacter sa valeur économique ;
- les litiges potentiels liés à des droits antérieurs ou à des usages concurrents.

Il est précisé que ce risque est maîtrisé par le Groupe grâce aux services du conseil en propriété intellectuelle auquel il fait appel, afin que celui-ci surveille, conseille et alerte le Groupe pour tout ce qui concerne le maintien, l'exploitation et la défense des droits dont le Groupe est titulaire.

Le risque peut toutefois se matérialiser par une dépréciation d'actifs incorporels, comme cela a été le cas lors de l'exercice précédent avec la marque Rapid'Flore, dont la valeur a été dépréciée de 7.200 k€. Cette dépréciation, sans impact sur la trésorerie du Groupe, s'est inscrite dans le cadre de sa stratégie visant à clarifier et rationaliser son portefeuille de marques.

---

## RISQUES DE CHANGE

La part des transactions réalisées en une autre devise que l'euro est marginale. Par conséquent, le risque de change supporté par le Groupe est très faible à l'heure actuelle. Le Groupe n'a, de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

---

## RISQUES SUR LES ACTIONS

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

---

## RISQUES DE TAUX

Le groupe Emova Group est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de son endettement à taux variable sur 22% de sa dette financière.

De manière générale, l'exposition au risque est maîtrisée.

A titre de sensibilité, une hausse de 100 points de base du taux EURIBOR se traduirait par une augmentation estimée de la charge financière d'environ 30 000 euros. Le solde de l'endettement est assorti d'un taux fixe et n'est donc pas soumis aux fluctuations des taux de marché.

Pour plus de détails sur la structure de l'endettement, se référer à la **note 23**.

---

## RISQUES DE LIQUIDITE

Le flux net de trésorerie consolidé généré par l'activité est de 5 707 K€ contre 5 579 K€ pour l'exercice précédent.

De plus, au travers de l'augmentation de capital du 4 septembre 2025, les actionnaires dont Emova Holding ont renouvelé leur soutien à Emova Group.

Ainsi, le Groupe a pu investir à hauteur de 1 366 K€, et poursuivre la baisse de son endettement.

Par ailleurs, les mesures destinées à limiter le risque d'un éventuel contrôle abusif du principal actionnaire résulte de la forme même de la société Emova Group qui, en tant que société anonyme à forme dualiste, comprend deux organes de gouvernance indépendants : un directoire qui dirige et un conseil de surveillance qui contrôle.

---

## RISQUES SOCIAUX

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par la Direction des Ressources Humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et leurs représentants lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

---

## RISQUE JURIDIQUE

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique en coordination avec le Comité Exécutif.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et des conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

Le Groupe a provisionné tout litige ou contentieux dont il estime qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur des estimations réalisées avec ses conseils extérieurs.

Au cours de l'exercice, le Groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur certains traitements appliqués. À l'issue de ces procédures, des rappels ont été notifiés sur une partie des impositions concernées, donnant lieu à la mise en place d'un plan de règlement, conformément aux accords intervenus avec l'administration fiscale.

---

## D. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Engagements donnés :

Dans le cadre du refinancement susvisé et de la conclusion d'un contrat de prêt en date du 28 décembre 2021, aux termes duquel les prêteurs ont accepté de consentir à la Société un prêt d'un montant de 12 500 000 euros divisé en quatre tranches, Emova Group a consenti :

- Une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et de Roma Flore (devenu respectivement IDF Exploitation, MF Malesherbes, LV2 Exploitation, MF Invalides, LV1 Exploitation, MF Courbevoie et ABC Exploitation) détenus par la Société et constituée par elle.
- Des nantissements de parts sociales de premier rang portant sur la totalité des parts sociales détenues par la Société dans le capital social d'Emova Market Place (nouvelle dénomination Emova Market & Products), d'Emova Production, d'Happy Inc. (Happy Développement), de Hauraunize, de La Générale des Végétaux (Monceau Fleurs Développement), de Monceau Fleurs Expansion France.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune :

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, Emova Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'Emova Group.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total d'un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group. En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée, soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et trente-huit centimes (1 086 295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été

imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2015 un abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée, soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Ces abandons de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune n'ont pas pour effet d'impacter négativement la société Emova Group dans la mesure où (i) ils ont été consentis jusqu'au 30 septembre 2041, (ii) la dette d'Emova Group à l'égard d'Emova Holding a été effacée à due concurrence des abandons consentis et (iii) la réintégration, limitée à 5% du bénéfice en cas de retour à meilleure fortune, ne paraît pas pouvoir entraver la capacité distributive ni la capacité d'investissement de la société Emova Group.

4.2

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

**EMOVA GROUP**

société anonyme  
23 rue d'Anjou  
75008 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 30 septembre 2025**

A l'assemblée générale de la société EMOVA GROUP,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EMOVA GROUP relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**FONDEMENT DE L'OPINION****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Impôts différés » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à contrôler ces principes comptables ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

La note « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nos travaux ont consisté à contrôler les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés et vérifier les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le 30 janvier 2026 à Lyon

Le commissaire aux comptes  
Grant Thornton SAS  
Membre français de Grant Thornton International  
Katia FLECHE, Associée

4.3

# COMPTES SOCIAUX

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

|                                                                                            |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>BILAN.....</b>                                                                          | <b>92</b> |
| <b>COMPTE DE RESULTAT.....</b>                                                             | <b>94</b> |
| <b>REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>                                                  | <b>96</b> |
| Evénements majeurs de l'exercice.....                                                      | 96        |
| Evènements intervenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes annuels..... | 97        |
| Règles et méthodes comptables.....                                                         | 97        |
| -Immobilisations corporelles et incorporelles.....                                         | 98        |
| -Frais de recherche et développement.....                                                  | 98        |
| -Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement.....                       | 98        |
| -Créances et dettes.....                                                                   | 98        |
| -Intégration fiscale.....                                                                  | 98        |
| -Changements de méthode.....                                                               | 99        |
| -Informations complémentaires pour donner une image fidèle.....                            | 99        |
| -Honoraires des Commissaires aux comptes.....                                              | 99        |

|                                                                                   |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT.....</b> | <b>99</b>  |
| <b>ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....</b>                         | <b>109</b> |
| Effectif moyen.....                                                               | 110        |
| Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés.....  | 110        |
| Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.....            | 110        |
| Tableau des filiales et participations.....                                       | 111        |



**BILAN ACTIF** (En Milliers d'euro)

| BILAN ACTIF                                       | Au 30/09/2025  |                 |                | Au 30/09/2024  |
|---------------------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|
|                                                   | Brut           | Amort.<br>Prov. | Net            | Net            |
| Capital souscrit non appelé                       |                |                 |                |                |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                           |                |                 |                |                |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>              |                |                 |                |                |
| Frais d'établissement                             |                |                 |                |                |
| Frais de développement                            |                |                 |                |                |
| Concessions, brevets et droits similaires         | 4 055          | 2 124           | 1 930          | 2 125          |
| Fonds commercial                                  |                |                 |                |                |
| Autres immobilisations incorporelles              | 1 004          |                 | 1 004          | 73             |
| Avances et acomptes sur immobilisations           |                |                 |                |                |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                |                |                 |                |                |
| Terrains                                          |                |                 |                |                |
| Constructions                                     |                |                 |                |                |
| Installations techniques, matériel et outillages  |                |                 |                |                |
| Autres immobilisations corporelles                | 840            | 569             | 271            | 314            |
| Immobilisations en cours                          |                |                 |                |                |
| Avances et acomptes                               |                |                 |                |                |
| <b>Immobilisations financières</b>                |                |                 |                |                |
| Participations évaluées selon mise en             |                |                 |                |                |
| Autres participations                             | 50 142         | 20 012          | 30 130         | 30 634         |
| Créances rattachées à des participations          | 38             | 38              |                |                |
| Titres immobilisés de l'activité en portefeuille  |                |                 |                |                |
| Autres titres immobilisés                         | 50             |                 | 50             | 50             |
| Prêts                                             |                |                 |                |                |
| Autres immobilisations financières                | 10             |                 | 10             | 10             |
| <b>TOTAL I</b>                                    | <b>56 139</b>  | <b>22 743</b>   | <b>33 396</b>  | <b>33 207</b>  |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                            |                |                 |                |                |
| <b>Stocks et en-cours</b>                         |                |                 |                |                |
| Matières premières, autres                        |                |                 |                |                |
| En-cours de - De biens                            |                |                 |                |                |
| production : - De services                        |                |                 |                |                |
| Produits intermédiaires et finis                  |                |                 |                |                |
| Marchandises                                      |                |                 |                |                |
| Avances et acomptes versés sur commande           |                |                 |                |                |
| <b>Créances</b>                                   |                |                 |                |                |
| Clients et comptes rattachés                      | 49 686         | 15              | 49 671         | 46 857         |
| Autres                                            | 21 428         | 500             | 20 928         | 21 257         |
| Capital souscrit et appelé, non versé             | 12             |                 | 12             |                |
| <b>Valeurs mobilières de placement</b>            |                |                 |                |                |
| Actions propres                                   | 27             | 26              | 1              | 1              |
| Autres titres                                     |                |                 |                |                |
| <b>Instruments de trésorerie</b>                  |                |                 |                |                |
| <b>Disponibilités</b>                             | 60             |                 | 60             | 2              |
| <b>Charges constatées d'avance</b>                | 303            |                 | 303            | 38             |
| <b>TOTAL II</b>                                   | <b>71 517</b>  | <b>541</b>      | <b>70 975</b>  | <b>68 155</b>  |
| Frais d'émission d'emprunt à étaler <b>III</b>    | 605            |                 | 605            | 846            |
| Primes de remboursement des obligations <b>IV</b> |                |                 |                |                |
| Ecart de conversion actif <b>V</b>                |                |                 |                |                |
| <b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>      | <b>128 261</b> | <b>23 284</b>   | <b>104 977</b> | <b>102 208</b> |

**BILAN PASSIF** (En Milliers d'euro)

| <b>BILAN PASSIF</b>                               |        | <b>Au 30/09/2025</b> | <b>Au 30/09/2024</b> |
|---------------------------------------------------|--------|----------------------|----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                           |        |                      |                      |
| Capital social ou individuel (dont versé)         | 10 242 | 10 242               | 28 566               |
| Prime d'émission, de fusion, d'apport             |        | 10 299               | 12 477               |
| Ecart de réévaluation                             |        |                      |                      |
| Ecart d'équivalence                               |        |                      |                      |
| Réserves :                                        |        |                      | 342                  |
| - Légale                                          |        |                      |                      |
| - Statutaires ou contractuelles                   |        |                      |                      |
| - Réglementées                                    |        |                      |                      |
| - Autres                                          |        |                      |                      |
| Report à nouveau                                  |        | -17                  | -23 704              |
| <b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b> |        | <b>-4 792</b>        | <b>-3 604</b>        |
| Subventions d'investissement                      |        |                      |                      |
| Provisions réglementées                           |        | 505                  | 505                  |
| <b>TOTAL I</b>                                    |        | <b>16 237</b>        | <b>14 581</b>        |
| <b>AUTRES FONDS PROPRES</b>                       |        |                      |                      |
| Produits des émissions de titres participatifs    |        |                      |                      |
| Avances conditionnées                             |        |                      |                      |
| Autres                                            |        |                      |                      |
| <b>TOTAL I (bis)</b>                              |        |                      |                      |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>         |        |                      |                      |
| Provisions pour :                                 |        | 319                  | 449                  |
| - Risques                                         |        |                      |                      |
| - Charges                                         |        |                      |                      |
| <b>TOTAL II</b>                                   |        | <b>319</b>           | <b>449</b>           |
| <b>EMPRUNTS ET DETTES</b>                         |        |                      |                      |
| Emprunts obligataires convertibles                |        |                      |                      |
| Autres emprunts obligataires                      |        |                      |                      |
| Emprunts et dettes :                              |        | 13 540               | 15 781               |
| - Au près des établissements de crédit            |        |                      |                      |
| - Financières diverses                            |        | 56 511               | 54 268               |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  |        |                      |                      |
| Dettes :                                          |        | 3 676                | 4 033                |
| - Fournisseurs et comptes rattachés               |        |                      |                      |
| - Fiscales et sociales                            |        | 11 190               | 10 329               |
| - Sur immobilisations et comptes rattachés        |        |                      |                      |
| Autres dettes                                     |        | 3 504                | 2 767                |
| Instruments de trésorerie                         |        |                      |                      |
| Produits constatés d'avance                       |        |                      |                      |
| <b>TOTAL III</b>                                  |        | <b>88 421</b>        | <b>87 178</b>        |
| Ecart de conversion passif <b>IV</b>              |        |                      |                      |
| <b>TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)</b>  |        | <b>104 977</b>       | <b>102 208</b>       |

**COMPTE DE RESULTAT** (En Milliers d'euro)

| COMPTE DE RESULTAT                                                              | Du 01/10/2024 au 30/09/2025 |             |               | Au 30/09/2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------|---------------|---------------|
|                                                                                 | France                      | Exportation | Total         | Total         |
| <b>Produits d'exploitation</b>                                                  |                             |             |               |               |
| Ventes de marchandises                                                          |                             |             |               |               |
| Production vendue : - De biens                                                  |                             |             |               |               |
| - De services                                                                   | 4 894                       |             | 4 894         | 6 251         |
| <b>Chiffre d'affaires net</b>                                                   | <b>4 894</b>                |             | <b>4 894</b>  | <b>6 251</b>  |
| Production : - Stockée                                                          |                             |             |               |               |
| - Immobilisée                                                                   |                             |             |               |               |
| Subventions d'exploitation reçues                                               |                             |             |               |               |
| Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges |                             |             | 1 131         | 2 540         |
| Autres produits                                                                 |                             |             | 1             |               |
| <b>TOTAL I</b>                                                                  |                             |             | <b>6 026</b>  | <b>8 791</b>  |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                                   |                             |             |               |               |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane)                             |                             |             | 28            | 32            |
| Variation de stocks (marchandises)                                              |                             |             |               |               |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements                       |                             |             |               |               |
| Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)           |                             |             |               |               |
| Autres achats et charges externes                                               |                             |             | 2 052         | 2 388         |
| Impôts, taxes et versements assimilés                                           |                             |             | 156           | 187           |
| Salaires et traitements                                                         |                             |             | 2 736         | 3 628         |
| Charges sociales                                                                |                             |             | 1 038         | 1 546         |
| - Amortissements sur immobilisations                                            |                             |             | 404           | 326           |
| - Dépréciations sur immobilisations                                             |                             |             | 241           | 241           |
| - Dépréciations sur actif circulant                                             |                             |             |               |               |
| - Provisions pour risques et charges                                            |                             |             |               |               |
| Autres charges                                                                  |                             |             | 15            | 559           |
| <b>TOTAL II</b>                                                                 |                             |             | <b>6 671</b>  | <b>8 908</b>  |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>                                         |                             |             | <b>-645</b>   | <b>-117</b>   |
| Bénéfice attribué ou perte transférée III                                       |                             |             |               |               |
| Perte supportée ou bénéfice transféré IV                                        |                             |             |               |               |
| <b>Produits financiers</b>                                                      |                             |             |               |               |
| Produits financiers de participation                                            |                             |             |               |               |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé             |                             |             |               |               |
| Autres intérêts et produits assimilés                                           |                             |             | 1 406         | 1 790         |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges                 |                             |             |               | 121           |
| Différences positives de change                                                 |                             |             |               |               |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement                   |                             |             |               |               |
| <b>TOTAL V</b>                                                                  |                             |             | <b>1 406</b>  | <b>1 911</b>  |
| <b>Charges financières</b>                                                      |                             |             |               |               |
| Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions           |                             |             | 1 005         |               |
| Intérêts et charges assimilées                                                  |                             |             | 4 164         | 4 458         |
| Différences négatives de change                                                 |                             |             |               |               |
| Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements                       |                             |             |               |               |
| <b>TOTAL VI</b>                                                                 |                             |             | <b>5 169</b>  | <b>4 458</b>  |
| <b>RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>                                              |                             |             | <b>-3 763</b> | <b>-2 547</b> |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>               |                             |             | <b>-4 408</b> | <b>-2 664</b> |

**COMPTE DE RESULTAT (SUITE)** (En Milliers d'euro)

| COMPTE DE RESULTAT (SUITE)                                                | Du 01/10/2024 au 30/09/2025 | Du 01/10/2023 au 30/09/2024 |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Produits exceptionnels</b>                                             |                             |                             |
| Sur opérations de gestion                                                 | 89                          | 109                         |
| Sur opérations en capital                                                 |                             | 0                           |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges           | 137                         | 75                          |
| <b>TOTAL VII</b>                                                          | <b>226</b>                  | <b>185</b>                  |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                                            |                             |                             |
| Sur opérations de gestion                                                 | 418                         | 612                         |
| Sur opérations en capital                                                 | 113                         | 378                         |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions | 7                           | 135                         |
| <b>TOTAL VIII</b>                                                         | <b>538</b>                  | <b>1 125</b>                |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>                                 | <b>-311</b>                 | <b>-940</b>                 |
| Participations des salariés IX                                            |                             |                             |
| Impôts sur les bénéfices X                                                | 72                          |                             |
| <b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>                             | <b>7 658</b>                | <b>10 886</b>               |
| <b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>                   | <b>12 450</b>               | <b>14 491</b>               |
| <b>BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>         | <b>-4 792</b>               | <b>-3 604</b>               |

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/25 dont le total est de 104 977 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -4 792 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

## EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

### EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

#### ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

L'actionnaire de référence de la Société est la société Emova Holding contrôlée par la société Perceva qui détenait 41,46 % du capital au 30 septembre 2025.

Nous nous reportons **au point 3 du rapport de gestion sur les comptes sociaux** concernant le nombre total des droits de vote et les pourcentages de droits de vote calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote.

#### OPERATION SUR LE CAPITAL D'EMOVA GROUP

Une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires appelée à approuver plusieurs résolutions destinées à renforcer la structure financière de la Société, a été réunie le 30 juin 2025. Deux réductions successives de capital ont ainsi été décidées :

- La première, réalisée en date du 30 juin 2025, destinée à apurer les pertes constatées à hauteur de 14.473.646,72 euros, ayant ramené le capital de 28.566.408 euros à 14.092.761,28 euros, par apurement du compte de report à nouveau à due concurrence et diminution de la valeur nominale des actions de 3 euros à 1,48 euro ;
- La seconde, réalisée en date du 24 juillet 2025, destinée à ramener la valeur nominale unitaire des actions de la Société, ayant ramené le capital de 14.092.761,28 euros à 4.761.068 euros, par affectation de pareille somme au compte de primes d'émission et réduction de la valeur nominale unitaire des actions de 1,48 euro à 0,50 euro.

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 mars 2024, le Directoire a décidé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la réalisation définitive a été constatée par le Directoire le 4 septembre 2025 à hauteur de 5.480,724 euros par émission de 10.961.448 actions nouvelles de 0,50 euro de

valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 0,60 euro, le capital ayant ainsi été porté de 4.761.068 euros à 10.241.792 euros .

Cette augmentation de capital, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription et destinée en priorité aux actionnaires d'Emova Group, tout en étant ouverte à l'ensemble des investisseurs, avait pour objectif de permettre à la Société de :

- financer l'ouverture de nouveaux magasins dans des zones à fort potentiel en France afin de consolider l'ancrage territorial et la présence physique des marques du Groupe ;
- déployer un plan actif de recrutement de franchisés, des partenariats stratégiques, une plateforme de candidature dédiée et un parcours d'intégration renforcé ;
- développer les solutions omnicanales et les services digitaux à valeur ajoutée pour fluidifier l'expérience client, soutenir les ventes et améliorer l'efficacité opérationnelle des magasins.

Conformément à leurs engagements de souscription, les actionnaires de référence de la Société ont participé à ladite augmentation de capital en numéraire et par compensation de créances, ce qui a permis un désendettement de la Société à concurrence de cette compensation.

Emova Group remercie l'ensemble de ses actionnaires, institutionnels comme particuliers, pour leur participation à cette augmentation de capital. Cette levée de fonds renforce la structure financière de la Société et lui donne les moyens d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE

Il convient de se reporter au **point 1.1** du rapport de gestion sur les comptes consolidés du groupe ainsi qu'au **point 1.3** du rapport de gestion d'Emova Group.

## COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes sociaux au 30 septembre 2025 sont présentés comparativement avec les comptes sociaux établis au 30 septembre 2024.

## EVENEMENTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

### *FIN DE L'ACTION DE CONCERT QUI EXISTAIT ENTRE LES ACTIONNAIRES DE REFERENCE DE LA SOCIETE*

La Société a été informée de la décision d'Emova Holding et du FPS Matignon Innovation de mettre un terme au pacte d'actionnaires conclu le 29 juillet 2016 avec effet au 28 novembre 2025. L'action de concert qui existait entre ces actionnaires a en conséquence pris fin le 28 novembre 2025.

Cette résiliation s'inscrit dans le prolongement de l'évolution des participations respectives de ces deux actionnaires à la suite de l'augmentation de capital de la Société réalisée le 4 septembre 2025 au résultat de laquelle Emova Holding a franchi à la baisse le seuil de cinquante pour cent (50%) des droits de vote de la Société.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC)

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2025 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours d'Emova Holding existants.

## - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

|                                          |            |
|------------------------------------------|------------|
| Logiciels informatiques                  | 3 à 5 ans  |
| Brevets                                  | 5 ans      |
| Site Internet et Intranet                | 5 à 10 ans |
| Agencements, aménagements, installations | 7 à 8 ans  |
| Matériel de bureau et informatique       | 2 à 5 ans  |
| Mobilier                                 | 3 à 8 ans  |

## - FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- La société a la capacité technique et financière de réaliser les projets.

La société a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets :

- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée

Les frais de développement capitalisés en lien avec la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achats sont amortis sur une période de 5 à 7 ans.

## - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires directement imputables à l'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Conformément à ces méthodes, des provisions pour dépréciation sur les titres de participation Global, Happy Développement, ANR Développement, Monceau Fleurs Expansion France, Emova Production, Maison de Verdi et Hauraunize ont été constatées lors des exercices précédents à hauteur de 20 012 K€.

## - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## - INTEGRATION FISCALE

Le Groupe Emova est en intégration fiscale.

Emova Group est la société mère du Groupe fiscal composé des sociétés ANR Développement, ANR Exploitation, Emova Production, CDF Développement, Happy Développement, Happy Exploitation, Hauraunize, Emova Market & Products, Monceau Fleurs Développement, MF Malesherbes, Monceau Fleurs Exploitation, CDF Exploitation, IDF Exploitation, ABC Exploitation, LV1 Exploitation, MF Invalides, LV2 Exploitation, MF Courbevoie.

La société Emova Group supporte l'impôt pour l'ensemble de ses filiales.

**- CHANGEMENTS DE METHODE :**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**

Néant

**- HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 79 K€ au 30 septembre 2025.

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

| CADRE A                                         | Valeur brute en début d'exercice | Augmentations              |                                 |
|-------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
|                                                 |                                  | Réévaluation de l'exercice | Acquisitions créances virements |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>            |                                  |                            |                                 |
| Frais d'établissement et de développement       |                                  |                            |                                 |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles   | 3 987                            |                            | 1 072                           |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>3 987</b>                     |                            | <b>1 072</b>                    |
| <b>Immobilisations corporelles</b>              |                                  |                            |                                 |
| Terrains                                        |                                  |                            |                                 |
| Constructions : - Sur sol propre                |                                  |                            |                                 |
| - Sur sol d'autrui                              |                                  |                            |                                 |
| Installations : - Générales, agencements et     |                                  |                            |                                 |
| - Techniques, matériel et outillage             |                                  |                            |                                 |
| - Générales, agencements et                     | 640                              |                            | 9                               |
| Matériel : - De transport                       |                                  |                            |                                 |
| - De bureau et informatique, mobilier           | 180                              |                            | 11                              |
| Emballages récupérables et divers               |                                  |                            |                                 |
| Immobilisations corporelles en cours            |                                  |                            |                                 |
| Avances et acomptes                             |                                  |                            |                                 |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>820</b>                       |                            | <b>20</b>                       |
| <b>Immobilisations financières</b>              |                                  |                            |                                 |
| Participations évaluées par mise en équivalence |                                  |                            |                                 |
| Autres : - Participations (1)                   | 50 142                           |                            |                                 |
| - Titres immobilisés                            | 50                               |                            |                                 |
| Créances rattachées à participation             | 38                               |                            |                                 |
| Prêts et autres immobilisations financières     | 10                               |                            |                                 |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>50 240</b>                    |                            | <b>0</b>                        |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                            | <b>55 047</b>                    |                            | <b>1 092</b>                    |

(1) dont mali technique ANRH pour 574 k€ (Transmission Universelle de Patrimoine réalisée l'exercice clos au 30/09/2021)

**ETAT DES IMMOBILISATIONS (SUITE)**

| CADRE B                                     | Diminutions |         | Valeur brute des immos en fin d'exercice | Réévaluation légale ou éval. par mise en équival. |
|---------------------------------------------|-------------|---------|------------------------------------------|---------------------------------------------------|
|                                             | Virement    | Cession |                                          | Valeur d'origine des immos en fin d'exercice      |
| Frais d'établissement et de développement   |             |         |                                          |                                                   |
| Autres postes d'immobilisations             |             |         | 5 059                                    |                                                   |
| <b>TOTAL</b>                                |             | -       | <b>5 059</b>                             | -                                                 |
| Terrains                                    |             |         |                                          |                                                   |
| Constructions :                             |             |         |                                          |                                                   |
| - Sur sol propre                            |             |         |                                          |                                                   |
| - Sur sol d'autrui                          |             |         |                                          |                                                   |
| Installations :                             |             |         |                                          |                                                   |
| - Gales, agencts et                         |             |         |                                          | -                                                 |
| - Techniques, matériel et                   |             |         |                                          | -                                                 |
| - Gales, agencts et                         |             |         | 649                                      | -                                                 |
| Matériel :                                  |             |         |                                          |                                                   |
| - De transport                              |             |         |                                          | -                                                 |
| - De bureau et                              |             |         | 192                                      | -                                                 |
| Emballages récupérables et divers           |             |         |                                          | -                                                 |
| Immobilisations corporelles en cours        |             |         |                                          | -                                                 |
| Avances et acomptes                         |             |         |                                          |                                                   |
| <b>TOTAL</b>                                | -           | -       | <b>840</b>                               | -                                                 |
| Participations évaluées par mise en         |             |         |                                          |                                                   |
| Autres :                                    |             |         |                                          |                                                   |
| - Participations                            |             |         | 50 142                                   |                                                   |
| - Titres immobilisés                        |             |         | 50                                       |                                                   |
| Créances rattachées à participation         |             |         | 38                                       |                                                   |
| Prêts et autres immobilisations financières |             |         | 10                                       |                                                   |
| <b>TOTAL</b>                                |             | -       | <b>50 240</b>                            | -                                                 |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                        |             | -       | <b>56 139</b>                            | -                                                 |

## ETAT DES AMORTISSEMENTS

| CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice                       |                                |               |             |                           |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------|-------------|---------------------------|
| IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES                                          | Montant au début de l'exercice | Augmentations | Diminutions | Montant en fin d'exercice |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                                   |                                |               |             |                           |
| Frais d'établissement et développement                                 |                                |               |             |                           |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles                          | 1 788                          | 336           |             | 2 124                     |
| <b>TOTAL</b>                                                           | <b>1 788</b>                   | <b>336</b>    | <b>0</b>    | <b>2 124</b>              |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                     |                                |               |             |                           |
| Terrains                                                               |                                |               |             |                           |
| Constructions : - Sur sol propre                                       |                                |               |             |                           |
| - Sur sol d'autrui                                                     |                                |               |             |                           |
| Installations générales, agencements et aménagements des constructions |                                |               |             |                           |
| Installations techniques, matériel et outillage industriel             |                                |               |             |                           |
| Installations générales, agencements et aménagements divers            | 354                            | 50            |             | 404                       |
| Matériel de transport                                                  |                                |               |             |                           |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier                           | 127                            | 12            |             | 139                       |
| Emballages récupérables et divers                                      |                                |               |             |                           |
| <b>TOTAL</b>                                                           | <b>481</b>                     | <b>62</b>     | <b>0</b>    | <b>543</b>                |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                                   | <b>2 269</b>                   | <b>398</b>    | <b>0</b>    | <b>2 667</b>              |

| Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices | Montant net au début de l'exercice | Augment. | Dotations exercice aux amort. | Montant net en fin d'exercice |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------|-------------------------------|-------------------------------|
| Frais d'émission d'emprunts à étaler                                             | 846                                |          | 241                           | 605                           |
| Primes de remboursement des obligations                                          |                                    |          |                               |                               |

## ETAT DES PROVISIONS

| NATURE DES PROVISIONS                             | Montant au début de l'exercice | Augmentations : dotations de l'exercice | Diminutions : reprises à la fin de l'exercice | Montant à la fin de l'exercice |
|---------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Réglementées</b>                               |                                |                                         |                                               |                                |
| Provisions pour : - Reconstitution des gisements  |                                |                                         |                                               |                                |
| - Investissements                                 |                                |                                         |                                               |                                |
| - Hausse des prix                                 |                                |                                         |                                               |                                |
| Amortissements dérogatoires                       | 505                            |                                         |                                               | 505                            |
| Provisions pour prêts d'installation              |                                |                                         |                                               |                                |
| Autres provisions réglementées                    |                                |                                         |                                               |                                |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>505</b>                     | <b>0</b>                                | <b>0</b>                                      | <b>505</b>                     |
| <b>Risques et charges</b>                         |                                |                                         |                                               |                                |
| Provisions pour : - Litiges (1)                   | 449                            | 7                                       | 137                                           | 319                            |
| - Garanties données aux clients                   |                                |                                         |                                               |                                |
| - Pertes sur marché à terme                       |                                |                                         |                                               |                                |
| - Amendes et pénalités                            |                                |                                         |                                               |                                |
| - Pertes de change                                |                                |                                         |                                               |                                |
| - Pensions et obligations                         |                                |                                         |                                               |                                |
| - Impôts                                          |                                |                                         |                                               |                                |
| - Renouvellement des immobilisations              |                                |                                         |                                               |                                |
| - Gros entretien et grandes révisions             |                                |                                         |                                               |                                |
| - Charges sociales et fiscales sur congés à payer |                                |                                         |                                               |                                |
| Autres provisions pour risques et charges         |                                |                                         |                                               |                                |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>449</b>                     | <b>7</b>                                | <b>137</b>                                    | <b>319</b>                     |

| NATURE DES DEPRECIATIONS                               | Montant au début de l'exercice | Augmentations : dotations de l'exercice | Diminutions : reprises à la fin de l'exercice | Montant à la fin de l'exercice |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Dépréciations</b>                                   |                                |                                         |                                               |                                |
| Immobilisations : - Incorporelles                      |                                |                                         |                                               |                                |
| - Corporelles                                          | 26                             |                                         |                                               | 26                             |
| - Titres mis en équivalence                            |                                |                                         |                                               |                                |
| - Titres de participations                             | 19 507                         | 505                                     |                                               | 20 012                         |
| - Financières                                          | 38                             |                                         |                                               | 38                             |
| Sur stocks et en cours                                 |                                |                                         |                                               |                                |
| Sur comptes clients                                    | 15                             |                                         |                                               | 15                             |
| Autres provisions pour dépréciation                    | 26                             | 500                                     |                                               | 526                            |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>19 612</b>                  | <b>1 005</b>                            | <b>0</b>                                      | <b>20 617</b>                  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                   | <b>20 566</b>                  | <b>1 011</b>                            | <b>137</b>                                    | <b>21 440</b>                  |
| Dont dotations et - D'exploitation                     |                                |                                         |                                               |                                |
| - Financières                                          |                                | 1 005                                   |                                               |                                |
| - Exceptionnelles                                      |                                | 7                                       | 137                                           |                                |
| Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation |                                |                                         |                                               |                                |

(1) Les reprises de provisions pour litiges correspondent principalement à des contentieux sociaux

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

| Créances (a)                                          | Montant brut  | Liquidité de l'actif     |                         |
|-------------------------------------------------------|---------------|--------------------------|-------------------------|
|                                                       |               | Echéances à moins d'1 an | Echéances à plus d'1 an |
| <b>De l'actif immobilisé</b>                          |               |                          |                         |
| Créances rattachées à des participations              | 38            |                          | 38                      |
| Prêts (1) (2)                                         |               |                          |                         |
| Autres immobilisations financières                    | 10            |                          | 10                      |
| <b>De l'actif circulant</b>                           |               |                          |                         |
| Clients douteux ou litigieux                          |               |                          |                         |
| Autres créances clients                               | 49 686        | 49 686                   |                         |
| Créances représentatives de titres prêtés             |               |                          |                         |
| Personnel et comptes rattachés                        | 16            | 16                       |                         |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux         |               |                          |                         |
| Impôts sur les bénéfices                              |               |                          |                         |
| Taxe sur la valeur ajoutée                            | 1 749         | 1 749                    |                         |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés          |               |                          |                         |
| Divers                                                | 1 458         | 1 458                    |                         |
| Groupe et associés (2)                                | 17 872        | 17 872                   |                         |
| Débiteurs divers                                      | 345           | 345                      |                         |
| Charges constatées d'avance                           | 303           | 303                      |                         |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>71 478</b> | <b>71 430</b>            | <b>48</b>               |
| (1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice    |               |                          |                         |
| (1) Montant des remboursements obtenus en cours       |               |                          |                         |
| (2) Prêts et avances consentis aux associés personnes |               |                          |                         |

## ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

| Dettes (b)                                               | Montant brut  | Degré d'exigibilité du passif |                         |                           |
|----------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------|-------------------------|---------------------------|
|                                                          |               | Echéances à moins d'1 an      | Echéances à plus d'1 an | Echéances à plus de 5 ans |
| Emprunts obligataires convertibles (1)                   |               |                               |                         |                           |
| Autres emprunts obligataires (1)                         |               |                               |                         |                           |
| Emprunts et dettes auprès des - A 1 an max. à l'origine  | 487           | 487                           |                         |                           |
| crédit (1) : - A plus d'1 an à                           | 13 053        | 2 309                         | 10 744                  |                           |
| Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)          |               |                               |                         |                           |
| Fournisseurs et comptes rattachés                        | 3 676         | 3 676                         |                         |                           |
| Personnel et comptes rattachés                           | 353           | 353                           |                         |                           |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux            | 286           | 286                           |                         |                           |
| Impôts sur les bénéfices                                 | 72            | 72                            |                         |                           |
| Taxe sur la valeur ajoutée                               | 8 812         | 8 812                         |                         |                           |
| Obligations cautionnées                                  |               |                               |                         |                           |
| Autres impôts, taxes et assimilés                        | 1 667         | 1 667                         |                         |                           |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés          |               |                               |                         |                           |
| Groupe et associés (2)                                   | 56 511        | 56 511                        |                         |                           |
| Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de | 3 504         | 3 504                         |                         |                           |
| Dettes représentatives de titres empruntés               |               |                               |                         |                           |
| Produits constatés d'avance                              |               |                               |                         |                           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                     | <b>88 421</b> | <b>77 678</b>                 | <b>10 744</b>           | <b>0</b>                  |
| (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice               |               |                               |                         |                           |
| (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice              | 2 127         |                               |                         |                           |
| (2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés    |               |                               |                         |                           |

## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

|                                                        | Montant concernant les entreprises |                                                       | Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
|                                                        | Liées                              | avec lesquelles la société à un lien de participation |                                                                        |
| Capital souscrit non appelé                            |                                    |                                                       |                                                                        |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles  |                                    |                                                       |                                                                        |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles    |                                    |                                                       |                                                                        |
| Participations                                         |                                    | 50 179                                                |                                                                        |
| Créances rattachées à des participations               |                                    | 38                                                    |                                                                        |
| Prêts                                                  |                                    |                                                       |                                                                        |
| Autres titres immobilisés                              |                                    |                                                       |                                                                        |
| Autres immobilisations financières                     |                                    |                                                       |                                                                        |
| Avances et acomptes versés sur commandes               |                                    |                                                       |                                                                        |
| Créances clients et comptes rattachés                  |                                    | 49 668                                                |                                                                        |
| Autres créances                                        | 1                                  | 17 559                                                |                                                                        |
| Capital souscrit et appelé non versé                   |                                    |                                                       |                                                                        |
| Valeurs mobilières de placement                        |                                    |                                                       |                                                                        |
| Disponibilités                                         |                                    |                                                       |                                                                        |
| Emprunts obligataires convertibles                     |                                    |                                                       |                                                                        |
| Autres emprunts obligataires                           |                                    |                                                       |                                                                        |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit |                                    |                                                       |                                                                        |
| Emprunts et dettes financières divers                  | 132                                | 56 379                                                |                                                                        |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours       |                                    |                                                       |                                                                        |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               |                                    | 1 756                                                 |                                                                        |
| Dettes fiscales et sociales                            |                                    |                                                       |                                                                        |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés        |                                    |                                                       |                                                                        |
| Autres dettes                                          |                                    | 2 798                                                 |                                                                        |
| Produits de participation                              |                                    |                                                       |                                                                        |
| Autres produits financiers                             |                                    | 1 406                                                 |                                                                        |
| Charges financières                                    |                                    | 3 276                                                 |                                                                        |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>133</b>                         | <b>183 058</b>                                        |                                                                        |

## PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

| PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN | Exercice clos le | Exercice clos le |
|--------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                              | 30/09/2025       | 30/09/2024       |
| Créances rattachées à des participations                     |                  |                  |
| Autres titres immobilisés                                    |                  |                  |
| Prêts                                                        |                  |                  |
| Autres immobilisations financières                           |                  |                  |
| Créances                                                     |                  |                  |
| - Créances clients et comptes rattachés                      |                  | 91               |
| - Organismes sociaux                                         |                  |                  |
| - Autres créances                                            | 3 140            | 3 285            |
| Valeurs mobilières de placement                              |                  |                  |
| Disponibilités                                               |                  |                  |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>3 140</b>     | <b>3 376</b>     |

## CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

| CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN | Exercice clos le | Exercice clos le |
|------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                            | 30/09/2025       | 30/09/2024       |
| Emprunts obligataires convertibles                         |                  |                  |
| Autres emprunts obligataires                               |                  |                  |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit     |                  | 5                |
| Emprunts et dettes financières diverses                    | 3 304            | 3 479            |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                   | 156              | 493              |
| Dettes fiscales et sociales                                | 463              | 654              |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés            |                  |                  |
| Autres dettes                                              | 889              |                  |
| <b>TOTAL</b>                                               | <b>4 812</b>     | <b>4 631</b>     |

## CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

| PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | Exercice clos le | Exercice clos le |
|-----------------------------|------------------|------------------|
|                             | 30/09/2025       | 30/09/2024       |
| Produits : - D'exploitation |                  |                  |
| - Financiers                |                  |                  |
| - Exceptionnels             |                  |                  |
| <b>TOTAL</b>                | <b>0</b>         | <b>0</b>         |

| CHARGES CONSTATEES D'AVANCE    | Exercice clos le | Exercice clos le |
|--------------------------------|------------------|------------------|
|                                | 30/09/2025       | 30/09/2024       |
| Charges : - D'exploitation (1) | 303              | 38               |
| - Financières                  |                  |                  |
| - Exceptionnelles              |                  |                  |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>303</b>       | <b>38</b>        |

(1) Dont 99k€ lié à la convention des 60 ans et 149k€ lié au loyer du siège

## RESULTAT FINANCIER

| Résultat Financier              | Exercice clos le | Exercice clos le |
|---------------------------------|------------------|------------------|
|                                 | 30/09/2025       | 30/09/2024       |
| <b>Produits financiers:</b>     | <b>1 406</b>     | <b>1 911</b>     |
| Intérêts sur Comptes courants   | 1 406            | 1 788            |
| Reprise sur provisions          |                  | 121              |
| Autres                          |                  | 2                |
| <b>Charges financières:</b>     | <b>5 169</b>     | <b>4 458</b>     |
| Intérêts sur Emprunts et Dettes | 750              | 840              |
| Intérêts sur Comptes courants   | 3 276            | 3 479            |
| Dépréciation sur titre          | 505              |                  |
| Dépréciation sur compte courant | 500              |                  |
| Autres                          | 138              | 139              |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>-3 763</b>    | <b>-2 547</b>    |

## CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

| Résultat Exceptionnel                    | Exercice clos le | Exercice clos le |
|------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                          | 30/09/2025       | 30/09/2024       |
| <b>Produits exceptionnels:</b>           | <b>226</b>       | <b>185</b>       |
| Reprises sur provisions exceptionnelles  | 137              | 75               |
| Produits sur exercice antérieurs         |                  | 109              |
| Autres produits exceptionnel             | 89               |                  |
| <b>Charges exceptionnelles:</b>          | <b>538</b>       | <b>1 125</b>     |
| Dotations sur provisions exceptionnelles | 7                | 135              |
| Charges sur exercice antérieur           | 377              | 532              |
| Autres charges exceptionnel              | 154              | 458              |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>-311</b>      | <b>-940</b>      |

## TRANSFERTS DE CHARGES

| Nature des transferts de charges        | Exercice clos le | Exercice clos le |
|-----------------------------------------|------------------|------------------|
|                                         | 30/09/2025       | 30/09/2024       |
| Transfert de charges d'exploitation     |                  |                  |
| Refacturation marchandise groupe        |                  | 195              |
| Remboursement Assurance, fongecif, CPAM | 11               | 49               |
| Refacturation autres frais              | 44               | 208              |
| Activation frais de développement       | 1 077            | 1 605            |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>1 131</b>     | <b>2 057</b>     |

## REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

| Libellé                 | Résultat avant impôts | Impôts    | Résultat après impôts |
|-------------------------|-----------------------|-----------|-----------------------|
| Résultat d'exploitation | -645                  | 10        | -655                  |
| Résultat financier      | -3 763                | 58        | -3 821                |
| Résultat exceptionnel   | -311                  | 5         | -316                  |
| <b>TOTAL</b>            | <b>-4 720</b>         | <b>72</b> | <b>-4 792</b>         |

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

| Postes concernés                                                           | Nombre | Valeur Nominale | Montant en Euros |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|------------------|
| 1 - Actions composant le capital social au début de l'exercice             | 9 522  | 3               | 28 566           |
| 2 - Augmentation de capital pendant l'exercice                             | 10 961 | 0,5             | 5 481            |
| 3 - Réduction de capital pendant l'exercice                                |        |                 | -23 805          |
| 4 - Actions composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3) | 20 484 | 0,5             | 10 242           |

Les valeurs exprimées ci-dessus sont en milliers hormis la valeur nominale de l'action qui est de 0.5€.

Au 30/09/25, la société détient 44 907 actions en auto-détention.

## TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

|                             | 01/10/2024    | Affectation résultat | Résultat      | Augmentation de Capital | Diminution de Capital | Autres variation | 30/09/2025    |
|-----------------------------|---------------|----------------------|---------------|-------------------------|-----------------------|------------------|---------------|
| Capital                     | 28 566        |                      |               | 5 481                   | -23 805               |                  | 10 242        |
| Prime d'émission            | 12 477        |                      |               | 1 096                   | -3 145                | -129             | 10 299        |
| Réserve légale              | 342           |                      |               |                         | -342                  |                  |               |
| Report à nouveau            | -23 704       | -3 604               |               |                         | 27 292                |                  | -17           |
| Résultat de l'exercice      | -3 604        | 3 604                | -4 792        |                         |                       |                  | -4 792        |
| Amortissements dérogatoires | 505           |                      |               |                         |                       |                  | 505           |
| <b>TOTAL</b>                | <b>14 581</b> |                      | <b>-4 792</b> | <b>6 577</b>            |                       | <b>-129</b>      | <b>16 237</b> |

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

| Répartition par secteur d'activité | Exercice clos le | Exercice clos le |
|------------------------------------|------------------|------------------|
|                                    | 30/09/2025       | 30/09/2024       |
| Ventes de marchandises             |                  |                  |
| Ventes de produits finis           |                  |                  |
| Prestations de services            | 4 894            | 6 251            |
|                                    | <b>4 894</b>     | <b>6 251</b>     |

| Répartition par marché géographique | Exercice clos le | Exercice clos le |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
|                                     | 30/09/2025       | 30/09/2024       |
| France                              | 4 894            | 6 251            |
| Etranger                            |                  |                  |
|                                     | <b>4 894</b>     | <b>6 251</b>     |

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés :

Dans le cadre du refinancement susvisé et de la conclusion d'un contrat de prêt en date du 28 décembre 2021, aux termes duquel les prêteurs ont accepté de consentir à la Société un prêt d'un montant de 12 500 000 euros divisé en quatre tranches, Emova Group a consenti :

- Une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et de Roma Flore (*devenu respectivement IDF Exploitation, MF Malesherbes, LV2 Exploitation, MF Invalides, LV1 Exploitation, MF Courbevoie et ABC Exploitation*) détenus par la Société et constituée par elle.
- Des nantissements de parts sociales de premier rang portant sur la totalité des parts sociales détenues par la Société dans le capital social d'Emova Market Place (*nouvelle dénomination Emova Market & Products*), d'Emova Production, d'Happy Inc. (*Happy Développement*), de Hauraunize, de La Générale des Végétaux (*Monceau Fleurs Développement*), de Monceau Fleurs Expansion France.

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune :

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, Emova Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'Emova Group.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total d'un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque

exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2015 un abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2 792 942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Ces abandons de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune n'ont pas pour effet d'impacter négativement la société Emova Group dans la mesure où (i) ils ont été consentis jusqu'au 30 septembre 2041, (ii) la dette d'Emova Group à l'égard d'Emova Holding a été effacée à due concurrence des abandons consentis et (iii) la réintégration, limitée à 5% du bénéfice en cas de retour à meilleure fortune, ne paraît pas pouvoir entraver la capacité distributive ni la capacité d'investissement de la société Emova Group.

Engagement reçus des Filiales et autres sociétés :Néant

## EFFECTIF MOYEN

| Catégories de salariés            | Personnel salarié | Personnel mis à disposition de l'entreprise |
|-----------------------------------|-------------------|---------------------------------------------|
| Cadres                            | 36                |                                             |
| Agents de maîtrise et techniciens | 3                 |                                             |
| Employés                          | 0                 |                                             |
| Ouvriers                          |                   |                                             |
| Apprentis sous contrat            | 8                 |                                             |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>48</b>         | <b>0</b>                                    |

## ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

| Engagements                                                                        | Montant    |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Pensions et indemnités assimilées (PIDR)                                           | 153        |
| Compléments de retraite pour personnel en activité                                 |            |
| Compléments de retraite et indemnités assimilés pour personnel à la retraite       |            |
| Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité |            |
| <b>TOTAL</b>                                                                       | <b>153</b> |

Les provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Méthode rétrospective des unités de crédits projetées
- Taux de charges sociales : 45%
- Taux d'actualisation : 3,5 %

## IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société Emova Holding est la société mère du Groupe consolidé.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Filiales et participations                                                            | Capital social et Primes | Réserves et report à nouveau | Quote-part du capital détenu en % | Valeur brute des titres détenus | Valeur nette des titres détenus | Prêts et avances consenties par la Sté | Cautions et avals donnés par la Sté | C.A. H.T. du dernier exercice clos | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>      |                          |                              |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                           |
| <i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>                                     |                          |                              |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                           |
| MONCEAU FLEURS DEVELOPEMENT                                                           | 69                       | 15 370                       | 100%                              | 1 530                           | 1 530                           |                                        |                                     | 5 174                              | 3 686                             |                                           |
| HAPPY DEVELOPEMENT                                                                    | 357                      | -708                         | 100%                              | 9 711                           | 1 592                           |                                        |                                     | 107                                | -124                              |                                           |
| MF MALESHERBES                                                                        | 1 368                    | -57                          | 100%                              | 7 639                           | 7 639                           | 98                                     |                                     | 1 682                              | 124                               |                                           |
| HAURAUNIZE                                                                            | 1 200                    | 1 722                        | 100%                              | 17 416                          | 7 440                           | 518                                    |                                     |                                    | 25                                |                                           |
| EMOVA MARKET & PRODUCTS                                                               | 120                      | -861                         | 100%                              | 120                             | 120                             | 12 787                                 |                                     | 4 018                              | 1 565                             |                                           |
| EMOVA PRODUCTION                                                                      | 205                      | -5 243                       | 100%                              | 505                             |                                 | 917                                    |                                     | 787                                | -264                              |                                           |
| IDF EXPLOITATION                                                                      | 10                       | -923                         | 100%                              | 3 900                           | 3 900                           |                                        |                                     | 5 317                              | 20                                |                                           |
| ANR DEVELOPEMENT                                                                      | 1 045                    | -5 394                       | 100%                              | 2 108                           | 1 160                           |                                        |                                     | 1 230                              | -494                              |                                           |
| LV2 EXPLOITATION                                                                      | 10                       | -40                          | 100%                              | 367                             | 367                             | 46                                     |                                     | 141                                | -121                              |                                           |
| MF INVALIDES                                                                          | 1 013                    | 342                          | 100%                              | 2 118                           | 2 118                           |                                        |                                     | 893                                | 93                                |                                           |
| LV1 EXPLOITATION                                                                      | 100                      | 695                          | 100%                              | 1 277                           | 1 277                           | 579                                    |                                     | 1 043                              | 165                               |                                           |
| MF COURBEVOIE                                                                         | 40                       | 388                          | 100%                              | 746                             | 746                             |                                        |                                     | 636                                | 83                                |                                           |
| ABC EXPLOITATION                                                                      | 10                       | 879                          | 100%                              | 1 832                           | 1 832                           |                                        |                                     | 1 461                              | 173                               |                                           |
| <i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>                                   |                          |                              |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                           |
| MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE                                                       | 1 802                    | -950                         | 29,24%                            | 534                             | 389                             | 18                                     |                                     |                                    | 7                                 |                                           |
| Maison de Verdi                                                                       | 229                      | -165                         | 31,90%                            | 341                             | 21                              |                                        |                                     | NC                                 | NC                                |                                           |
| <b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b> |                          |                              |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                           |
| <i>- Filiales non reprises en A:</i>                                                  |                          |                              |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                           |
| a) Françaises                                                                         |                          |                              |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                           |
| b) Etrangères                                                                         |                          |                              |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                           |
| <i>- Participations non reprises en A:</i>                                            |                          |                              |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                           |
| a) Françaises                                                                         |                          |                              |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                           |
| b) Etrangères                                                                         |                          |                              |                                   |                                 |                                 |                                        |                                     |                                    |                                   |                                           |

4.4

# RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES SOCIAUX

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

**PREAMBULE.....114**

**1. SITUATION ET EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....115**

- 1.1 Evolution de l'activité de la Société.....115
- 1.2. Situation d'endettement de la Société.....115
- 1.3.Filiales et participations.....116
- 1.4. Succursales.....116

**2. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS.....117**

- 2.1.Règles et méthodes comptables.....117
- 2.2.Présentation des resultats sociaux de l'Exercice 2024-2025.....117
- 2.3.Informations sur les delais de paiement des fournisseurs et des clients.....119
- 2.4.Montant des prêts inter-entreprises.....120
- 2.5.Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025.....120
- 2.6.Rappel des dividendes antérieurs.....120
- 2.7.Charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.....120
- 2.8. description et Gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.....120
- 2.9. Information et transactions concernant les parties liées.....121
- 2.10.engagements hors bilan.....121
- 2.11. Activités en matière de recherche et de développement, brevet et licences.....121
- 2.12. impact social et environnemental de l'activité et lutte contre les discriminations – engagement de la société en faveur de l'économie circulaire.....121

- 2.13.Observation du Comité social et économique.....121
- 2.14.contrôle des Commissaires aux comptes.....121
- 2.15.Injonctions, sanctions prononcées par le conseil de la concurrence pour les pratiques anti-concurrentielles (Art. L.464-2 C. com.).....121
- 2.16. Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.....121

**3. INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT...121**

- 3.1.Montant et composition du capital social.....121
- 3.2. Informations concernant la détention par la Société de ses propres actions.....122
- 3.3. Evolution du cours du titre depuis la cotation.....123

**4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....123**

**5. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS.....123**

**6. SITUATION DES MANDATS – DECISION A PRENDRE.....123**

**7. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX.....124**



## PREAMBULE

Le rapport de gestion de la Société, établi conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, a été examiné et approuvé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du **30 janvier 2026**.

Aux termes du présent rapport, le Directoire expose :

- La situation et l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé
- La présentation des filiales et participations
- Les succursales existantes
- La présentation des comptes sociaux et l'affectation du résultat pour l'exercice écoulé
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société
- La description et gestion des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée
- Les activités en matière de Recherche et Développement
- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport
- L'information sur l'actionnariat de la Société
- Les décisions à prendre relatives aux mandats exercés au sein de la Société
- La proposition d'approbation des comptes sociaux

Nous vous précisons que le rapport de gestion du Groupe, annexé en **partie 3**, intègre la partie du présent rapport présentant :

- Le périmètre de consolidation
- La situation du Groupe et l'activité au cours de l'exercice écoulé
- Les résultats de l'activité du Groupe
- L'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe
- La description des principaux risques et incertitudes auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées
- Les activités du Groupe en matière de Recherche et Développement

- Informations concernant l'impact social et environnemental de l'activité et la lutte contre les discriminations – engagement de la Société en faveur de l'économie circulaire
- Les faits marquants au cours de l'exercice écoulé
- Les événements importants intervenus depuis la clôture
- Les perspectives
- La proposition d'approbation des comptes consolidés

Par ailleurs, le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, annexé en **partie 2**, présente :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé, la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ;
- En cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux, les restrictions qui leur sont imposées en matière de levée des options ou de vente des titres (article L. 225-185 et L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce)
- Les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce
- Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- Les observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion ainsi que sur les comptes sociaux de la société Emova Group au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 sont annexés à la **partie 4**.

Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2025 est annexé à la **partie 4**.

## 1. SITUATION ET EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### 1.1 EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société Emova Group (ou la « **Société** ») a réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, au titre des prestations support (informatique, ressources humaines, finances, communication, achats généraux) effectuées au profit des sociétés du groupe Emova (le « **Groupe** »), un chiffre d'affaires net de 4 894 K€ contre 6 251 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (21,71)%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 6 026 K€ au 30 septembre 2025 contre 8 791 K€ au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de (31,45) %.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 6 671 K€ contre 8 908 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (25,12) %.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à (645) K€ contre (117) K€ au titre de l'exercice précédent.

### 1.2 SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

Les dettes comptabilisées au 30 septembre 2025, comparées à celles existant au 30 septembre 2024, sont les suivantes :

| EMPRUNTS ET DETTES (en K€)                                   | 30/09/2025    | 30/09/2024    |
|--------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| emprunts obligataires convertibles                           | 0             | 0             |
| autres emprunts obligataires                                 | -             | -             |
| emprunts et dettes auprès des établissements de crédit       | 13 540        | 15 781        |
| emprunts et dettes financières divers (dont cptes. courants) | 56 511        | 54 268        |
| dettes fournisseurs et comptes rattachés                     | 3 676         | 4 033         |
| dettes fiscales et sociales                                  | 11 190        | 10 329        |
| dettes sur immobilisations et comptes rattachés              | -             | -             |
| autres dettes                                                | 3 504         | 2 767         |
| produits constatés d'avance                                  | -             | -             |
| <b>Total</b>                                                 | <b>88 421</b> | <b>87 178</b> |

### 1.3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-après reprend les filiales et les sociétés en France contrôlées par la Société :

| Sociétés                        | Activités                                                                                                                                                         | Contrôle % | K€          |                   |             |                   |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|
|                                 |                                                                                                                                                                   |            | CA 30.09.25 | Résultat 30.09.25 | CA 30.09.24 | Résultat 30.09.24 |
| ANR DEVELOPPEMENT               | Gestion et développement du réseau Au Nom de la Rose en parc intégré et franchise.                                                                                | 100%       | 1 230       | -494              | 1 515       | -713              |
| IDF EXPLOITATION                | Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.                                                                                        | 100%       | 5 317       | 20                | 5 454       | -687              |
| EMOVA MARKET & PRODUCTS         | Approvisionnement des membres des réseaux en fleurs, plantes et accessoires.                                                                                      | 100%       | 4 018       | 1 565             | 3 187       | 811               |
| EMOVA PRODUCTION                | Gestion des sites internet <a href="http://www.monceaufleurs.com">www.monceaufleurs.com</a> et <a href="http://www.aunomdelarose.com">www.aunomdelarose.com</a> . | 100%       | 787         | -264              | 717         | -552              |
| HAPPY DEVELOPPEMENT             | Gestion et développement du réseau Happy en franchise.                                                                                                            | 100%       | 107         | -124              | 72          | -190              |
| HAURAUNIZE                      | Société holding non animatrice de la société Floria Création, laquelle s'occupe de la gestion et du développement du réseau Rapid'Flore / Cœur de fleurs.         | 100%       |             | 25                |             | -28               |
| MONCEAU FLEURS DEVELOPPEMENT    | Gestion et développement du réseau Monceau Fleurs en franchise.                                                                                                   | 100%       | 5 174       | 3 686             | 5 161       | 2 342             |
| MF MALESHERBES                  | Exploitation du magasin de vente au détail situé 92 boulevard Malesherbes Paris 8ème.                                                                             | 100%       | 1 682       | 124               | 1 678       | -1 120            |
| MONCEAU FLEURS EXPANSION France | Société holding                                                                                                                                                   | 100%       |             | 7                 |             | 14                |
| ABC EXPLOITATION                | Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.                                                                                        | 100%       | 1 461       | 173               | 1 502       | 147               |
| MF INVALIDES                    | Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.                                                                                        | 100%       | 893         | 93                | 925         | 36                |
| LV2 EXPLOITATION                | Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.                                                                                        | 100%       | 141         | -121              | 152         | -92               |
| LV1 EXPLOITATION                | Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.                                                                                        | 100%       | 1 043       | 165               | 913         | 181               |
| MF COURBEVOIE                   | Exploitation de magasins sous enseignes du Groupe situés en Ile de France.                                                                                        | 100%       | 636         | 83                | 632         | 51                |

### 1.4 SUCCURSALES

La Société a un établissement secondaire situé au **145 rue Jean Jacques Rousseau à Issy les Moulineaux (92130)**.

L'information sur les succursales du Groupe est annexée à au rapport de gestion du Groupe figurant en **partie 3**.

## 2. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

### 2.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ; et
- les lois et règlements applicables en vigueur et notamment avec les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### 2.2 PRESENTATION DES RESULTATS SOCIAUX DE L'EXERCICE 2024-2025

Au titre de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 4 894 K€ contre 6 251 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (21,71) %.

Compte tenu de reprises sur provisions et de transferts de charges pour 1 131 K€, le total des produits d'exploitation s'élève à 6 026 K€ au 30 septembre 2025 contre 8 791 K€ au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de (31,45) %.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 6 671 K€ contre 8 908 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (25,12) %.

Le tableau ci-après mentionne les différents postes :

|                                                          | en K€ |
|----------------------------------------------------------|-------|
| Achat de marchandises                                    | 28    |
| Variation de stock (marchandises)                        | -     |
| Achat de matières premières et autres approvisionnements | -     |
| Variation de stock (matières premières)                  | -     |
| Autres achats et charges externes                        | 2 052 |
| Impôts, taxes et versements assimilés                    | 156   |
| Salaires et traitements                                  | 2 736 |
| Charges sociales                                         | 1 038 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations         | 404   |
| Dotations aux provisions sur actif circulant             | -     |
| Dépréciation sur immobilisations                         | -     |
| Autres charges d'exploitation                            | 15    |

L'exploitation a ainsi engendré un résultat négatif de (645) K€ contre un bénéfice de (117) K€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen de la Société au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 42 salariés.

Compte tenu d'un résultat financier de (3 763) K€ contre (2 547) K€ au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à (4 408) K€ contre (2 664) K€ pour l'exercice antérieur.

Après comptabilisation du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de l'exercice se traduit par une perte après impôt de (4 792) K€ contre une perte de (3 604) K€ au titre de l'exercice précédent.

L'actif du bilan au 30 septembre 2025, comparé à celui existant au 30 septembre 2024, est le suivant :

| En K€                               | 30/09/2025     | 30/09/2024     |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Actif immobilisé</b>             |                |                |
| immobilisations incorporelles       | 2 934          | 2 198          |
| immobilisations corporelles         | 271            | 314            |
| immobilisations financières         | 30 190         | 30 694         |
| <b>Actif circulant</b>              |                |                |
| stocks et en-cours                  |                |                |
| avances et comptes versés           |                |                |
| clients et comptes rattachés        | 49 671         | 46 867         |
| autres créances                     | 20 940         | 21 257         |
| valeurs mobilières de placement     | 1              | 1              |
| disponibilités                      | 60             | 2              |
| <b>Régularisation</b>               |                |                |
| charges constatées d'avance         | 303            | 38             |
| frais d'émission d'emprunt à étaler | 605            | 846            |
| <b>Total</b>                        | <b>104 977</b> | <b>102 208</b> |

Le passif du bilan au 30 septembre 2025, comparé à celui existant au 30 septembre 2024, est le suivant :

| En K€                                                         | 30/09/2025     | 30/09/2024     |
|---------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Capitaux propres</b>                                       | 16 237         | 14 581         |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>                     | 319            | 449            |
| <b>Dettes</b>                                                 |                |                |
| <i>emprunts obligataires convertibles</i>                     | 0              | 0              |
| <i>autres emprunts obligataires</i>                           | 0              | 0              |
| <i>emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i> | 13 540         | 15 781         |
| <i>emprunts et dettes financières divers</i>                  | 56 511         | 54 268         |
| <i>dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>               | 3 676          | 4 033          |
| <i>dettes fiscales et sociales</i>                            | 11 190         | 10 329         |
| <i>dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>        | 0              | 0              |
| <i>autres dettes</i>                                          | 3 504          | 2 767          |
| <b>Régularisation</b>                                         |                |                |
| produits constatés d'avance                                   | 0              | 0              |
| <b>Total</b>                                                  | <b>104 977</b> | <b>102 208</b> |

## 2.3 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

| Article D. 441-6. I : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice |                    |              |               |               |                  |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|---------------|------------------|---------------------------|
|                                                                                                       | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total<br>(1 jour et plus) |
| <b>Tranche de retard de paiement</b>                                                                  |                    |              |               |               |                  |                           |
| Nombres de factures concernées                                                                        | 29                 |              |               |               |                  | 196                       |
| Montant total des factures concernées Hors Groupe TTC                                                 | 84 K€              | 122 K€       | 295 K€        | -6 K€         | 1 266 K€         | 1 677 K€                  |
| Montant total des factures concernées Groupe TTC                                                      | 0 K€               | 5 K€         | 0 K€          | 0 K€          | 1 751 K€         | 1 756 K€                  |
| Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice                                              | 4,05%              | 6,07%        | 14,19%        | -0,29%        | 145,04%          | 165,02%                   |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)                                  |                    |              |               |               |                  |                           |

| Article D. 441-6. II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice |                    |              |               |               |                  |                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|---------------|------------------|---------------------------|
|                                                                                                        | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total<br>(1 jour et plus) |
| <b>Tranche de retard de paiement</b>                                                                   |                    |              |               |               |                  |                           |
| Nombres de factures concernées                                                                         | 15                 |              |               |               |                  | 214                       |
| Montant total des factures concernées Hors Groupe TTC                                                  | 0 K€               | 0 K€         | 0 K€          | 0 K€          | 18 K€            | 18 K€                     |
| Montant total des factures concernées Groupe TTC                                                       | 3 507 K€           | 2 607 K€     | 73 K€         | -746 K€       | 44 227 K€        | 46 161 K€                 |
| Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice                                        |                    |              |               |               |                  |                           |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC                                                    | 59,71%             | 44,38%       | 1,24%         | -12,70%       | 753,34%          | 786,27%                   |

## 2.4 MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES

Conformément à l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société, en qualité de prêteur, a conclu un contrat de prêts intragroupe en date du 28 janvier 2022, aux termes duquel la Société a consenti des prêts intragroupe d'un montant total de 3 917 352,95 euros, avec les sociétés mentionnées ci-dessous, en qualité d'emprunteurs et décomposé comme ci-après :

| Emprunteurs              |                              |                    |
|--------------------------|------------------------------|--------------------|
| Ancienne dénomination    | Nouvelle dénomination        | Montant du prêt K€ |
| ANR                      | ANR Développement            | 19                 |
| Antheia                  | IDF Exploitation             | 1 053              |
| Bloom's                  | La Box Monceau Fleurs        | 20                 |
| Emova Market Place       | Emova Market & Products      | 16                 |
| Emova Production         |                              | 120                |
| Happy Expansion          | Happy Exploitation           | 119                |
| La Générale des Végétaux | Monceau Fleurs Développement | 264                |
| Magie Florale            | MF Denfert                   | 11                 |
| Monceau Fleurs           | MF Malesherbes               | 1 547              |
| Monceau Fleurs Expansion | Monceau Fleurs Exploitation  | 631                |
| Rapid'Flore Expansion    | CDF Exploitation             | 117                |
|                          |                              | <b>3 917</b>       |

Le remboursement des prêts intragroupe devra intervenir le 28 juillet 2028 sous condition d'un remboursement anticipé obligatoire en totalité ou en partie en cas de perte par Emova Group du contrôle de l'une des filiales concernées (directement ou indirectement) (i) et/ou en cas d'exigibilité anticipée au titre du contrat de prêt principal conclu par la Société à la même date – tel que visé au point 8 du rapport comptes consolidés (ii). Etant précisé que l'ensemble desdits prêts a fait l'objet d'une cession Dailly au profit des établissements de crédit prêteurs du contrat de prêt principal.

Chaque prêt intragroupe portera intérêt pour chaque période d'intérêt dans les conditions stipulées au contrat de prêt intragroupe.

Dans le cadre de la conclusion des prêts intragroupe, le taux effectif global est prévu de la manière suivante :

«(a) afin de satisfaire aux obligations des articles L. 313-4 du Code monétaire et financier, L. 314-1 et suivants ainsi que R. 314-3 et suivant du Code de la consommation sur la base des éléments connus au jour de la signature du contrat selon plusieurs hypothèses, le taux effectif global des prêts intragroupe pour une période d'intérêt de trois (3) mois et au taux EURIBOR de 0% l'an est de cinq virgule quatorze pour cent (5,14%) l'an, le taux de période étant de un virgule deux cent quatre-vingt-cinq pour cent (1,285%)  
(b) Les taux communiqués ci-dessus à titre d'exemple :

(i) sont donnés à titre indicatif et pour information seulement, afin de satisfaire aux dispositions des articles L. 314-1 et suivants du Code de la consommation ;  
(ii) sont calculés sur la base d'une période d'intérêts de trois (3) mois et d'un remboursement des Prêts Intragroupe en intégralité à la Date d'Echéance ».

## 2.5 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Nous proposons à l'Assemblée des actionnaires d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2025, s'élevant à **(4 791 859) euros** de la façon suivante :

| Origine                | 2025         |
|------------------------|--------------|
| Report à nouveau       | -16 946 €    |
| Résultat de l'exercice | -4 791 859 € |

| Affectation du Résultat             |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Au poste « Report à nouveau », soit | -4 791 859 € |
| Qui serait ainsi porté à            | -4 808 805 € |

Cette affectation aurait pour effet de maintenir le montant des capitaux propres à **16 236 687 euros**.

## 2.6 RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEURS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

## 2.7 CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal.

## 2.8 DESCRIPTION ET GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Les principaux risques et incertitudes sont exposés au sein du **rapport de gestion Groupe (comptes consolidés - partie 6 points 6.1 à 6.9)**.

## 2.9 INFORMATION ET TRANSACTIONS CONCERNANTS LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées sont énoncées au sein du **rapport de gestion Groupe (comptes Consolidés – Partie 6.10)**.

## 2.10 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont énoncés au sein du **rapport de gestion Groupe (comptes consolidés – point 6.11)** et dans la note intitulée « Engagements financiers et autres informations » de l'Annexe aux Comptes sociaux.

## 2.11 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, BREVET ET LICENCES

L'information est mentionnée au sein du **rapport de gestion du Groupe (comptes consolidés – point 6.12)**.

## 2.12 PUBLICATION DU RAPPORT RSE VOLONTAIRE D'EMOVA GROUP POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

L'information est mentionnée au sein du **rapport de gestion du Groupe (comptes consolidés – point 6.13)**.

## 2.13 OBSERVATION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L.2323-8 du Code de travail.

## 2.14 CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports du Commissaire aux Comptes sont tenus à disposition.

## 2.15 INJONCTIONS, SANCTIONS PRONONCEES PAR LE CONSEIL DE LA CONCURRENCE POUR LES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES (Art. L.464-2 C. com.)

Néant.

## 2.16 PREVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément à l'article 4.6 des Règles des Marchés Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société doit respecter la Directive CE 2005/60 du Parlement européen et du Conseil relative à la présentation de l'utilisation du système financier aux fins de blanchissement de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que tout autre règlement et/ou législation nationale afférents.

# 3. INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

## 3.1 MONTANT ET COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2025, le capital social de la Société s'élève à **10.241.792 euros**, il est divisé en **20.483.584** actions de **cinquante centimes d'euro (0,50€)** de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

| Au 30.09.2025       | Nombre d'actions | % du capital | Nombre de voix simple | Droit de vote double | Droit de vote exerçable | % de droit de vote | Nombre de voix théorique |
|---------------------|------------------|--------------|-----------------------|----------------------|-------------------------|--------------------|--------------------------|
| Emova Holding       | 8 491 752        | 41%          | 110 876               | 8 428 420            | 12 705 962              | 49%                | 12 705 962               |
| Autres actionnaires | 11 946 925       | 58%          | 4 110 286             | 2 684 484            | 13 289 167              | 51%                | 13 289 167               |
| Auto détention      | 44 907           | 0,22%        | 0                     | 0                    | 0                       | 0,17%              | 44 907                   |
| Total actions       | 20 483 584       | 100%         | 4 221 162             | 11 112 904           | 25 995 129              | 100%               | 26 040 036               |

Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les **44 907 actions détenues au 30 septembre 2025 par la Société** elle-même, dépourvues à ce titre du droit de vote.

## REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 30 septembre 2025, les actions sont réparties de la façon suivante :

Le nombre de droits de vote « exerçables », c'est-à-dire « nets » des actions privées de droit de vote s'élève à **15 995 129** actions.

Au 30 septembre 2025, 5 556 452 actions disposent d'un droit de vote double (11 112 904)

## EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

L'actionnaire de référence de la Société est la société Emova Holding, société par actions simplifiée contrôlée par le FPCI France Special Situations Fund I, représenté par Perceva, sa société de gestion, qui détient 41,46 % du capital au 30 septembre 2025.

Au 30 septembre 2025, le capital d'Emova Group est réparti de la façon suivante :

| Actionnaires    | Nombre d'actions  | % de détention |
|-----------------|-------------------|----------------|
| Emova Holding   | 8 491 752         | 41,46%         |
| FPS Matignon    | 6 314 102         | 30,83%         |
| Autres associés | 5 677 730         | 27,72%         |
| <b>Total</b>    | <b>20 483 584</b> | <b>100,00%</b> |

Au 30 septembre 2025, le capital d'Emova Holding est réparti de la façon suivante :

| Actionnaires                                                            | Nombre d'actions  | % de détention |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|
| FPCI France Special Situations Fund I représenté par la société Perceva | 14 581 284        | 99,9997%       |
| Autres associés                                                         | 48                | 0,0003%        |
| <b>Total</b>                                                            | <b>14 581 332</b> | <b>100,00%</b> |

## ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 30 septembre 2025, date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions : **néant**.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

Les informations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Les informations relatives aux attributions gratuites d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

## BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Aucune opération n'a été réalisée par la Société.

## ACTIONS D'AUTOCONTROLE ET PARTICIPATIONS CROISEES

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle ni de participation croisée au 30 septembre 2025.

## 3.2 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément à l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé qu'au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025 :

| Nombre des actions détenues par la Société au 30/09/2025 |        |
|----------------------------------------------------------|--------|
| Contrat de liquidité (Kepler Cheuvreux)                  | 24 907 |
| Action en auto-détention (Société Générale)              | 20 000 |
| Valeur nominale de ces actions                           | 0,50 € |
| Motif des acquisitions effectuées                        |        |
| Réallocations                                            | Néant  |
| Fraction du capital que ces actions représentent         | 0,22%  |

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021, Emova Group a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à Kepler Cheuvreux portant sur l'animation des actions de la société Emova Group admises aux négociations sur Euronext Paris.

La mise en œuvre de ce contrat de liquidité, en vertu de l'autorisation accordée par la 10<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 21 mars 2024 se fait conformément au cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation sur les critères, la procédure et les exigences concernant l'instauration d'une pratique de marché admise et les exigences liées à son maintien, à sa suppression ou à la modification de ses conditions d'admission, des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Lors de la signature du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidités :

- 0 titre Emova Group ;
- 50 000 euros.

Au cours de l'exercice écoulé, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité, ci-après :

30/09/2025

|                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice | 15 467,00 |
| Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice  | 9 154,00  |
| Cours moyen des achats                           | 0,6671    |
| Cours moyen des ventes                           | 0,6869    |

### 3.3 EVOLUTION DU COURS DU TITRE DEPUIS LA COTATION

La première cotation a eu lieu le 7 décembre 2007 au cours de 12,30€.

Au 30 septembre 2022, le cours de clôture de l'action de la Société était de 1,07 €.

Au 30 septembre 2023, le cours de clôture de l'action de la Société était de 1 €.

Au 30 septembre 2024, le cours de clôture de l'action de la Société était de 0,9 €.

Au 30 septembre 2025, le cours de clôture de l'action de la Société était de 0,57 €.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours de la bourse a évolué comme suit :



### OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (ART. L.621-18-2 DU CODE DE COMMERCE)

En application des dispositions des articles 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou leurs proches sur les titres de la Société entre le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et la clôture de l'exercice 2025.

## 4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'information sur l'ensemble des faits marquants de l'exercice est intégrée au **point 7 du rapport de gestion sur les comptes consolidés et repris pour Emova Group dans**

**la note intitulée « Evènements majeurs de l'exercice » de l'Annexe aux Comptes sociaux.**

## 5. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

L'information sur l'ensemble des évènements intervenus depuis la clôture et l'établissement des comptes annuels de l'exercice est intégrée au **point 8 du rapport de gestion sur les comptes consolidés et repris pour Emova Group dans**

**la note intitulée « Evènements majeurs de l'exercice » de l'Annexe aux Comptes sociaux.**

## 6. SITUATION DES MANDATS – DECISION A PRENDRE

### CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire a examiné la situation des mandats du Conseil de surveillance en cours et a constaté que le mandat d'un membre du Conseil de Surveillance parviendra à son terme à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

En conséquence, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 26 mars 2026 de se prononcer sur le sort du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société PERCEVA.

---

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aucun mandat de Commissaire aux comptes ne parviendra à son terme à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

## APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le Directoire vous demande, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, de bien vouloir approuver les diverses résolutions relatives aux comptes sociaux

et de bien vouloir donner aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Le Directoire  
Saloua MASLAGA, Présidente

### Annexe 1 – Tableau des 5 derniers exercices

| Nature des Indications /<br>Périodes (en €)                     | 30/09/2025 | 30/09/2024 | 30/09/2023 | 30/09/2022 | 30/09/2021 |
|-----------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Durée de l'exercice                                             | 12 mois    | 12 mois    | 12         | 12 mois    | 12 mois    |
| <b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>               |            |            |            |            |            |
| a) Capital social                                               | 10 241 792 | 28 566 408 | 27 708 186 | 27 083 028 | 24 999 885 |
| b) Nombre d'actions émises                                      | 20 483 584 | 9 522 136  | 9 236 062  | 9 027 676  | 8 333 295  |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions                 | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| <b>II – Résultat global des opérations effectives</b>           |            |            |            |            |            |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes                                | 4 894 394  | 6 241 089  | 6 243 435  | 6 166 844  | 7 493 576  |
| b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions            | -3 200 145 | 153 901    | -1 258 139 | -309 055   | 87 056     |
| c) Impôt sur les bénéfices                                      | 72 285     | 0          | 0          | 0          | 0          |
| d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions | -3 272 430 | -32 786    | -783 159   | -309 055   | 87 056     |
| e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions            | -3 787 283 | -3 604 438 | -2 055 635 | -890 496   | -195 303   |
| f) Montants des bénéfices distribués                            | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| g) Participation des salariés                                   | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| <b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>  |            |            |            |            |            |
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements              | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions              | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| c) Dividende versé à chaque action                              | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| <b>IV – Personnel</b>                                           |            |            |            |            |            |
| a) Nombre de salariés                                           | 48         | 54         | 58         | 60         | 55         |
| b) Montant de la masse salariale                                | 2 746 380  | 3 470 982  | 3 513 418  | 3 647 423  | 3 882 825  |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux    | 1 240 706  | 1 607 927  | 1 661 335  | 1 729 826  | 1 486 405  |

4.5

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES SOCIAUX

**EMOVA GROUP**

société anonyme  
23 rue d'Anjou  
75008 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 30 septembre 2025**

A l'assemblée générale de la société anonyme EMOVA GROUP,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EMOVA GROUP relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités d'évaluation des titres de participation et des comptes courants, basées sur les perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés des sociétés concernées. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses de calcul sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié la pertinence des estimations retenues.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 30 janvier 2026 à Lyon

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International

Katia FLECHE, Associée